

COMPAGNIE CALÉDONIENNE DES NOUVELLES-HÉBRIDES

Une création de John Higginson

John HIGGINSON, fondateur et président

Né à Hitchin (Angleterre), le 13 novembre 1839.
De parents inconnus de l'état civil.
Marié à Bridget Greer.
Naturalisé français le 17 juin 1876.

Initiateur de l'[immigration hébridaise en Nouvelle-Calédonie](#) (1867).
Fondateur de la [usine à sucre de Bacouya](#), associé à Cruickshank (1871), puis à William Morgan et Charles Watson (1873).

Directeur-gérant de la [Compagnie Balade](#) : mine de cuivre au Diahot (1873-1884).

Fondateur de la Société des mines de nickel de Bel-Air (1877).

Exploitant de mines en Nouvelle-Calédonie, en [association avec Louis Hanckar. Higginson, Desmazures et North](#) : guano des îles Chesterfield (1879).

Fondateur de la [Société Le Nickel](#) (1880),

et de la [Société des mines du Nord de la Nouvelle-Calédonie](#) (1888).

Administrateur de la [Société générale des mines de la Nouvelle-Calédonie](#) (1889),

de la [Société minière de la Nouvelle-Calédonie](#) (mars 1891)

Il vend, en 1896, un lot de 35 mines à l'[International Mining Corporation](#), de Londres,

puis devient en 1897 administrateur délégué des diverses sociétés issues de son éclatement, dont l'[International Nickel](#)...

Chevalier de la Légion d'honneur du 24 janvier 1887 : services distingués rendus à l'agriculture et à l'industrie minière à la Nouvelle-Calédonie.

Décédé à Paris II^e, 8, rue de la Paix, le 24 octobre 1904.

S.A., nov. 1882.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

Nouméa, 15 septembre 1882.

.....
Mais empressons-nous de jeter un voile sur toutes ces [ignominies](#), pour tourner nos regards vers l'avenir. Eh bien ! pour nous, cet avenir réside surtout dans la prise de

possession de ce riche archipel des Nouvelles-Hébrides, l'annexe toute naturelle de la Nouvelle-Calédonie. Nos principaux commerçants et industriels ont si bien compris la valeur de ces îles, que, voyant que la France ne se décidait pas à y planter son pavillon, ils viennent de se réunir afin de jeter les bases de la création « d'une Compagnie des Nouvelles Hébrides, commerciale, agricole, industrielle et minière », au capital d'un ou deux millions. Cette Compagnie serait exclusivement française.

Un comité de sept membres a été nommé pour étudier le projet. On demandera la protection de la France dans ces îles. Bonne chance et longue vie à ces *comptoirs*, qui sont le meilleur et le plus pratique acheminement vers l'annexion définitive de ce riche archipel.

(La Gironde, 14 novembre 1882, p. 2, col. 2)

COMPAGNIE CALÉDONIENNE
DES NOUVELLES-HEBRIDES
(Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie, 17 septembre 1882)

Société anonyme au capital provisoire de 500 000 fr.

Susceptible d'augmentation

Divisé en 1.000 actions de 500 francs

Le quart exigible :

10 % en souscrivant ;

15 % après la constitution de la Société.

Les autres appels de fonds se feront également par quart, et les souscripteurs seront prévenus trois mois à l'avance pour chaque versement.

Les souscriptions sont reçues du lundi 18 au lundi 25 inclusivement :

1° Au siège de la Société Le Nickel ;

2° Chez M. Gratien Brun, au quartier Latin ;

3° Chez MM. Rolland et Violette, négociants.

LETTRES DE NOUMÉA
(De notre correspondant particulier.)

Nouméa, 29 septembre 1882.

.....
Je ne vous disais, dans ma dernière lettre, que quelques mots sur la formation d'une Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, pour la création et l'établissement de comptoirs dans les diverses îles de cet archipel si riche en cocotiers, soufre, nickel, etc. Une première souscription publique de 500.000 fr., divisés en 1.000 actions de 500 fr., a été enlevée en quelques jours.

Le capital est susceptible d'augmentation, et le sera assurément, car c'est une somme de 1 ou 2 millions qu'il faut pour mener à bonne fin une entreprise aussi importante. Les statuts vont être imprimés au premier jour. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la marche de l'opération. tout cela intéressant particulièrement Bordeaux, le seul grand port de commerce français ayant des relations suivies avec nous. Je vous enverrai également et prochainement des détails intéressants et inédits sur ces îles jusqu'ici peu connues et encore moins explorées.

(La Gironde, 5 décembre 1882)

Lettres de la Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, 13 octobre 1882.

.....
Dans quelque temps, un premier convoi de colons et d'ouvriers des divers métiers se rattachant à la construction va partir de Nouméa pour les Nouvelles-Hébrides. Ces hardis pionniers exploiteront surtout l'énorme provision de cocos que produisent les îles, puis le soufre et plus tard le nickel, dont il existe dans plusieurs des îles, assure-t-on, de nombreux et riches gisements. Il y aurait aussi, dit on, de l'or et du cuivre. Bonne chance à cette entreprise, dont le succès ne peut qu'être profitable au commerce français et à la Nouvelle-Calédonie ! Les marchandises, en effet, seront d'abord entreposées à Nouméa, puis elles prendront la route de Bordeaux et de Marseille. Ainsi que je vous l'ai dit dans des lettres précédentes, le promoteur de cette entreprise est notre grand industriel, M. Higginson. Il est à la tête d'une Société qui a pris le nom de « Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides », société anonyme au capital provisoire de 500.000 fr.

.....
J'apprends au dernier moment que la Compagnie des Nouvelles-Hébrides vient d'acheter 10.000 hectares de l'île Sandwich, qui étaient déjà possédés et exploités par un Anglais d'origine, M. Mac Leod. L'île Sandwich est une des plus fertiles du groupe ; elle est à quarante huit heures, par bateau à vapeur, de la Nouvelle-Calédonie. C'est là une bonne affaire pour la Société ; dans cette île, les naturels sont déjà familiarisés avec les blancs ; les colons n'auront presque pas de difficultés à s'établir. De l'île Sandwich, ils rayonneront ensuite sur tout l'archipel, s'attachant de préférence, naturellement, aux îles les plus riches en produits végétaux et minéraux.

Le bruit court que M. Higginson partira le mois prochain pour Paris, afin d'engager le gouvernement français à s'emparer de cet archipel. Puisse t il réussir ! Puisse la nouvelle Société française voir ses efforts couronnés de succès et toutes les richesses des Nouvelles-Hébrides ne pas profiler à une puissance étrangère !

(*La Gironde*, 12 décembre 1882)

NOUVELLES LOCALES

(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 12 novembre 1882)

Le *City of Melbourne* a quitté Nouméa hier vendredi. Il emmène MM. Higginson et Cordeil qui partent pour France : M. Cordeil en congé, et M. Higginson pour *business* et, surtout, pour activer la solution de la question des Nouvelles-Hébrides. Il emporte, croyons-nous, les pouvoirs du conseil d'administration qui a été nommé mercredi dernier par la première assemblée générale des actionnaires de la Compagnie, et qui est composé de MM. Higginson, Dézarnaulds¹, Puech², Pelletier³, Rolland, J. Morgan et Dubuisson, avec M. G. Cudenet, avocat, comme commissaire de surveillance.

La Compagnie a été définitivement constituée dans cette réunion.

Un grand nombre d'habitants de notre ville sont allés à bord souhaiter bon voyage et plein succès à M. Higginson.

¹ Jean-Baptiste Dézarnaulds (Cadillac, Gironde, 1826-Nouméa, 1900) : brillant avocat libéral, franc-maçon, premier maire élu de Nouméa (1872-1882) et premier président du conseil général de la Nouvelle-Calédonie (1885-1892).

² Pierre Puech (1940-1904) : associé de [Rataboul et Puech](#) à Nouméa.

³ Pelletier : premier maire de Nouméa (nommé).

L'inévitable chevalier Hanckar, consul général d'Italie, décoré de la Légion d'honneur et de je ne sais plus combien de croix, n'a pas hésité un instant à quitter le poste important qu'il occupe, et il est parti par le même paquebot que M. Higginson. — Il tient absolument à être son Pylade. — Mais que vont devenir les nombreux Italiens qu'il a mission de protéger ?

Le *CALÉDONIEN* AUX NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 26 novembre 1882)

Le *Calédonien*, cap. Vidal, est revenu lundi à Nouméa de son voyage aux Hébrides, il a visité Sandwich, Mallicolo et Api. Dans ces diverses îles, il a acheté plus de 93.000 hectares pour le compte de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides.

Malheureusement, notre brave ami Peterson Stuart, qui était à ce bord, a été victime d'un triste accident. En lançant une dynamite dans un mouillage d'Api, il a eu la main et le poignet emportés et on a dû lui faire l'amputation. L'opération a été faite à Havannah Harbour (Sandwich) par le docteur du *d'Estrées*, qui se trouvait dans cette rade où le *Calédonien* était immédiatement revenu dans l'espoir d'y rencontrer ce navire et de pouvoir faire donner à Peterson les soins que réclamait son état.

Peterson est actuellement à l'hôpital et on a la certitude de le sauver.

Nous donnerons dans notre prochain numéro des détails circonstanciés sur le voyage du *Calédonien*.

COMMUNICATIONS

Au *Néo-Calédonien* :

Bien que nous ne vous reconnaissons nullement le droit de nous adresser des questions sur notre vie privée, nous ne pouvons négliger le plaisir de vous répondre.

Nous protestons d'abord contre le but que vous donnez à la Société des Nouvelles-Hébrides, et nous aimons à croire que l'ami qui vous a donné le renseignement dont vous avez cru faire une indiscrétion doit être satisfait de la façon dont vous vous en êtes servi. Si le but que vous indiquez est le but réel, tant pis pour vous et pour la Compagnie, car ce n'est pas du tout ce que nous supposions, et nous sommes persuadé que notre ami Mourot partage notre avis.

Voici donc, pour votre gouverne, ce que nous avons eu l'honneur d'écrire à M. Higginson :

Nouméa, le 23 octobre 1882.

Monsieur Higginson, Nouméa.

Croyant que le but que vous vous proposez, en fondant la Compagnie Calédonienne des Nouvelles-Hébrides, n'a rien que d'honorable et de philanthropique, je viens vous proposer mon concours si vous croyez pouvoir l'utiliser.

Si j'ai bien compris ce but, il s'agirait d'aller implanter — non par la force, mais par l'exemple — les bienfaits de la civilisation et de l'industrie européennes parmi les peuplades encore sauvages de ces îles ; leur apprendre à profiter des richesses qu'ils ignorent et, en augmentant leur bien-être, mettre fin à leur exploitation inique et préparer de nouveaux débouchés et de nouvelles sources de prospérité pour la patrie et l'humanité.

.....
Voilà le but que nous supposons à la Compagnie des Nouvelles- Hébrides. Nous serions-nous trompé ?...

ARMAND.

COMPAGNIE CALEDONIENNE des
NOUVELLES-HEBRIDES
Société anonyme au capital de 500.000 fr.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Calédonienne des Nouvelles-Hébrides sont prévenus qu'en vertu d'une décision du conseil d'administration de ladite compagnie, il a été décidé que le deuxième quart du capital souscrit devra être versé, au plus tard, le 1^{er} mars prochain, conformément à l'article 6 des statuts.

Passé ce délai, tout versement en retard portera intérêt, de plein droit, en faveur de la société, à raison de douze pour cent l'an (article 8 des statuts).

Nouméa, le 21 novembre 1882.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
J. B. B. DEZARNAULDS.

Le *CALÉDONIEN* AUX NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 3 décembre 1882)

Le *Calédonien*, capitaine Vidal, ayant à bord M. Marin d'Arbel, lieutenant de vaisseau ; Alphonse Bernier, Gaspard, Poncin et Peterson, a quitté Nouméa le 25 octobre, à 10 heures du matin.

Beau temps toute la nuit et, le 26 au petit jour, aperçu l'île Maré. À 7 heures, nous étions E. et O. (Nduéieré).

Pendant toute la journée, faible brise de Nord. Le navire sans voiles a une moyenne de 8 milles. Navigué toute la journée par beau temps. Sur la fin du jour, le vent passe à l'E. N. E. Établi la voilure.

Le 27, aperçu la terre de l'île Sandwich à 7 heures du matin et mouillé à Port-Vila ; les embarcations se rendent à terre. À 4 heures du soir, un acte de vente est passé avec le chef Naréo de cette île, et Sans, fils Calicotte, dit Manteau ; ce dernier a été 7 ans employé de M. Manteau, colon à Coétempoé, et parle très bien le français ; l'acte de vente a été passé avec toutes les règles voulues et si, un jour une administration venait à contester cette vente faite en bonne forme et par acte, on aurait à faire comparaître Calicotte qui a très bien su ce qu'il avait à faire, et qui était accompagné de divers chefs et sous-chefs de tribu. Les indigènes de Sandwich étant prévenus par le sieur Mac Leod de notre prochaine arrivée, sont venus à bord offrir AUX COMPÉTENTS DES MILLIERS D'HECTARES À VENDRE.

Le 28, le *Calédonien* est allé faire une tournée dans la partie S. E. de l'île ou il a été vendu par les chefs Calabaum et Maritabare, de la tribu de Malépaté (Vaté), douze mille hectares de terres qui ont été délimitées par des rivières, ruisseaux, pointes, montagnes et par la mer.

Une dernière vente a été faite par le chef Calamate, de la tribu d'Aroutap, également bien délimitée ; l'étendue du terrain vendu est d'environ dix mille hectares.

Une troisième vente s'est effectuée dans la journée du dimanche 29 octobre, où le *Calédonien* était revenu au mouillage de Port Villa, par le chef Caletabao, de la tribu de Zouta. Dix mille hectares ont été acquis de lui par les acheteurs délégués de la

Société Calédonienne des Nouvelles-Hébrides, qui sont MM. Vidal, capitaine au long cours, capitaine du *Calédonien*, Peterson Stuart et B. Gaspard.

Les ventes sont faites de gré à gré et avec autant de témoins que possible, et les noms des témoins sont mentionnés sur les actes de vente. Le prix est payé aux indigènes vendeurs en argent, armes, étoffes, poudre, dynamite, haches et armes à feu.

Il est probable que les indigènes des îles Api, Malcoula, Ambrym, Mallicololo, Santo et autres qui auront sans doute été prévenus par M. Mac Leod, consentiront aussi à nous vendre du terrain, mais ils nous le feront certainement payer plus cher, car ils sont avertis et tiendront la dragée haute.

Les indigènes de Sandwich sont en général marins, car tous habitent des îles qui bordent la grande terre ; ils sont craintifs et, par peur des surprises de nuit, ils ont leur véritable habitation sur des îlots ; chacun de ces îlots forme un village ; autant de chefs de famille, autant de propriétaires de *queno* ou petite pirogue ; aussi, chaque matin, vous voyez partir des îlots des escadres de coquilles longues de 1 m. 50 à 3 m., et larges de 0,25 à 0,50. et creuses de 0,15 à 0,35, qui vont en éventail se répandre sur divers points de la plage opposés à leur île, et le soir revient l'escadrille; les uns sont chargés d'ignames, cocos, porcs, et d'autres de poisson. Tout ce peuple de sauvages rentre au bercail avec des vivres, qu'ils font cuire la nuit et qui leur assurent la subsistance pour deux ou trois jours, car, dans la saison des mauvais temps (15 décembre au 15 mars), il leur arrive de ne pouvoir exposer leur frêle embarcation contre la lame violente qui suit généralement les ouragans annuels bien plus terribles aux Nouvelles-Hébrides qu'en Nouvelle-Calédonie.

Bon nombre d'indigènes de Sandwich sont venus comme engagés à Nouméa ; j'ai pu y reconnaître des anciens canotiers de la Capitainerie du port de Nouméa, des canotiers de la Pénitenciaire et l'ancien domestique de M. Simon ; c'était le cocher de la voiture qui portait à destination les commandes.

J'y ai retrouvé aussi le cocher ou garçon d'écurie de notre ami Prache. Combien de fois a-t-il reçu des bouffes de sa maîtresse et des coups de pied de son ami Tom, ce beau cheval qui, en dix-sept minutes, nous conduisait de Nouméa au Pont-des-Français ? Puis enfin bien d'autres natifs qui sont venus se faire reconnaître à nous.

Par suite du long séjour à Nouméa de ce nombre considérable de natifs, on trouve dans l'île, surtout à Port-Vila, une tranquillité parfaite, et les indigènes semblent plutôt être des amis que des ennemis. L'avenir nous dira ce qu'ils valent. Pour le moment, ils vendent leur terre. Qui sait, quand nous serons les propriétaires, s'ils ne viendront pas nous cakailler ?

La polygamie existe aux Nouvelles-Hébrides comme chez tous les Canaques non convertis des mers du Sud ; l'homme prend autant de femmes qu'il peut en nourrir.

S'il n'en a qu'une, la même case les abrite et ils travaillent en commun aux cultures. Quand il a le malheur d'en avoir plusieurs, elles habitent toutes une grande case aux alentours de celle du maître et s'occupent des gros travaux de cultures, plantations, récoltes, pêche, et élevage de porcs. Quand l'époux désire une de ses femmes, il se fait dans la journée une marque convenue à la face, et le soir, l'heureuse sollicitée arrive en rampant. Avant le jour, elle a quitté la couche du maître, et aucune jalousie n'existe entre les autres femmes.

Le mariage est un échange : quand un garçon veut épouser une fille, il faut d'abord qu'il la paie 9, 11 ou 13 porcs au futur beau-père; l'épouse n'apporte que ses attraits et son odeur. Après le mariage, aucune fréquentation de famille.

En général, l'avortement est commun, car les matrones donnent aux jeunes femmes des herbes qui l'occasionnent.

Il m'a été assuré qu'il n'existait pas de monnaie dans le pays ; la richesse du naturel est appréciée par le nombre de porcs qu'il élève, et les échanges se font à l'amiable.

Peu ou pas de relations entre les indigènes d'une tribu voisine; on se rencontre, on se parle, mais on ne se fréquente pas.

Les Canaques de Sandwich ne travaillent pas pour les blancs. MM. Mac Leod, Chevillard et autres sont obligés d'employer pour leurs plantations des indigènes des îles voisines. Ceux-ci n'ont aucune relation avec les naturels de Sandwich qui leur témoignent en toute occasion le plus profond mépris, même quand ils ont fait un stage à Nouméa ou à Queensland.

Jusqu'à ce jour, il n'est venu à bord aucune arme du pays ni coquille. [Les natifs passent le long du bord, causent, mais ne viennent guère sur le navire](#) ; ils savent cependant bien que nous ne venons pas pour recruter, car notre seule mission est d'acheter du terrain.

Lundi 30 octobre, midi. — Voilà le navire *John-Higginson* qui arrive, ayant à bord des passagers. Je m'arrête et je ne sais quand je pourrai reprendre mon racontage.

Des indigènes viennent d'arriver pour vendre 8.000 hectares de terre dans la partie S. E. de l'île, mais rien n'est encore fait.

Mardi 31. — Acheté au chef Ebel, de la tribu Saouma-Pal et Salouteguel (île Sandwich), 8 000 hectares de terre situés dans la partie S. E de l'île. Cette vente comprise, il a déjà été acheté, à l'heure qu'il est, 40.000 hectares à Sandwich.

Il y a environ dix ans, des missionnaires protestants sont venus acheter des terres, mais ils ne sont restés que peu de temps dans cette partie du pays et, depuis plus de sept ans, ils n'ont plus reparu.

1^{er} novembre. — On est en pourparlers avec des indigènes pour acheter d'autres terres. À dix heures, en présence de tous les passagers du *John-Higginson*, MM. Higginson, Dézarnaulds, Bernier, Violette, Vérignon, Mourot, V. Morgan, J. Morgan, Vidal, capitaine du *Calédonien* ; B. Gaspard, Peterson Stuart, Mac Leod, Forth et Young, le pavillon français a été hissé sur la case principale de l'établissement Mac Leod, qui est maintenant la propriété de la « Société Calédonienne des Nouvelles-Hébrides ».

Les natifs de Sandwich ne professent aucune religion ; ils ont peur des esprits et des revenants et ils sont très superstitieux. Chaque village ou tribu a son sorcier ou *takata*, qui est en même temps médecin ou rebouteux ; il est fort respecté et se fait payer ses consultations par des dons d'ignames ou autres produits du pays. C'est, en général un vieillard.

Comme dans toutes les villes de l'Océanie, les naturels ne voyagent jamais la nuit et ne se lèvent que quand le soleil a paru au-dessus des montagnes. Il m'a été facile de voir que les indigènes de Sandwich sont aussi fourbes et dissimulés que les Calédoniens. Ils semblent ne pas comprendre quand on leur adresse des observations ou demandes, mais quand il s'agit de leur intérêt, ils vous disent bien, en bon français ou anglais, ce qu'ils désirent ou veulent. Ils sont mendiants et voleurs ; il est bon de se défier d'eux quand ils sont à bord et de fermer les chambres, soutes, etc.

La température est de 25° à 9 heures et de 28° 1/2 à midi. Généralement, les nuits sont fraîches et il y a beaucoup de rosée. Il faut s'en défier et ne pas coucher sur le pont du navire que l'on habite, car on tomberait bien vite malade. La fièvre est à craindre dans toutes les parties non défrichées des Nouvelles-Hébrides.

Le CALÉDONIEN AUX NOUVELLES-HÉBRIDES
(suite et fin)

(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 10 décembre 1882)

Avant de quitter Sandwich, nous achetons encore 8.000 hectares à dix indigènes de l'île Mélé, et, le jeudi 2 novembre, le lendemain du départ du *John-Higginson*, nous levons l'ancre pour l'île Api.

Le 3 novembre, à deux heures et demie, arrivé au mouillage de Némouka, à 500 mètres de terre.

Des indigènes viennent à bord et vendent, pour le compte de la Compagnie, 9. 000 hectares de terre ; une autre vente est faite de la totalité de l'île Némouka, le prix est comme d'habitude soldé en fusils, étoffes, tabac, pipes, allumettes, etc.

Les indigènes qui sont venus à bord savent, en général, l'anglais ou tout au moins le charabia appelé bichelamar.

Je n'ai pu obtenir aucun détail sur les mœurs et usages des natifs de cette île ; ceux qui sont venus à bord sont en général des hommes petits, mais bien bâtis, au regard vif ; l'expression de leur figure témoigne d'une grande énergie. J'avais cherché à me procurer des armes du pays, mais nous sommes partis avant le retour des pirogues qui devaient nous en apporter.

Nous avons passé la nuit du 4 au 5 au mouillage Révolien, situé sur la côte S. O. de l'île ; on est abrité par un petit récif et mouillé par dix brasses d'eau ; il y existe une houle constante. Cette partie de l'île Api qui se trouve sous le vent (générale ment S.-E.) est très boisée et d'un aspect très vert flattant l'œil du voyageur.

On aperçoit sur divers points de la côte des villages et des plantations. J'ai remarqué, sur divers sommets des plus hautes montagnes, des cocotiers. ce qui, en général, n'existe pas sur les montagnes de Calédonie. Le cocotier est presque partout planté sur le bord de la mer ; il prend racine dans la terre ou sur le sable baigné par l'eau salée. Dans toutes les îles du Nord de la Calédonie : aux Pomotous, aux îles Gilbert, on ne trouve pas de terre végétale ; le cocotier pousse dans le sable et se trouve toujours baigné par la mer.

Dans la matinée du dimanche 5 mouillé dans la baie (dite Port-Sandwich). Cette baie forme un long entonnoir où on se trouve bien à l'abri de tous les vents et, au mouillage ordinaire, on trouve un fond de dix brasses vase, à 150 mètres de terre. Il faut que la pointe Nord de l'île Ambrym (pointe Dip) soit juste derrière et ranger la cote Nord de l'entrée et, quand l'on a le premier mouillage de cette côte sur l'ancre, venir d'environ six quarts sur bâbord et passer à toucher la pointe Observatoire, mouiller quand cette pointe est par la pointe Nord de la baie ; c'est le mouillage que nous avons pris.

Les indigènes de Mallicolo sont chétifs, scrofuleux, sales, vivent de rien ; on peut les appeler de véritables sauvages.

Ils sont, en général, tous blessés par des balles, toujours en guerre constante. Ainsi, dans la baie de Port-Sandwich, il existe **plus de dix tribus qui ne se supportent pas**, et quand un indigène est appelé à sortir de sa tribu, il prend son arme afin de ne pas être surpris par son ennemi qu'il trouve toujours sur la défensive.

Nous avons eu à bord des indigènes de diverses tribus qui venaient pour traiter au sujet de ventes de terrains, et il était impossible de mettre dans les embarcations qui devaient les ramener à terre, avec le produit de la vente, plusieurs indigènes de tribus différentes. Il fallait même éviter le contact à bord s'ils étaient ennemis.

Les échanges ont été faits avec beaucoup de facilité. Les pirogues sont en petit nombre et mal construites ; on ne trouve rien comme produits : les armes, flèches, ou sagaies sont très rares.

Aucune femme n'est venue à bord. À en juger par la tenue des hommes, les femmes doivent être dégoûtantes.

Pendant notre séjour à Port-Sandwich, il a été pris matin et soir, par la dynamite, 30 à 40 kg de poisson (maquereau), ayant au moins 40 centimètres de longueur ; des mullets, des carangues ; toutes les baies sont très poissonneuses.

Les requins sont en grand nombre. Aussitôt que l'on jette des eaux grasses à l'eau, ils arrivent en manger les détritrus.

Il y a des rivières, mais il est difficile de faire de l'eau, car la marée remonte très loin dans l'intérieur de ces rivières qui sont en général obstruées par de grosses roches ou galets à leur embouchure ; puis, comme il n'est pas prudent de s'éloigner du bord de la

plage où on peut être surveillé par le navire, on a remis à un autre jour la corvée du plein des caisses.

Au moment de finir notre tournée, il est arrivé le regrettable accident de M. C. Peterson Stuart qui, chaque soir, approvisionnait le navire de poisson en pêchant à la dynamite. C'était le mercredi 15 novembre, au mouillage de Limbap. Ce malheur nous a obligé à faire route le lendemain pour Sandwich où nous avons trouvé le *d'Estrées*, et où les médecins ont fait l'amputation de la partie inférieure du bras droit. Grand courage de la part de Peterson.

Lettres de Nouméa.

(De notre correspondant particulier.)

Nouméa, le 24 décembre 1882.

De quoi pourrais-je vous entretenir, aujourd'hui, sinon de l'événement capital du moment, de la constitution définitive de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides ?

Au cours de mes dernières lettres, je vous ai entretenu de plusieurs expéditions parties d'ici à destination de ce groupe d'îles, La dernière et la plus importante assurément est celle du vapeur le *John-Higginson*, qui portait à son bord le promoteur-directeur de l'affaire, M. Higginson, qui voulait se rendre compte *de visu* de la fertilité du sol et des richesses de toute nature que ce groupe d'îles renferme, et principalement des acquisitions territoriales qu'on y pourrait tenter.

C'est sur l'île Sandwich d'abord que M. Higginson, avec le plein et entier assentiment de ses compagnons de voyage, a cru devoir jeter son dévolu. C'est là qu'il a acquis, pour le compte de la Compagnie, d'immenses territoires couverts de cocotiers, aux vastes plaines d'une extraordinaire fertilité, et possédant des forêts vierges aux essences riches et variées. C'est de trois Anglais, MM. Mac-Leod, Forth et Young, établis là depuis plusieurs années, que M. Higginson tient les premières terres de la Compagnie, d'où l'on pourra plus tard rayonner vers les autres îles de l'archipel.

Sandwich possède le climat réputé le plus sain, et ses naturels, au nombre de quelques milliers, passent pour être doux et point hostiles aux blancs.

Avant de quitter ces parages, les explorateurs ont voulu déployer avec le plus de solennité possible les couleurs nationales. C'est la station d'Ambroua qu'ils ont choisie à cet effet. Et voici comment la chose est racontée par un témoin oculaire :

«... À notre tour, nous allons hisser les couleurs nationales sur la station d'Ambroua. Ce fait n'a aucune signification politique, mais il n'en est pas moins d'une grande importance. Ce drapeau va couvrir d'immenses territoires, des exploitations fonctionnant sur une vaste échelle ; c'est le baptême du premier comptoir de la Compagnie, c'est aussi l'influence française qui s'affirme en souveraine sur toutes ces mers. Aussi est-ce avec une émotion réelle que nous nous groupons tous au pied de la maison, avant à notre tête M. Dézarnaulds, à qui revient l'honneur de la cérémonie. Cet hommage était dû au patriotique et libéral vétéran de la Calédonie.

Le drapeau est apporté et attaché à un aviron qui sert de mât. Dans ces occasions, les installations s'improvisent et on fait feu de tout bois. Nous nous découvrons respectueusement ; les Anglais rangés autour de nous nous imitent. Tout à coup, au signal donné par M. Higginson, Dézarnaulds tire sur la drisse et nous voyons flotter dans les airs le cher et glorieux symbole de la patrie.

L'enthousiasme est indescriptible. Les cris : « Vive la France ! Vive la République ! » s'échappent de toutes les poitrines, les armes à feu sont chargées. Dézarnaulds, qui aurait dû faire une harangue, ne peut plus parler : l'émotion lui serre la gorge.

Puis a été dressé le procès-verbal suivant : « Ce jourd'hui, 1^{er} novembre 1882, à Port-Vila, îles Sandwich (Nouvelles-Hébrides), et en présence des témoins soussignés,

» la Compagnie des Nouvelles Hébrides, représentée par MM. Higginson et Dézarnaulds, administrateurs délégués à cet effet, s'est installée sur les établissements et terrains qui lui ont été cédés dans cette île, tant par MM. Donald Mac Leod, William Forth et John Young, que par divers chefs indigènes.

Et à neuf heures du matin, sur l'invitation de M. Higginson, le pavillon français a été hissé par M. Dézarnaulds sur le principal établissement, sis à Port-Vila même, au lieu-dit Ambroua (ancienne station Mac Leod), aux cris de : « Vive la France ! Vive la République ! » et aux acclamations de tous les assistants.

Le pavillon national a été salué par une décharge de mousqueterie.

Fait et clos en simple original, au lieu, an, mois, et jour que dessus.

Ont signé : MM. Higginson, Dézarnaulds, F. Morgan, W.-E. Morgan, L. Violette, Vésignon, Donald Mac Leod, L. Vidal, J. Bernier, Routier de Granval, Eug. Mourot, John Young, W. Parth, Ch. Peterson Stuart. »

Puis est venue la confection des statuts. L'article premier est à citer en entier, car il marque parfaitement l'objet de la Société :

« Article premier. Il est formé, entre tous ceux qui adhéreront aux présents statuts par la souscription des actions qui vont être créées, une Société qui a pour objet l'établissement de comptoirs dans les diverses îles de l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

Ces comptoirs auront pour but de faire des opérations commerciales, industrielles et agricoles aux Nouvelles-Hébrides, de déterminer des relations étendues et constantes entre ces îles et la Nouvelle-Calédonie et de faciliter l'immigration des Néo-Hébridais dans cette dernière colonie. »

Tout cela est bien, sauf le rétablissement de l'*immigration* (lisez *traite*) *néo hébridaise**, contre l'iniquité de laquelle je ne cesserai de m'élever avec force.

M. Higginson est parti pour la France, dans le but d'organiser la Société au capital de 20 millions. Faisons des vœux pour qu'il réussisse.

(*La Gironde*, 28 janvier 1883)

Lettres de la Nouvelle-Calédonie.

(*La Gironde*, 28 décembre 1882)

Nouméa, 27 octobre 1882.

.....
Le 25 du courant est partie, à bord du vapeur le *Calédonien*, la première expédition des Nouvelles-Hébrides, composée des principaux agents de la Société, qui doivent diriger sur les lieux les comptoirs et les exploitations agricoles et industrielles. Le lieutenant de vaisseau Marin Darbelle, officier en second du *D'Estrées*, a pris passage à bord du *Calédonien*. Sa mission consistera surtout à veiller aux contrats que la Compagnie doit passer avec les chefs indigènes, à suivre les opérations des agents de la Compagnie de manière à ne négliger aucune des mesures propres à assurer la survie des nouveaux colons. Cette expédition doit être suivie, dans quelques jours, de plusieurs autres, formées d'ouvriers et de colons. Le *D'Estrées* lui-même va très prochainement

partir pour une tournée d'inspection dans ces îles, afin de s'assurer que tout marche et se passe régulièrement. On veut, autant que possible, ne rien laissera l'imprévu.
Et maintenant, à quand l'annexion de ce riche groupe d'îles ?

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 21 janvier 1883)

Nos lecteurs sont déjà au courant, par ce qu'en a dit ici notre correspondant de Nouméa, des réclamations formulées par les habitants de cette colonie dans une pétition qu'ils adressent à M. le Président de la République, à l'effet d'obtenir un Conseil général et un député au Parlement. Cette pétition a dû être remise cette semaine à M. Jules Grévy par un des colons les plus autorisés, M. Higginson, arrivé depuis quelques jours à Paris pour traiter en même temps de la question des Nouvelles-Hébrides.

(*Le Nouvelliste*, Nouméa, 17 mars 1883)

Un certain nombre de journaux de Paris, tous ceux, en fait, qui s'occupent des questions coloniales, nous apportent sur la « Compagnie des Nouvelles-Hébrides » les appréciations les plus variées, les plus discordantes.

Quelques-uns font de cette affaire une œuvre patriotique au premier chef, d'autres la représentent sous les plus noires couleurs ; mais, par une assez curieuse particularité, la personnalité de son fondateur semble chez tous le fond même de la question, c'est lui que tous jugent, plutôt que le but et les moyens qu'il annonce.

M. Higginson est, en conséquence, honni par telle coterie de journaux, qui vont jusqu'à le traiter de « Juif d'origine allemande, converti au catholicisme pour les besoins de la cause » tandis que telle autre le porte aux nues et renchérit même sur les plus désopilantes exagérations du *Town and Country* du 6 avril 1878.

Nous regrettons sincèrement que notre opposition actuelle à une entreprise dont l'idée première a été jetée dans le public et les premiers pas patronnés par le *Nouvelliste*, semble nous placer du côté de ses détracteurs les plus violents ; mais c'est abuser, ce nous semble, de la crédulité publique, que de la comparer même à la colonisation de Brazza où tout est si essentiellement et si uniquement français.

La Compagnie des Nouvelles-Hébrides, son fondateur, son but, ses moyens, tels que nous les connaissons, ne méritent

ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Inutile de dire que nous ne nous associons d'aucune manière aux sottises débitées sur la personne de M. Higginson. M. Higginson est pour nous un homme d'initiative, aventureux, pratique cherchant partout et en tout à faire une bonne affaire.

Que M. Higginson cherche avant tout, uniquement si l'on veut, son profit personnel dans toutes celles auxquelles il met la main, nous sommes prêt à l'avouer ; mais qui l'en blâmerait ?

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'il a été le premier et le principal homme d'initiative en ce pays : aux autres de l'imiter s'il y a profit à le faire, du moins en ce qu'ils ne trouvent point blâmable légalement ou moralement ; à ceux qui croient devoir lancer leurs noms et leur argent dans ses entreprises, de ne pas lui laisser la haute main, l'absolue direction, s'ils croient que leur participation assurerait mieux la production des dividendes.

Faut-il conclure de notre attitude présente que l'œuvre conçue par lui et poursuivie par la Compagnie des Nouvelles-Hébrides est mauvaise en soi, à un degré quelconque ? Ce serait aller absolument contre notre pensée. Elle n'est plus pour nous, actuellement du moins, une œuvre purement patriotique, nationale, calédonienne même : cette seule considération nous en a détaché, notre journal n'étant point un journal d'intérêts privés, ni de spéculations commerciales ou industrielles. Est-ce une bonne affaire, dans le sens ordinaire du mot ? Nous n'avons point, pour le même motif, à nous en expliquer.

Il est encore un point, cependant, qu'il nous faut élucider ici. À propos de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, les journaux dont nous parlions en commençant sont revenus sur la question de la *traite* comme disent les uns, du recrutement des travailleurs dans les îles, ainsi que s'expriment les autres.

Nous l'avons dit et nous le répétons : Le recrutement des travailleurs néo-hébridais, polynésiens ou mélanésiens n'avait rien de mal en lui même ; non seulement il était d'un grand secours à notre colonie, indispensable peut-être ; mais encore il était d'un grand profit aux indigènes eux-mêmes et pouvait devenir extrêmement avantageux au commerce, à l'industrie, à la science, à la civilisation.

Les abus s'y sont introduits : on les connaît, on en connaît les auteurs ; on sait aussi pourquoi certains n'en ont pas reçu le juste châtiment qui leur était préparé. Personne n'ignore par quelles influences l'honneur de notre drapeau, la justice et l'humanité, n'ont pas été vengés comme ils le devaient.

Nous étions, nous sommes encore, partisan du recrutement des travailleurs indigènes, qui n'a pas toujours été mal fait, qui peut encore se faire dans les conditions les plus loyales. Parler de traite ici, c'est confondre des faits isolés avec la pratique générale, c'est tromper la conscience publique.

L'un des objets de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides est de reprendre ce recrutement, si la sagesse prévaut encore une fois dans les conseils de nos gouvernants, sur des bases et dans des conditions irréprochables, en garantissant la liberté et la loyauté des engagements, aussi bien que le rapatriement des engagés.

Nous croyons cet objet très louable, d'exécution très facile, et nous souhaitons prompt et plein succès à la compagnie qui y atteindra : à ce point de vue, elle aura bien mérité de la colonie, de la France et de l'humanité.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 mars 1883)

Nouvelles-Hébrides

Nous empruntons au *Néo-Calédonien* du 9 janvier le récit suivant d'un acte de piraterie commis par un capitaine anglais :

« Le nommé Brak Piter, Anglais, installé à Api pour faire du coprah, s'était embarqué dans un canot, avec huit hommes, afin de se rendre à Mallicolo, où ils avaient acheté des porcs. Après avoir terminé leurs achats, ils reprirent la mer ; mais ils furent écartés de leur route par une forte brise de sud-est, qui les fit échouer à Massilime, du groupe de Mallicollo. Les indigènes voulurent les tuer, mais ils purent échapper à ce sort affreux. Après avoir vécu dans l'île pendant vingt jours, en butte à des attaques continuelles, ils purent s'emparer d'une pirogue et ils s'enfuirent pendant la nuit. À Api, on les croyait perdus, et, pendant leur absence, il s'était passé sur la station un événement très grave. La goélette *Mc-Queen*, capitaine Dicson, avait passé à Api et

n'avait trouvé rien de mieux que d'enlever de la station le coprah, ainsi que deux hommes et une femme qui y habitaient. Cette station appartient, croyons-nous, à la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, elle est placée, par conséquent, sous la protection du drapeau français. »

Nous ne pensons pas que le gouvernement soit disposé à laisser passer sans protestation des faits d'une semblable gravité. Il n'y aurait plus de sécurité possible pour le commerce aux Hébrides, si, outre les atrocités commises par les indigènes, on se trouvait encore exposé à de semblables actes de piraterie. Il faut donc que justice soit rendue.

Dans un autre numéro du *Néo-Calédonien*, nous lisons encore, à propos des Nouvelles-Hébrides :

« Quelques Anglais, peu scrupuleux, continuent leurs intrigues auprès des indigènes pour leur conseiller de ne pas vendre de terres aux Français. On persuade ces malheureux que les Français, après s'être emparés de leurs terres, les égorgeraient ou les expulseraient. »

On le voit, c'est un système. Les Anglais ne peuvent pas supporter une autre race que la leur dans le monde, devenu trop étroit pour leurs convoitises:

« *L'Aurora*, qui est arrivée des Hébrides la semaine dernière, dit le *Néo-Calédonien*. nous a apporté les meilleures nouvelles de cette contrée. Les acquisitions de coprah, pour compte de la Compagnie des Hébrides, se poursuivaient dans d'excellentes conditions. L'établissement d'Ambroua, à Port-Vila, est en pleine voie de prospérité. De vastes plantations de maïs et de caféiers ont déjà été faites ; les anciens caféiers sont chargés : la récolte sera de dix tonnes environ. Cette plante réussit encore mieux aux Hébrides qu'en Nouvelle-Calédonie. »

(*Le Nouvelliste*, Nouméa, 24 mars 1883)

Par une curieuse coïncidence, en même temps que le télégramme qui nous annonçait que le Gouvernement avait l'intention de distribuer les récidivistes entre la Nouvelle-Calédonie, les Loyalty et les Nouvelles-Hébrides, arrivait, dit-on, une lettre de M. Higginson, informant ses amis que la dernière Compagnie formée par lui à Nouméa obtenait à Paris un plein succès.

J'ai vu, ajoute-t-il, plusieurs députés, les plus influents, qui ne sont pas ministres aujourd'hui, mais qui le seront demain ; ils adoptent complètement notre projet et vous pouvez regarder la chose comme faite. La France va prendre possession des Nouvelles-Hébrides, et pour obvier à toute difficulté de la part de l'Angleterre, on achètera son silence par le laisser-faire le plus complet en Égypte (ici d'aucuns ajoutent : et à Madagascar). La question des récidivistes arrange l'affaire... et je n'attends que ma voiture pour monter au Capitole.

Nous n'avons point lu cette lettre qui n'était pas faite, en effet, pour les « financiers du *Nouvelliste* », mais son contenu nous est raconté en termes équivalents par tant de personnes, que nous la croyons parfaitement authentique et tout à fait dans le sens que nous venons de dire, moins le trait final que l'excès de zèle des amis ou la malice des envieux ont bien pu ajouter.

C'est de bonne foi, nous en sommes sûr, que l'auteur de la lettre a donné cette bonne nouvelle aux actionnaires de sa Compagnie ; c'est de bonne foi aussi que le télégramme rappelé en commençant a été adressé au *Sydney Morning Herald* ; et c'est

par un simple effet du hasard que ces deux informations, de sources très différentes, nous n'en voulons pas douter, nous arrivent ensemble et se complètent si bien l'une l'autre.

Et cependant, nous avouons n'être pas convaincu. Les députés dont il s'agit sont bien devenus ministres depuis la date de la lettre, et nous en croyons sans peine M. Higginson, dont les pouvoirs de persuasion sont bien connus, affirmant qu'il est sûr de leur appui ; mais outre les députés, outre les ministres, il y a la Chambre, il y a le Sénat, il y a M. Grévy à persuader; or ni la Chambre, ni le Sénat, ni M. Grévy n'ont encore été consultés, que nous sachions, et lorsqu'on en viendra là, M. Grévy, le Sénat, la Chambre elle-même diront *non* y s'il faut donner Madagascar et l'Égypte pour les Nouvelles-Hébrides.

Nous avons, on le sait, une assez pauvre idée de nos gouvernants actuels ; néanmoins nous n'oserions, même dans un but de polémique, les supposer capables, disons le mot, d'une telle infamie.

S' imagine-t-on les Nouvelles-Hébrides dans la balance avec l'Égypte et Madagascar, l'Égypte rouge du sang de nos soldats, couverte de notre or, l'Égypte et notre influence en Orient, l'Égypte et le canal de Suez, l'Égypte et la Méditerranée, livrée à l'Angleterre pour cette terre inconnue qu'il faudra racheter pouce par pouce aux Anglais d'abord, qui en possédaient avant la formation de la Compagnie, qui en ont gardé et même acquis depuis, en dehors d'elle, les meilleures terres; à ses sauvages occupants ensuite, dont on connaît la perfidie et les vices ; et enfin à la fièvre, dont quelques Européens peuvent se défendre ici et là peut-être, avec d'infinies précautions ; mais contre laquelle les pionniers même de la Compagnie ne sont pas tous suffisamment garantis, nous assure-t-on, et dont une masse de gens tels que ceux qu'on y destine ne saura jamais se défendre !

S' imagine-t-on Madagascar et nos vieilles traditions françaises, et, avec cette île, Bourbon dont elle est la nourrice et la vie, sacrifiées pour cette poignée d'ilots, qui seraient nôtres demain pour la peine d'y aller planter notre drapeau, si la France savait dire encore : Je le veux !

Certes, si ce pays pouvait être assaini, si la barbarie pouvait y être domptée, dans l'intérêt du commerce, de la colonie, de la civilisation, et pour l'honneur de la France, nous ne demanderions pas mieux que d'y voir flotter les couleurs nationales et s'y étendre notre empire colonial ; mais au prix de tels sacrifices, jamais !

Voilà pourquoi nous ne croyons ni à la lettre ni au télégramme qui nous donnent cette transaction pour déjà consommée.

Que si i'on vient nous dire que ceux qui ont parlé de Madagascar se sont trompés, qu'il n'en est pas question dans la lettre dont il s'agit ; que si l'on ajoute même qu'il y a erreur ou exagération au sujet de l'Égypte ; que l'Angleterre, ainsi que ses hommes d'État l'affirmaient encore tout récemment, n'ayant aucune vue sur les Nouvelles-Hébrides, nous en laissera, sans difficulté, sans compensation directe ou indirecte, avec l'indifférence la plus absolue, en prendre possession, sur simple avis du retrait de la parole échangée entre elle et la France ; nous dirons encore : Il n'est pas possible que la Chambre et le Sénat rivent d'un cœur léger aux pieds de la France ce nouveau boulet, et décrètent la prise en charge par elle de ce nid de cannibales et de fièvres, même pour y placer ses récidivistes, ou le trop-plein des libérés de la Calédonie.

Nous l'avons dit déjà et personne ne l'ignore, il n'y a pas place eu Nouvelle-Calédonie pour les récidivistes à côté de la Transportation et de la colonisation libre. Les ressources manquent au petit nombre de colons libres qui y végètent aujourd'hui, la terre manque à la colonisation pénale; nous n'avons ni terre, ni travail à donner aux dix, quinze, vingt mille récidivistes qu'on nous annonce. Ne se rappelle-t-on plus déjà les misères de la Déportation dix fois moins nombreuse et au milieu de laquelle se trouvaient des ouvriers capables et désireux de travailler ?

Les récidivistes à l'état libre en ce pays, c'est la faim, c'est le crime, c'est la honte qui l'envahissent ; c'est la démoralisation d'abord et la ruine enfin de cette colonie.

Mais si, n'en laissant qu'un petit nombre ici, juste assez pour que éleveurs écoulent rapidement leur bétail et fuient au plus tôt le contact de ces consommateurs aujourd'hui désirés, abhorrés demain, on en dépose une partie aux Loyalty ?

Que pourra-t-on en mettre à Maré, à Lifou, à Ouvéa ? Il est reconnu que sur ces blocs madréporiques, troués ça et là d'excavations sans profondeur, de poches sans étendue, dans lesquelles un peu d'humus s'est déposé pour y donner à leurs malheureux occupants quelque verdure et quelques fruits qui ne suffisent point à les sustenter, où il n'y a ni ruisseau, ni source, cent Européens ne pourraient pas vivre. Qu'est-ce que ce nombre sur les vingt mille à placer encore ?

Le reste ira donc aux Nouvelles-Hébrides. On les distribuera sur ces îles ; les premiers qui descendront à terre auront sans doute le sort de ce matelot dont nous parle le dernier rapport du « Calédonien » : quelques sagaïes parties des fourrés du rivage mettront prompte fin à leur exil ; les autres y prendront pied et y resteront... jusqu'aux premières fièvres, ou au premier pilou-pilou de leurs sauvages voisins.

Non, non ! Les bons de caisse sont tout puissants en Nouvelle-Calédonie et non sans influence à Paris même ; mais il se trouvera bien quelques lèvres qu'elles n'auront pu sceller, quelques plumes qu'elles n'auront pu faire délier ; nos législateurs sauront la vérité sur cette situation, qui est la vraie, malgré l'inexplicable silence de la presse calédonienne. Ils n'oseront décréter l'envoi à de tels périls, à des souffrances si grandes, à une mort si sûre, des hommes coupables tant qu'on voudra, mais que mille justice humaine ne voudrait y condamner. L'humanité dont se targuent les plus ardents promoteurs de la relégation, reprendra ses droits, et l'iniquité à laquelle on les pousse ne sera pas commise.

La Compagnie des Nouvelles-Hébrides n'en a pas besoin pour être et rester *une bonne affaire*.

Lettres de Nouméa.

(De notre correspondant particulier.)
(*La Gironde*, 13 juin 1883)

Nouméa, le 11 avril 1883.

.....
La Compagnie française des Nouvelles Hébrides ne reste pas inactive. Elle vient de faire, auprès des indigènes, l'acquisition des magnifiques solfatares de l'île Tanna, qui possède du soufre en abondance et qui est située dans des conditions exceptionnelles de facilité pour l'exploitation. Les stations de la Société sont constamment visitées et ravitaillées par des vapeurs de notre port, et l'on ne néglige ici rien de ce qui peut contribuer à la réussite et au progrès de l'œuvre. À la France maintenant à faire le reste en y plantant son pavillon, sans se soucier des réclamations et protestations de MM. les Anglais, qui, eux, s'inquiètent fort peu de nous être désagréables quand il s'agit d'étendre encore leur immense domaine colonial.

LES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Nouvelliste*, Nouméa, 14 juillet 1883)

Les télégrammes concernant les Nouvelles-Hébrides confirment pleinement l'appréciation que nous avons faite de l'agitation australienne pour une annexion impossible.

Les ministres protestants, qui ont aux Hébrides 8.000 catéchumènes et 5.000 convertis répartis sur treize îles, pour lesquels ils ont, durant les trente dernières années, dépensé un million sept cent cinquante mille francs, et dépensent encore 175.000 francs par an, voyaient d'un mauvais œil les Français, c'est à dire le catholicisme, convoiter cet archipel et parler de s'en rendre maîtres, d'y imposer leurs lois, et d'en faire peut-être le déversoir de la lie de leur population.

Saisissant l'occasion de l'annexion de la Nouvelle-Guinée par Queensland, ils ont jeté cet exemple à un ministre que les lauriers de celui de Brisbane empêchait de dormir ; et M. Service se dit que Victoria pourrait bien donner à l'empire britannique plus que Queensland venait de faire. Qu'est-ce que la Nouvelle-Guinée comparée à tous les archipels, toutes les îles, toutes les mers, des Fidji à la Nouvelle-Irlande ?

C'était un beau rêve, mais ce n'était qu'un rêve, et bien que toutes les colonies australiennes s'y soient associées, le charme est aujourd'hui rompu, le rêve s'est évanoui.

M. Gladstone, qui a le sens plus pratique, qui est l'Anglais par excellence, qui représente dans le monde la nation de boutiquiers dont on a trop ri en France. M. Gladstone a compté le profit de ce monde nouveau qu'on offrait à l'Angleterre.

Il y a vu une extension de commerce, d'influence, de gloire si l'on veut ; mais il en a calculé le prix.

Il a pesé les millions que coûterait l'annexion demandée, le gouvernement de ce nouvel empire, et son entretien. Devant ses yeux ont passé d'avance les luttes de la civilisation contre la barbarie, — pour employer les grands mots à la mode — il a vu les ennuis, les embarras, les massacres, les guerres qui naîtraient des empiètements des colons sur les terres des indigènes ; et il a conclu justement que déjà l'Angleterre avait assez de responsabilités de ce genre ; que ses ressources en hommes et en argent étaient déjà suffisamment engagées sur tous les points du globe. Et il a dit : Non !

Mais les colonies australiennes seront froissées ; mais les missionnaires diront que la métropole pour laquelle ils ont tout fait les abandonne ; mais la France va prendre ce que vous dédaignez, lui a-t-on dit.

Non ! répond M. Gladstone. Aux colonies australiennes qu'il sent depuis longtemps agitées d'un souffle séparatiste, il jette, pour en retarder l'effet, le mot de confédération. Ce qu'une de vous ne peut faire, vous le ferez toutes ensemble, dit-il, l'union vous en donnera les moyens, et ce qui n'est pas permis à l'une de vous, parce que seule elle engage l'Angleterre, sera facile à une puissance formée de vous toutes unies en un faisceau devant lequel la responsabilité de l'Angleterre disparaît et que toutes les autres devront respecter. Nul ne pourra contester à la confédération australienne le droit de se protéger, de s'agrandir ; tandis que le monde entier regarde d'un œil jaloux chaque pas que la métropole fait en ce sens.

La difficulté du côté des missionnaires est moins sérieuse encore. Les empiètements vrais ou faux de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides sont faciles à arrêter, la question est déjà en bon train, à en juger, seulement par ce qu'en dit le télégramme de Melbourne.

Pour le reste, ils feront comme ils ont fait depuis trente ans.

Est-ce du côté de la France que continueraient les inquiétudes ? M. Gladstone dit n'en pas avoir. Il a ses raisons pour cela, que nous ne connaissons pas ; nous en connaissons, nous, qui sont peut-être les mêmes. Nous les avons expliquées dix fois : répétons-les encore.

La France a-t-elle intérêt à prendre les Nouvelles-Hébrides, cet intérêt vaut-il le haut prix que refuse d'y mettre l'Angleterre ? Là est toute la question, après toutes fois celle de l'engagement pris entre les deux puissances.

On a dit et répété que la colonie demandait l'annexion des Nouvelles Hébrides ; des pétitions ont été signées dans ce sens. M. Higginson, dans sa lettre, fort habile mais peu sérieuse, à M. Georges Perrin, se dit l'écho des aspirations du pays tout entier sur ce point et son représentant officieux pour l'appuyer près du gouvernement.

Nous n'y contredisons point. Les Nouvelles-Hébrides ne sont pas à dédaigner ; nous avons dit nous-mêmes qu'elles étaient très désirables. Nous l'avons dit ; mais, depuis, la fièvre nous en a dégoûté ; mais les 8.000 catéchumènes presbytériens et les 175.000 francs qu'ils y dépensent chaque année, nous en dégoûtent plus encore.

Qu'est-ce que la France irait faire là désormais, nous disons la France républicaine, la France laïque, la France athée, la France enfin telle que son gouvernement actuel la présente ?

Ces sept ou huit mille presbytériens, répandus sur treize îles d'un même groupe, sont à peu près, inconvertissables ; on ferait d'ailleurs pour eux et pour leurs congénères encore païens ce qu'on a fait ailleurs. Sous prétexte de liberté de conscience, l'État les couvrirait de tout son pouvoir contre le prosélytisme catholique ; et le protestantisme, le protestantisme anglais dans l'une de ses formes les plus fanatiques, y est pour jamais implanté.

Or les naturels protestants, sont actuellement anglais, ils resteraient anglais. Est-ce que leurs coreligionnaires des Loyalty ont l'esprit et le cœur français ?

Ils sont anglais, et ce n'est que par la force des armes qu'on planterait au milieu d'eux le drapeau de la France, ce n'est que par la force des armes qu'on l'y maintiendrait. C'est donc la guerre en perspective au commencement et longtemps, la guerre jusqu'à l'expulsion ou la mort du vaincu quel qu'il soit.

Les télégrammes que nous citons, celui du 3 juillet par exemple, nous disent comment elle est déjà préparée à Pungo Bay et ailleurs sans doute. La Compagnie des Nouvelles-Hébrides a-t-elle fait quelque chose sur un seul point pour montrer les Français sous un autre jour ? A-t-elle montré des Français à ces indigènes, à ceux qui n'ont pas encore subi la manipulation presbytérienne ? La religion, les mœurs, la langue des Français y ont-elles été introduites par elle, même sur les territoires acquis des anciens planteurs anglais ? A-t-elle enfin fait la moindre chose pour y substituer l'influence française à l'influence anglaise partout si enracinée, au point que les crimes des recruteurs de Fidji, de Queensland et d'ailleurs nous sont toujours imputés, non seulement par les documents officiels, les prédications des ministres protestants et les journaux australiens ; mais encore par les indigènes qui ont été stylés à dire de tout ravisseur : c'est un Français ! peut-être parce que les voleurs d'hommes s'y masquent parfois des trois couleurs ?

Les Nouvelles-Hébrides étaient regardées ici comme le déversoir naturel, prochain, nécessaire de la libération ; et quand on a parlé des récidivistes et de la relégation, tout le monde s'est vite mis d'accord pour les placer aux Nouvelles-Hébrides.

M. Higginson demande adroitement dans sa lettre : Qui donc proteste en Nouvelle-Calédonie contre la Transportation, contre la Relégation, quel est celui des journaux de la localité qui s'est fait l'écho de ces protestations ?

À titre d'auxiliaires de la colonisation libre, par les travaux les plus pénibles, ceux de routes tout spécialement, personne en Calédonie ne proteste contre la Transportation mais ce n'est pas là qu'est le venin de la loi de 1854 ; c'est dans la colonisation pénale, c'est dans le peuplement de ce pays, l'accaparement de ses meilleures terres par les condamnés en cour de peine et surtout par la libération qui menace de tout absorber. C'est contre cela que tout le monde proteste, c'est là dessus que tous les journaux du pays sont unanimes : c'est pour se débarrasser de cet incubé dévorant que les yeux se tournaient du côté des Nouvelles-Hébrides.

Quant aux récidivistes, ceux qui se réservent d'en être les cantiniers, ceux qui espèrent le devenir, oh ! ceux-là ne protestent point contre leur introduction en Nouvelle-Calédonie. Ils la demandent qui n'ont que quelques têtes de bétail à placer, une fortune

ou une simple aisance territoriale à réaliser, ceux-là encore acceptent peut être la relégation, encore la plupart voudraient-ils en voir se diriger le courant sur les Nouvelles-Hébrides.

Mais ceux qui avaient rêvé de se créer ici une patrie nouvelle, ceux qui y voyaient une extension de la France et la voulaient honorable et honorée, ceux-là protestent contre l'absorption de la colonisation libre par le bagne, dernier terme de la loi de 1854 et de celle qui se prépare. Et avec eux protesteront la seconde classe de colons que nous distinguons tout à l'heure, s'ils considéraient que, sous prétexte de bénéfices fort douteux, ils sèment des germes de mort dans ce pays et en assurent la ruine matérielle et morale.

Si M. Higginson ne le savaient pas, voilà ceux qui protestent et de qui nous nous faisons l'écho.

La France ne prendra pas les Nouvelles-Hébrides pour y mettre ses récidivistes ; par ce que ce serait les envoyer à la mort par la fièvre ou la sagaïe, parce que l'Angleterre ne lui rendra pas sa parole pour quelle justifie d'un coup toutes les craintes des colonies australiennes.

C'est ce que n'ignore pas M. Gladstone et c'est pourquoi il a parlé comme le disent les télégrammes. C'est ce que commence à comprendre l'opinion publique à Paris si nous en croyons les journaux apportés par le courrier de la semaine dernière.

NOUVELLES LOCALES

(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 22 juillet 1883)

Le *Moudeway*, du port de Nouméa, a fait naufrage aux îles Banks. L'équipage a pu être sauvé et il a été ramené par le *Calédonien* qui est revenu le 16 juillet des Nouvelles-Hébrides. La Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides aurait acquis dans ces derniers temps, 160.000 hectares environ de terrains dans diverses îles, en dehors des 150.000 ou 200.000 hectares anciens.

À PROPOS DU « CLAIRON »

(*Le Nouvelliste*, Nouméa, 4 août 1883)

Nous plaignons ce journal, qui s'étonnera de s'entendre breveter « l'un des organes les plus autorisés du parti clérical », nous le plaignons de s'être attiré les éloges du *Néo*, qui lui accorde jusqu'à l'honnêteté.

Dans son numéro du 16 mai, la vaillante feuille royaliste avait publié un article sur les Nouvelles-Hébrides.

Bien qu'il nous parût s'appuyer en partie sur certaines dires et faits tombés dans le domaine public et dont nous nous étions fait l'écho, nous ne jugeâmes pas utile de reproduire une attaque exagérée dans la forme et portant quelquefois sur des points que nous ne pouvions contrôler nous-même.

Nous l'eussions laissé dans l'oubli, aussi bien que les rétractations du 4 juin, si le *Néo* n'en avait pris occasion d'une charge à outrance contre les cléricaux en général et le *Nouvelliste* en particulier.

Étranger à cette correspondance, de l'aveu de tous, nous sommes bien placé pour rire des divagations du *Neo* à ce sujet. Sa plume, tremblante encore de la belle peur et des colères qui la guidaient dans la contre-protestation de tout-à-l'heure, nous crache les élégances ordinaires de sa polémique et fait flèche encore une fois des écuries du voisinage destinées à remplacer le cliché de la fontaine de Saint Labre.

N'ayant à laver ni guignarderie ni vote du cercle dans cette fontaine, ni à retrouver aucun papier de Cambrai ou autres dans ces écuries, nous ne nous occupons guère ni de celles-ci ni de celles-là. À quoi sert, bon *Néo*, de vous battre les flancs pour les rappeler à notre attention?

À vos démentis inutiles, puisque nous vous les renvoyons francs de port ; à vos fines reparties renouvelées des Grecs bien que puisées aux catéchismes poissards modernes ; à vos rodomontades qui vous donnent plus méchant air que l'air méchant, vous perdez votre temps et la place qu'il valait mieux garder pour cette lettre admirable au *Clairon*, qui n'admet ni les bons de caisse, ni les actions libérées, mais n'en contient pas moins de fort jolies choses.

Le *Clairon* est jeune, il est loin de Nouméa, et il est de si bonne composition que le mot de patriotisme ne pouvait que séduire son âme candide.

Mais l'opinion publique bien fixée ici ne se laissera pas prendre si facilement. Nous lui ferons donc lire ce chef-d'œuvre, eu soulignant les bons endroits. Elle fera la part des exagérations du correspondant qui, par exemple, étend à nos jours les amitiés puissantes dont parle l'autobiographie du Roi de la Nouvelle-Calédonie. Elle comparera les allégations dites mensongères du correspondant avec le duo de l'argonautide, la lettre colportée en mars dernier, les révélations du correspondant du *Herald* et ce que nous voyons nous-mêmes de nos yeux de la salubrité du climat des Nouvelles-Hébrides, de l'hospitalité de ses indigènes et du maintien de l'influence française par des agents anglais.

Elle jugera cette dissertation sur le plus ou moins d'avantages qu'aurait la Compagnie à opter pour la nationalité anglaise ou française et elle saura que penser d'une affaire, qui peut bien jusqu'ici n'être pas exempte de patriotisme, selon la moleste expression de son défenseur, mais qui est surtout une affaire.

— Et elle saura par qui le *Clairon* a été le plus trompé.

Elle appréciera comme il convient cette référence donnée dans les bureaux de la Direction des colonies, où se sont élaborés certains traités assurant un million de bénéfice en cas de réussite, et douze millions cinq cent mille francs si « le plus lamentable fiasco » en est le résultat.

Vous avez bien fait, bon *Néo*, de nous mettre en demeure de prendre parti dans une affaire ou nous n'étions pour rien. Forcé par vous sur ce terrain, nous y acceptons vos propres armes, mais nous les voulons au vent, au plein soleil de la publicité.

L'espace nous manqua pour publier le premier article du *Clairon*, mais la lettre de M. Higginson le cite ou l'analyse très suffisamment pour que le lecteur n'y perde rien. Voici cette lettre *in extenso*. Nous appelons toute l'attention du lecteur sur les endroits soulignés.

Paris, le 3 juin 1883.

À Monsieur le directeur du journal *Le Clairon*,

Monsieur,

Sous ce titre : « L'occupation des Nouvelles-Hébrides », le *Clairon* du 16 mai publie un article qui contient une série d'attaques contre une Société particulière, dont la formation a été, en décembre dernier, saluée par les encouragements de la presse de Paris et des départements.

Or, toutes les allégations contenues dans l'article dont il s'agit sont aussi fausses qu'injurieuses pour la Compagnie que j'ai l'honneur de représenter et je leur adressa le plus formel démenti.

Votre correspondant considère que les démarches faites auprès de certains personnages par moi, — car je ne crois pas m'avancer beaucoup en pensant que c'est de moi qu'il a voulu parler, — que les démarchés, dis-je, faites par moi en vue d'une prise de possession des Nouvelles-Hébrides par la France, n'ont qu'un but, celui

d'assurer le succès des entreprises de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides. Mais il ignore donc que ces démarches, je les fais depuis dix ans ; qu'en Nouvelle-Calédonie, les gouverneurs de La Richerie, de Pritzbuher, Courbet, ont été vivement sollicités par moi de prendre possession de ces îles ; qu'en France, M. Waddington, les amiraux Pothuau et Cloué, M. Gambetta, M. Duclerc, les directeurs des colonies, m'ont vu poursuivre sans relâche cette tâche ingrate, sans réussir à triompher d'une inertie fatale, seule cause de la décadence de notre pays à l'extérieur.

À tous, je ne cessais de dire : la Nouvelle-Calédonie ne peut se passer des Nouvelles-Hébrides ; *c'est avec cet archipel qu'elle entretient son principal commerce de cabotage* ; son sol est plus fertile que le nôtre. L'existence des mines y est reconnue ; enfin, par sa position géographique, il est une dépendance naturelle de notre grande colonie du Pacifique ; ça a été une faute de n'en avoir pas pris possession en même temps que de la Nouvelle-Calédonie, cette faute, réparons-là. —Tels sont le langage que je tiens et le but que je poursuis depuis dix ans auprès de tous ceux qui, soit à Nouméa, soit à Paris, ont eu le sort de la Nouvelle-Calédonie et, par conséquent, des Nouvelles-Hébrides entre leurs mains.

Ai-je besoin d'ajouter qu'en parlant et en agissant ainsi, je ne pouvais avoir en vue que la grandeur coloniale du pays dont j'aspirais à être l'enfant et qui m'a jugé digne de cet honneur en me conférant des lettres de grande naturalisation ? En admettant, — ce *qui n'est pas*, comme je vous le démontrerai tout à l'heure, — qu'aujourd'hui l'intérêt de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides dans la question soit *le même* que celui de la France, où serait le mal et en quoi la question en elle-même aurait-elle changé de face ? Mais assigner à mes efforts et à ceux des personnes qui poursuivent le même but que moi le mobile odieusement intéressé que leur prête votre correspondant, c'est plus que manquer à la vérité, c'est manquer à l'évidence même.

Cette erreur n'est pas la seule qu'ait commise votre correspondant. Il s'agirait pour nous, suivant lui, de « développer sur le marché de Paris jusqu'au chiffre de dix à douze millions » notre société constituée à Nouméa au capital de 500.000 francs seulement ; pour cela « de distribuer des pots-de-vin sérieux » afin d'obtenir la prise de possession des Nouvelles-Hébrides par le gouvernement français, car c'est « la condition essentielle de la réussite de l'opération », puis de tripoter avec les fonctionnaires de Nouméa, car, « depuis 1870, la Nouvelle-Calédonie est un tapis-franc, un champ de vols, de malversations, de rapines, régulièrement exploité au profit de quelques individus ».

Telle est « la tentative de flibusterie » que vous « signalez à l'attention publique » et contre laquelle vous voulez mettre en garde les honnêtes gens ».

Eh bien, autant de mots, autant d'erreurs, de calomnies et d'injures. La tentative de flibusterie dont parle votre correspondant n'a jamais existé que dans sa malveillante imagination ; car la Société des Nouvelles-Hébrides n'a fait et ne fait actuellement aucune démarche pour augmenter son capital, ainsi que vous l'annoncez sans aucun fondement, sans aucune preuve.

J'en dirai autant de l'accusation de corruption lancée contre ces personnages que vous prétendez tout disposés moyennant finances, à rééditer les scandales de la mémorable expédition contre les Kroumirs : elle est aussi chimérique que calomnieuse. En effet, s'il est évident pour ceux qui ont étudié la question, que la Nouvelle-Calédonie a tout intérêt à la prise de possession des Nouvelles-Hébrides par la France, *il n'en est pas de même pour la Compagnie des Nouvelles-Hébrides*. Car, il est incontestable que cette Société, qui possède aujourd'hui environ deux cent mille hectares de terrains, *aurait bien plus à gagner d'une colonisation par l'Angleterre, que de la prise de possession française*. Ne sait-on pas, en effet, à quel degré de prospérité sont arrivées les colonies anglaises dont les Fidji, la plus jeune d'entre toutes, a acquis, dans dix années, un développement merveilleux, aux portes de l'Australie et dans le voisinage de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides ?

Au lieu de chercher à paralyser de patriotiques efforts, craignez plutôt de voir un jour nos pionniers, après avoir fait tout ce qu'il est humainement possible de faire pour soutenir l'influence française dans le Pacifique, désespérer d'intéresser à leur œuvre la mère-patrie et *chercher un dédommagement à leurs déceptions dans les bénéfices qui résulteraient pour eux de la prise de possession des Hébrides par l'Angleterre.*

Je ne m'arrêterai pas à la description fantaisiste qui est faite de nos îles, où la fièvre, les flèches empoisonnées et la stérilité du sol seraient autant de repoussoirs pour les colons, si votre correspondant [était] un peintre fidèle. Pour moi, je trouve qu'ici comme dans toutes ses autres parties, son tableau ne manque que d'une qualité : l'exactitude. Et, sous tout le noir qu'il broie, je ne vois percer que la perfide intention, sinon d'étouffer, tout au moins d'estropier à sa naissance *une entreprise qui n'est pas exemple de patriotisme.*

Il semble que pour arriver à ce résultat, tout doit lui servir de prétexte. Car, en cette affaire, devait-on s'attendre de sa part à cette belle explosion de fureur contre nos fonctionnaires des colonies qui, tous, d'un seul coup sont accusés de vols, de concussions et de rapines ? Ces colères ne disent rien de bon et cachent d'ordinaire quelque vilaine plaie.

Vous voyez donc, monsieur, combien vous avez été trompé.

Vous en aurez la preuve en vous adressant aux hauts fonctionnaires dont je vous ai cité les noms, *et surtout à la direction des colonies.*

Les rapports officiels et les documents qu'elle possède vous édifieront pleinement, je l'espère, et vous aideront à réparer le tort que l'article publié dans votre journal a pu causer à la Société des Nouvelles-Hébrides.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

J. HIGGINSON,
administrateur délégué de la Société des Nouvelles-Hébrides.
8, rue de la Paix, Paris.

Nous n'avons ni le temps, ni l'espace de revenir et d'appuyer ici sur les points que nous avons soulignés dans cette lettre. Un mot cependant, avant de finir.

Un mot à ce drôle qui voit encore et toujours des fantômes derrière nous, qui croit notre plume stipendiée comme la sienne et demande que la responsabilité du *Nouvelliste* soit recherchée plus haut que notre humble personne.

Il ment et l'arme dont il se sert est lâche. Voilà tout ce que nous voulions lui dire.

Lettres de Nouméa.
(*La Gironde*, 1^{er} septembre 1883)

Nouméa, 2 juillet 1883.
(De notre correspondant particulier)

Mise en aventureuse humeur par les succès obtenus par le Queensland à propos de la Nouvelle-Guinée, la province de Victoria (Australie) a créé, elle aussi, une agitation qui s'est étendue jusqu'à la Tasmanie et à la Nouvelle-Zélande, dans le but d'arriver à mettre la main sur les Nouvelles-Hébrides. Ces nouvelles, apportées par le *Cintra*, ont produit dans le public une profonde agitation. Sur-le-champ, on s'est réuni en masse à la mairie, sans distinction de parti ni de nationalité, et la pétition suivante, immédiatement rédigée, a été couverte de signatures :

Pétition pour la prise de possession des Nouvelles-Hébrides,

« Monsieur le Gouverneur,

Une nouvelle de la plus extrême gravité nous arrive : une colonie australienne, sans l'aveu même du gouvernement britannique, vient de révéler le dessein de porter la main subrepticement sur les Nouvelles-Hébrides, celle annexe naturelle de la Nouvelle-Calédonie.

Un tel acte serait la violation audacieuse de nos droits et de nos intérêts, un coup mortel porté à notre commerce et à l'influence du non français dans l'océan Pacifique, une atteinte profonde à tous nos projets patriotiques de développement colonial.

Il y aurait là, Monsieur le Gouverneur, une déception humiliante pour le gouvernement de la République, qui a annoncé officiellement son intention de reléguer dans ces îles les récidivistes et qui, au sein du Parlement, a exprimé l'espoir d'y voir tôt flotter le pavillon français.

Avant que d'ambitieux voisins tentent ce coup de main, blâmé même par une partie considérable de leurs concitoyens, il est nécessaire de revendiquer et d'exercer résolument nos droits incontestables.

Au nom de la colonie, au nom de notre glorieuse marine, au nom de la patrie française, nous venons vous conjurer de ne pas abandonner, de soutenir le drapeau tricolore que nous avons déjà planté sur les îles de l'archipel néo-hébridais.

Cet acte de courageuse initiative sera hautement approuvé par le gouvernement de la République.

Nous serons tous vos témoins et vos garants. La colonie tout entière est derrière vous et vous soutiendra. Vous aurez en France une force toute-puissante, la voix de tous les bons Français, qui diront que vous avez bien fait ! qui vous placeront, dans la reconnaissance publique et dans la postérité, auprès des Dupleix, des Labourdonnaye, des Garnier, de ces héros qui n'ont jamais reculé, toutes les fois qu'il s'est agi de l'honneur national et de la sauvegarde de notre domaine colonial ! »

Le soir même, des mesures étaient prises, le *D'Estrées*, qui devait se rendre aux Loyalty, recevait l'ordre de se tenir prêt à partir le lendemain matin pour une destination inconnue. Un missionnaire de ces îles, qui avait ses bagages à bord, était invité à les enlever immédiatement, et le lendemain matin le *D'Estrées* partait, avec un pli que son commandant ne devait ouvrir qu'à vingt milles en mer.

Ce départ fut interprété de diverses manières. Les uns pensaient que c'était la prise de possession qui était ordonnée ; l'impression générale était que le *D'Estrées* avait seulement pour mission de se tenir en observation aux Nouvelles-Hébrides, afin de s'opposer à toute tentative de la part de l'Australie.

Mais le 22 juin, c'est-à-dire deux jours après le départ du *D'Estrées*, le *Bruat* quitta Nouméa. Quelle était sa destination ? Personne ne le savait. Depuis, il nous est revenu de source absolument sûre que le Bruat se rendait aux Hébrides pour y communiquer avec le *D'Estrées*, et de là à Brisbane, afin de faire parvenir un télégramme à Paris, pour tenir le gouvernement au courant de ce qui se passait et lui demander des ordres.

Telle est, à l'heure où j'écris ces lignes, la situation à Nouméa. Puisse le gouvernement français, soucieux de la dignité et de la prospérité de la France, avoir donné l'ordre de planter le drapeau de la République sur ces îles si riches et si convoitées !

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 28 septembre 1883)

.....
La question des Nouvelles-Hébrides continue de passionner vivement l'opinion publique à Nouméa. On se souvient que la dernière lettre de notre correspondant nous racontait à ce propos que le *Bruat* avait été envoyé en mission dans ces îles pour y communiquer avec le *D'Estrées*. On pensait alors, à Nouméa, que ce navire était allé prendre officiellement possession du territoire. Mais, depuis, le *Bruat* est rentré à Nouméa, laissant en Australie M. Nicolas, secrétaire de la division navale, chargé des instructions du gouverneur. Enfin, M. Nicolas est lui-même revenu par le *Dupleix*, et voici ce que le *Néo-Calédonien* publie à la suite de ces allées et venues :

« Nous sommes en mesure, dit-il, d'affirmer que c'est à la suite des observations du gouvernement français, provoquées par la démarche de M. Pallu de la Barrière, que l'Angleterre s'est décidée à désavouer la prise de possession de la Nouvelle-Guinée par le Queensland. Si nous n'avons pas pu nous emparer nous-mêmes des Hébrides, nous avons toujours obtenu un résultat incontestable : celui de faire reculer l'Angleterre ; et c'est à l'initiative de la colonie, à nos manifestations, à nos instances que ce résultat est dû. Nous avons le droit de nous en montrer fiers, et nous en exprimons encore une fois notre reconnaissance au gouverneur, qui a soutenu si énergiquement les intérêts de la colonie.

Les instructions que le gouverneur a reçues à ce sujet de la métropole étaient chiffrées et ont un caractère tellement confidentiel qu'il nous a été absolument impossible d'en connaître le moindre mot. Nous estimons cependant que ce silence même est de bon augure. Si l'on se tait, c'est qu'il y a, comme l'on dit, *anguille sous roche*. Sinon, on nous dirait carrément qu'il n'y a rien à espérer. »

Enfin, le même journal ajoute :

« Le *Bruat* vient de partir pour les Nouvelles-Hébrides avec des instructions pour le commandant du *D'Estrées*. Le *Bruat* a aussi fusion de rapporter l'ancre et les deux canons de La Pérouse, et de faire restaurer le monument consacré à la mémoire de ce navigateur.

Rien de nouveau dans le personnel de la Compagnie calédonienne des Hébrides. Cette Compagnie vient encore d'acquérir des quantités considérables de terrains, s'élevant à plus de 100.000 hectares : à Port-Havannah, un lot d'une superficie indéterminée ; à Mallicolo, 73.934 hectares ; à Santo, 74.737, à Aurora, 6.000, à Api, 5.000. Dans ces acquisitions sont comprises plusieurs îles entières: les îles Tocaro et Tatango, à Port-Stanley, à Mallicolo ; l'île Dionne et l'îlot Mallamette, dans le Port-Olry, à Santo. »

LETTRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 6 octobre 1883)

Nouméa, le 13 août 1883.

Poussés par les Australiens, les Anglais font bonne garde autour du groupe des Nouvelles-Hébrides, afin que nous ne nous en emparions pas. Ils y expédient jusqu'à des cuirassés : le *Nelson*, entre autres. Et cependant, nous avons tous les droits possibles et imaginables pour y planter notre pavillon. La Compagnie française des Nouvelles-Hébrides a dépensé de fortes sommes pour acquérir des terrains dans ces îles et les civiliser. Ne nous arrêtons donc pas aux obstacles que s'efforcent de nous créer les

Anglais. Allons de l'avant, — *go ahead*, — et nous sommes assurés du succès. Est-ce que les étrangers nous demandent notre avis pour s'agrandir et se développer ?

Nouvelles-Hébrides.

Nous croyons devoir reproduire tout au long, et malgré son étendue, la correspondance suivante, écrite de Port-Vila, à la date du 29 juillet, au *Néo-Calédonien*, et contenant les renseignements les plus intéressants sur la visite de deux navires anglais, le *Dart* et le *Nelson*, aux Nouvelles-Hébrides :

« Le *Nelson*, dont on parle tant depuis huit mois dans la contrée, s'est enfin montré dans notre port. Les Anglais ont agi ici avec une arrogance inqualifiable. À Havannah-Harbour, il s'est produit entre le commodore Erskine et M. Mac Leod, le représentant de la Compagnie calédonienne des Hébrides, un incident qui pourra avoir des suites sérieuses. Voici à quel sujet :

Lors des premières acquisitions de terres faites par cette Compagnie, ses agents étaient accompagnés, à titre purement officieux, d'un officier de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Marin d'Arbel, second à bord du *D'Estrées*. Cet officier, connaissant parfaitement tous les parages des Hébrides, avait sollicité et obtenu un congé spécial, afin de prêter son concours à cette expédition, et avait profité de l'occasion pour faire l'acquisition, en son nom personnel, de l'île Ariki, sise à l'entrée de Port-Vila.

Cette acquisition, faite par M. d'Arbel de la façon la plus régulière auprès des indigènes de la localité, fut contestée par un missionnaire presbytérien, le R. P. Mackensie, qui réussit à faire conserver par les indigènes une partie de la valeur versée comme prix d'achat, et consistant en pièces d'or françaises, dynamite et autres objets. M. Mackensie prétendait avoir acheté antérieurement cette île aux indigènes et en être le seul propriétaire. Pour donner suite à sa revendication, il la porta au gouvernement anglais, qui fut, en effet, interpellé à ce sujet à la Chambre des communes. Voilà ce qui amenait ici le *Nelson*.

Le commodore, confondant volontairement cette acquisition particulière avec les opérations de la Compagnie calédonienne des Hébrides, se rendit chez M. Mac Leod, le représentant de cette Compagnie, et lui restitua les objets qui avaient été donnés en échange du terrain. M. Mac Leod refusa de les recevoir, en disant qu'il ne connaissait absolument rien à cette affaire, que la Compagnie y était étrangère, qu'elle n'avait rien à y voir. Il se produisit alors une scène des plus violentes. Le commodore frappait du poing sur la table avec colère, disant qu'il rendait la Compagnie responsable de cet achat ; que ce terrain avait été volé, comme tous ceux que la Compagnie prétendait avoir achetés aux indigènes, » etc. Puis il partit après avoir vainement demandé à Mac Leod un reçu des objets qu'il persista à laisser sur la table. Mac Leod lui répondit qu'il avait tort de laisser là ces objets ; que non seulement il n'en prenait pas la responsabilité, mais qu'il ne voulait même pas les compter ; et pour mieux confirmer son refus, il l'envoya par écrit au commodore, qui lui fit répondre par un officier qu'il ne changeait rien à ce qu'il avait décidé.

J'ignore naturellement jusqu'à quel point sont fondées les prétentions du R. P. Mackensie ; mais ce qu'on peut dire, c'est qu'il est bien étrange que les Canaques aient vendu deux fois le même terrain. Cette déloyauté est tout à fait en dehors de leurs habitudes, surtout quand il s'agit des missionnaires qui ont tant d'influence sur eux. On en a la preuve par le père Mackensie lui-même, qui a réussi à leur faire restituer les objets qu'ils avaient reçus comme prix de la vente.

Mais nous espérons bien ici que le gouvernement français, surtout après la conduite arrogante et injustifiable du commodore, ne se contentera pas de simples déclarations,

et qu'il soutiendra énergiquement les intérêts de ses nationaux. Il faut que le missionnaire soit mis en demeure de prouver ses prétentions; qu'il produise ses titres ! Et s'ils existent. Il faudra que l'on explique encore quelle différence il y a entre eux et ceux de la Compagnie, puisqu'on trouve que celle-ci a *volé* des terres, qu'elle a acquises cependant par le même procédé que le révérend père.

Tout ceci n'est qu'une manœuvre pour nous intimider, et nous serions bien sots de nous y laisser prendre ; c'est toujours le même sentiment de jalousie et d'orgueil qui pousse l'Angleterre à nous contrecarrer dans toutes nos entreprises colonisatrices. Il faut qu'elle domine seule partout où brille une goutte d'eau salée.

Les Anglais sont venus ici avec l'intention préméditée de faire de la propagande contre nous, et au besoin de nous couper l'herbe sous les pieds. De Havannah-Harbour ils se sont rendus à Port-Vila, dont ils ont relevé les points minutieusement et avec un flair trop juste pour être spontané. Le premier soin du commodore a été de se rendre lui-même en droite ligne sur la route de l'eau douce, l'endroit le plus beau, la richesse de Port-Vila. Le lendemain, en descendant le long de la rivière, j'ai constaté que ces messieurs n'avaient plus rien à apprendre ; leurs souliers étaient marqués partout.

Quant à leurs moyens de propagande, ils sont des plus pratiques. Quand nos navires viennent ici, ils restent quelques heures au mouillage et repartent sans bruit ; on dirait qu'ils se font un devoir de ne pas chercher à en imposer aux populations. Cela ne fait pas impression. Les indigènes, en les voyant, vont à leurs affaires comme d'habitude. L'Angleterre n'agit pas ainsi. Elle commence par envoyer ici un superbe cuirassé qui reste trois jours au mouillage, à chaque instant sonneries de clairon, fanfare deux fois par jour, etc. Rien n'est épargné pour frapper les indigènes.

En même temps, ils sont d'une prodigalité magnifique. Partout où ils passent, ils répandent les cadeaux. Tous les Canaques de Vila sont vêtus depuis avant-hier de vareuses de matelots anglais, même les enfants de 12 ans.

Cette manœuvre a produit son effet. Les indigènes regardent maintenant les Français avec un souverain mépris. Nous ne sommes à leurs yeux que les esclaves des Anglais. Mes relations avec eux, qui avaient été excellentes jusqu'ici, sont presque rompues. Je suis mis en quarantaine : mon store, qui était autrefois le rendez-vous des Canaques, est presque désert ; les pirogues vont s'amarrer dans la brousse, à 300 mètres hors de chez moi. Les Anglais étaient ici depuis plusieurs jours, quand les indigènes de Mélé, une troupe de bandits armés de sniders, sont venus me menacer de mort.

En résumé, la situation est très tendue. Dès que le *Nelson* sera parti, je m'efforcerai, avec de la douceur, de ramener les indigènes, mais je ne réponds pas que nous n'ayons pas à subir une crise, d'autant plus que nous aurons toujours ici les missionnaires pour travailler contre nous. Tout ceci a été fomenté par les missionnaires. Le commodore lui-même est entièrement dominé par son chapelain. C'est ce prêtre qui commande à bord, et les marins du *Nelson* ne se gênent pas pour en faire des gorges chaudes. »

COMPAGNIE CALÉDONIENNE
DES NOUVELLES-HEBRIDES
Société anonyme
Capital : 500.000 francs.

Assemblée générale ordinaire du 29 septembre 1883,
(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 7 octobre 1883)
(*La Gironde*, 4 janvier 1884)

RAPPORT DU COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

Messieurs,

Conformément à l'article 30 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous m'avez confiée dans notre réunion du 8 novembre dernier.

L'exercice, dont votre conseil d'administration vient de vous faire connaître les résultats ne comprend qu'une période de huit mois, ainsi que l'avait prévu le paragraphe 2 de l'article 44 des statuts ;

il s'étend du mois de novembre 1882, date de la constitution définitive de notre société, jusqu'au 30 juin 1883.

Qu'a fait la Compagnie pendant ce court espace de temps ?

Son pacte social lui imposait comme but de son activité l'établissement de comptoirs dans les diverses îles de l'archipel néo-hébridais : ce but est dès aujourd'hui atteint !

De vastes acquisitions conclues avec autant de bonheur que de promptitude et dans des conditions de publicité et de régularité, qui, quelles que soient les éventualités politiques, leur assurent le respect de tous et les placent sous la protection du droit des gens, ont mis en nos mains un réseau de stations parfaitement choisies et un immense domaine agricole qui n'a pas moins de 245.000 hectares.

Ces stations ont déjà donné une vigoureuse impulsion aux opérations agricoles et commerciales dont elles doivent être les instruments.

Pour cette première année seulement, nous pouvons compter sur une exportation de 500 tonnes de coprah, de deux mille sacs de maïs, de 12 tonnes de café, soit une valeur d'environ deux cent mille francs. Une exploitation chaque jour plus active du coprah de la part des indigènes, les vastes et intelligentes plantations de caféiers et de maïs opérées par nos agents nous garantissent une rapide progression dans, le chiffre de nos produits.

L'acquisition du steamer le *Calédonien* et des deux bateaux à voiles l'*Ambroua* et la *Calédonie*, maintiennent des relations faciles et constantes entre nos comptoirs néo-hébridais et cette colonie.

Un magasin placé au centre de l'archipel, pourvu d'un stock de marchandises important et varié, facilite les échanges, stimule la production des indigènes et étend nos relations.

L'achat des soufrières de Tana a doté notre actif social, d'une valeur industrielle de premier ordre dont l'exploitation doit fournir à notre Compagnie un nouvel élément de prospérité.

Maintenant, j'ai pu m'assurer de la régularité du bilan, de l'inventaire et des comptes que votre conseil soumet à votre approbation et je vous propose de les ratifier par vos votes.

Fait et déposé à Nouméa, au siège social, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Le commissaire de surveillance,

Ch. CUDENET.

TÉLÉGRAMMES

(*Le Nouvelliste*, Nouméa, 29 septembre 1883)

Paris, 12 septembre. — On a des raisons de croire que sir W. Morgan et M. Higginson, prennent des arrangements à Paris pour l'emploi en grand de la main-d'œuvre pénale, par la Compagnie des Nouvelles-Hebrides ; et l'on soupçonne les Français de viser à l'annexion du groupe de ce nom.

COMPAGNIE CALÉDONIENNE
DES NOUVELLES-HEBRIDES
(Société anonyme au capital de 500.000 francs.)
(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 7 octobre 1883)

Il appert, du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 septembre 1883 que messieurs Rolland (Auguste), Morgan (John-Cooke) et Imbault (Louis-Ernest) ont été nommés membres du conseil d'administration de la Compagnie, en remplacement des administrateurs sortants.

Et Monsieur Cudenet (Gabriel) a été réélu commissaire de surveillance pour vérifier les comptes de l'exercice 1883-1884.

Nouméa, le 1^{er} octobre 1883.
Le président du conseil d'administration,
J.-B. Dézarnaulds.

TÉLÉGRAMMES
(*Le Nouvelliste*, Nouméa, 13 octobre 1883)

S'il faut en croire un télégramme du *Néo*, dont la traduction pourrait bien n'avoir pas tout à fait autant de contre-sens et de barbarismes qu'à l'ordinaire, M. W. Morgan, actuellement à Paris, aurait protesté contre l'usage fait de son nom dans une dépêche récente, annonçant que M. Higginson et lui étaient eu arrangements pour l'emploi de la main d'œuvre pénale ou pénitentiaire aux Nouvelles-Hébrides. Il ne serait pour rien dans ces démarches peu propres, en effet, à rétablir son influence au parlement d'Adélaïde. Nous ne croyons point, pour notre part, que le premier télégramme ait jamais eu le moindre fondement, même en ce qui regarde M. Higginson, dont la position au sujet de la Balade n'est pas encore assez claire pour lui permettre d'étendre ses visées jusques-là.

LETTRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

(De notre correspondant particulier.)
(*La Gironde*, 3 décembre 1883)

Nouméa, 8 octobre 1883.

.....
La jeune « Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides » a tenu, le 29 septembre, sa première assemblée générale ordinaire. Du rapport du commissaire de surveillance, il appert que, du mois de novembre 1881 (date de la constitution définitive de la Société) au 30 juin 1883, un réseau de stations, parfaitement choisies, a été installé, et qu'un immense domaine agricole, d'au moins 200.000 hectares, a été acquis. Le commissaire de surveillance, ou plutôt la Compagnie — son rapport ayant été adopté — compte pour cette première année sur une exportation de 500 tonnes de coprah, 2.000 sacs de maïs, 11 tonnes de café, soit une valeur d'environ 200.000 francs C'est un joli début quand on n'a commencé qu'avec un capital de 500.000 fr. Comme couronnement de l'édifice, il y a l'acquisition des immenses et inépuisables souffrières de Tanna (Nouvelles-Hébrides). Avec cela, les actionnaires peuvent dormir tranquilles.

LETTRES DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 29 janvier 1884)

Nouméa, le 3 décembre 1883.

.....
Le *Bruat*, aviso de notre station locale, est rentré, il y a cinq jours, des Nouvelles-Hébrides, où il avait été envoyé pour y venger la mort d'un colon français du nom de Mathieu [Ferry], massacré dans une des îles du groupe. Il ramène à son bord trois otages ; donc, Mathieu sera vengé.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(La Gironde, 4 février 1884)

Un télégramme officiel de la Nouvelle-Calédonie annonce que, dans la première quinzaine de septembre, un jeune Français, nommé Thomas Ferry, fils d'un surveillant employé dans une station du coprah, à Aoba, a été tué et mangé par les habitants de cette île. Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a expédié immédiatement sur les lieux le *Bruat*, commandé par le lieutenant du vaisseau Bénier. Cet officier a ramené à Nouméa des otages appartenant à la tribu dans laquelle le crime a été commis.

LETTRE DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 5 août 1884)

Nouméa, le 4 juin 1884.

.....
Le succès de la Compagnie néo-calédonienne des Nouvelles Hébrides va chaque jour s'affirmant. Le nombre des comptoirs et stations a presque doublé depuis sa fondation, encore toute récente. Les stations ont produit, en 1883, 150 sacs de café, 6.273 sacs de coprah (pulpe de coco séchée très employée dans la savonnerie fine surtout), 3.407 sacs de maïs. Elles ont expédié à Nouméa, depuis le 1^{er} janvier 1884 jusqu'à ce jour, 33 sacs de biche de mer (très recherchée des Chinois pour ses vertus aphrodisiaques), 2.849 sacs de coprah, 1.200 sacs de maïs, 6 tonnes d'ignare et 16 sacs de gomme de kaoré (si recherchée pour la fabrication des vernis pour voitures). C'est un magnifique résultat, eu égard au très faible capital de la Société (500.000 francs, dont les trois quarts seulement ont été appelés). Mais que la si intéressante Compagnie prospérerait davantage si la France prenait enfin la patriotique résolution de planter son pavillon sur ce riche archipel, notre annexe, qui n'est si convoité des Anglais et des Australiens que parce qu'il vaut gros, et dont la possession définitive serait de la plus immédiate utilité pour caser nos récidivistes, dont la présence est si pernicieuse à la métropole !

COMMUNICATIONS

(*Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 22 juillet 1884)

On lit dans l'*Argus* de Melbourne :

MM. Higginson et Hanckar, deux personnages qui ont des intérêts considérables en Nouvelle-Calédonie, sont présentement à Melbourne, en voyage de France en Australie et ont eu un entretien avec un représentant de l'*Argus*.

M. John Higginson est bien connu comme fondateur de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, et comme le défenseur de la transportation des récidivistes et de l'annexion des îles du Pacifique par la France.

Aux questions que lui faisait le reporter de l'*Argus*, monsieur Higginson a répondu :

« M. William Morgan, d'Adélaïde, a été mon associé durant plusieurs années dans toutes mes spéculations en Nouvelle-Calédonie. Nous avons commencé par les marchés de farine. L'exploitation des mines de cuivre de la Balade fut une des idées fixes de M. William. Il croyait au cuivre, en 1879 notre société fut dissoute, moi, je voulais me dévouer au nickel, M. William se chargea de mes affaires à Nouméa et ailleurs et de mes intérêts aux mines de cuivre. J'avais là (aux mines de cuivre) 300 condamnés qui travaillaient pour 10 centimes par jour et auxquels j'avais droit pour vingt ans. On me les avait concédés comme une indemnité pour un procès que je pouvais intenter au Gouvernement. Les condamnés furent transférés avec la mine à M. W. Morgan, mais il y a deux ans, je rachetai la moitié des actions de la mine de cuivre de la Balade ; et c'est ainsi que M. William, à sa mort, était encore mon associé.

Mais pour moi, ma grande affaire, c'est le nickel. En 1877, je me suis associé avec M. Hanckar. Nous avons formé une compagnie avec une maison centrale à Paris ; et, depuis lors, nous nous sommes fusionnés avec d'autres compagnies ou nous les avons absorbées⁴. La principale de ces compagnies était la *Scoth*, conformée par MM. David, Stores et Sons, de Glasgow. Les Rothschild ont un quart des actions de notre compagnie, j'en suis le directeur gérant.

La prospérité présente et à venir de la Nouvelle-Calédonie dépend du nickel, tout le progrès de cette industrie est dû à M. Hanckar et à moi-même. Le nickel est utilisé maintenant pour tout espèce de chose en Europe et aux États-Unis, il est supérieur à l'argent dans bien des cas. Les articles d'acier ordinaire, plongé dans un bain de nickel, résisteront sans se rouiller à toutes les influences climatériques, notre compagnie marche de l'avant et nos actions son cotées très haut à la Bourse.

Relativement à la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, voici ce qu'a dit M. Higginson :

« Je vous prie instamment de remarquer que M. William Morgan n'y était pour rien, M. John Morgan, que j'ai laissé à Nouméa comme directeur de la compagnie, était sans doute représentant de la maison W. Morgan et Neveu mais son oncle n'avait personnellement rien à faire avec la Compagnie, ç'avait toujours été là mon idée. Pendant 14 ans j'ai pressé le Gouvernement français de s'annexer les Nouvelles-Hébrides ; pour moi, ces îles appartiennent à la Nouvelle-Calédonie ; elles en sont une dépendance naturelle, au même titre que les îles Loyalty.

Il y a six ans, étant à Paris, j'ai vu M. Waddington à ce sujet et je lui ai dit :

« Prenez les Nouvelles-Hébrides ! » Il m'a répondu qu'il y avait une convention avec l'Angleterre pour ne pas toucher à ces îles, que c'était une affaire très compliquée, quant à moi, j'ai toujours dit que les Nouvelles-Hébrides doivent appartenir à la France. Si nous laissons les Anglais s'en emparer, autant leur vendre tout de suite la Nouvelle-Calédonie. Il faut à tout prix écarter les Anglais des Nouvelles-Hébrides ; j'ai réuni une assemblée à Nouméa : « Il nous faut 500.000 fr., m'a-t-on répondu. — Souscrivez tant

⁴ 22 avril 1880 : fusion Higginson, Hanckart et Cie et Société française anonyme pour le traitement des minerais par les systèmes Jules Garnier dans la [Société Le Nickel](#).

d'ici à telle époque leur ai-je dit, et je me charge de fournir le reste. J'en ai maintenant les 3/4 et je regrette beaucoup de n'en avoir pas davantage. Déjà, nous avons acheté des terres un peu partout dans ces îles; avec notre argent, nous avons fait déloger beaucoup de *settlers* anglais ; naturellement, la compagnie paye. Il faut que ces îles appartiennent à la France tôt ou tard ; jamais on ne m'en fera démordre.

M. Higginson a dit encore :

La France n'acceptera jamais l'annexion des Nouvelles-Hébrides par l'Australie.

À propos de la loi sur les récidivistes, M. Higginson a dit : « Je ne me suis jamais occupé de cette question dans les couloirs du Parlement. Si un journal français le dit, j'affirme que cela n'est pas vrai. Je n'ai jamais dit qu'on dut les envoyer en Nouvelle-Calédonie ou aux Nouvelles-Hébrides. Quand le président de la commission chargée d'examiner le projet de loi me demanda mon avis, je lui répondis : Dites-nous ce que vous en ferez : je vous dirai si nous en voulons.

LETTRE DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 28 octobre 1884)

Nouméa, le 3 septembre 1884.

.....
On parle de placer dans ces îles un agent, avec le titre de commissaire de la République, spécialement chargé de veiller sur toutes les opérations de recrutement : ce serait déjà un pas de fait dans la voie du progrès ; ce commissaire ne relèverait que du gouvernement. On pourrait également lui confier le soin de protéger les Français qui ont fondé des établissements et des exploitations dans ces îles : il y aurait, par exemple, déjà lieu de le faire pour la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, pour des commerçants de Nouméa et de Bordeaux, MM. Chevillard, Tauveron, la maison Ballande et fils, de votre place, qui vient d'acquérir deux îles d'une grande fertilité et couvertes de cocotiers, l'arbre le plus précieux du Pacifique.

Nous nous organisons sérieusement afin de dignement figurer à l'Exposition universelle d'Anvers. [...]

La Compagnie calédonienne des Nouvelles Hébrides, de son côté, ne reste pas dans l'inaction. Elle aussi se prépare à envoyer dans le grand port belge des spécimens de ses produits : cafés, coprah, bois, minerais de soufre, etc.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 9 décembre 1884)

Nouméa, le 9 octobre 1884.

.....
La « Compagnie calédonienne des Nouvelles Hébrides » s'est réunie en assemblée générale le 29 septembre dernier. Les stations de la Compagnie sont aujourd'hui au nombre de dix-sept. Elles ont fourni dans le courant de l'année 1883-1884 une

exportation de 6.653 sacs de coprah et de 3.058 sacs de maïs, pour une valeur d'environ 200.000 fr.

Une seule station, celle d'Anabrou, renferme 95.000 caféiers, dont une partie en rapport, et une soixantaine d'hectares plantés en maïs et espèces utiles. Il y existe des magasins en maçonnerie, et l'on y construit une route d'exploitation de plus de trente kilomètres de développement. L'assemblée a décidé que la Compagnie devait compléter les acquisitions de terre, de manière à occuper tous les points importants de ces îles, et c'est dans ce but que le conseil d'administration a été autorisé à contracter un emprunt ne devant pas dépasser toutefois 800 000 fr. (ce qui va porter le capital de la Société à 1 million). Tous ces faits prouvent que la Société est absolument déterminée à dominer toutes les exploitations étrangères dans cet archipel, à les écarter même et à imposer ainsi l'annexion française.

Je ne dois pas non plus oublier de citer une maison de commerce de Bordeaux qui travaille dans le même sens, en acquérant chaque jour de nouveaux territoires dans cette partie de l'Océanie : je veux parler de la maison Ballande et fils*, de Bordeaux Celle-ci possède à Nouméa une grande succursale et ne tend à rien moins qu'à monopoliser le commerce d'exportation et d'importation français dans cette partie du Pacifique. Grâce lui soient rendues ! Les deux principaux objectifs de cette maison sont, pour ce qui a trait à l'exportation, les coprahs et les minerais.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 15 janvier 1885)

Nouméa, le 10 novembre 1884.

.....
C'est un homme véritablement extraordinaire que M. Higginson, un vrai maître en colonisation. À peine, en effet, les colons de la Nouvelle-Zélande se sont-ils mis en tête de souscrire 25 millions pour l'exploitation des terres inoccupées des Nouvelles-Hébrides qu'il répond à cette sorte de provocation par un accroissement du domaine de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides.

Et aussitôt le voilà pour la deuxième fois, et à quelques jours d'intervalle seulement, parti pour les Nouvelles-Hébrides dans le but d'y installer, au profit de la Compagnie qui est sa création, un nouveau centre d'exploitation agricole et commerciale. Il a choisi, dans ce but, un des meilleurs et des plus sûrs points du groupe : Port Sandwich, dans l'île de Mallicolo. On y battra pavillon français ; de là à la prise de possession effective, il n'y a qu'un pas, et puisse la métropole le franchir le plus vite possible...

Voyez, en passant, combien les Anglais, ou, si vous voulez, les Néo-Zélandais (mais c'est absolument la même chose), sont plus généreux et plus pratiques que nous quand il s'agit de spéculations coloniales. Ainsi, le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande a non seulement donné tout son appui à la Société en formation, mais encore il a demandé au Parlement local de garantir un minimum de 5 % d'intérêt aux souscripteurs des 25 millions. Mais M. Higginson est en train, par sa tactique habile et sa décision, d'enrayer les desseins de nos adversaires. À la France maintenant, je le répète, de faire le reste, par l'annexion définitive de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, qui n'est si convoité des Anglo-Saxons, que parce qu'il vaut si cher.

Nouvelle-Calédonie
(*Le Temps*, 15 janvier 1885)
(*Le XIX^e Siècle*, 16 janvier 1885)
(*Le Rappel*, 17 janvier 1885)

L'*Avenir des Colonies* publie une relation d'un voyage effectué aux Nouvelles-Hébrides, dans les premiers jours de novembre, par un groupe de colons ayant à leur tête M. Higginson, le fondateur de la Compagnie calédonnienne des Nouvelles-Hébrides, qui a signé avec plusieurs tribus une convention importante.

Le 10 novembre, à Port-Sandwich, les chefs ayant demandé la protection de cette Compagnie française et celle de la France et s'étant engagés en retour à protéger les agents de la Compagnie et à respecter les lois françaises, on rédigea un procès-verbal qui fut signé par tous les assistants.

En voici le texte :

TRAITÉ

Demandé par les naturels de la baie de Port-Sandwich (île Mallicolo, Hébrides), de protection réciproque entre eux et les membres de la Société française des Nouvelles-Hébrides, ci-dessus dénommés.

Procès-verbal

Ce jourd'hui lundi dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, sur les huit heures du matin, s'est présenté à bord du steamer français *Ne-Oblie*, remorquant le *Chevert*, un groupe de cinquante indigènes des tribus de Port-Sandwich, conduits par leur principal chef Naïm Bangéré et leur second chef Naïm Macona. Le premier, prenant la parole en leur nom, s'est ainsi exprimé devant M. Higginson, administrateur délégué de la Société calédonnienne des Nouvelles-Hébrides, et en présence des témoins suivants :

MM. Dubuisson, directeur de ladite Société :

Violette, négociant à Nouméa ;

Mac-Leod, directeur de la Compagnie aux Nouvelles-Hébrides ;

Dick Clifton, agent de la Compagnie ;

Sandwich (Mallicolo) ;

Capitaine Martin, du *Ne-Oblie* ;

Capitaine Gaspard ;

Prince, ingénieur mécanicien ;

Lutscher ⁵, passager ;

Legros, capitaine d'infanterie de marine, passager ;

Demandons à conclure un traité en ces termes :

Article premier. — À nous placer directement sous la protection de la Société établie dans nos îles sous le titre de Société calédonnienne des Nouvelles-Hébrides.

Art. 2. — Qu'en raison de la vente à elle faite volontairement, par nous, du territoire de la rade de Port-Sandwich presque en totalité, ainsi que l'acceptation, par le mouillage du *Chevert*, d'un centre commercial établi chez nous sous le pavillon français par ladite Compagnie, le gouvernement français, dont elle relève, veuille bien nous reconnaître comme ses sujets et nous permettre d'adopter les couleurs de son drapeau.

Art.3. — Que, pour ces motifs que nous nous engageons à servir avec sincérité et dévouement les intérêts de ladite Société de Nouvelles-Hébrides et à protéger par-dessus tout les nationaux français, la Compagnie demande et obtienne de son

⁵ François Lutscher (Paris, 1858-Paris, 1931) : fils du banquier André Lüscher (de Hentsh, Lüscher et Cie), il fut commissaire aux comptes de plusieurs affaires, dont la Société du Nickel (SLN) et la Léfini (AEF), administrateur délégué de la Banque générale française (1905) et administrateur d'Afrique et Congo (1907). Voir [encadré](#).

gouvernement que, par réciprocité, nous soyons placés sous la protection des lois françaises.

Art. 4. — Qu'à ces conditions conclues de bonne foi, traduites à nous par devant tous les témoins ci-dessus nommés, avons signé d'une part et l'administrateur délégué de l'autre part, nous engageant à remplir et respecter fidèlement toutes les clauses du présent contrat, lesquelles, signées par nous, seront ultérieurement ratifiées selon la bienveillante adhésion que voudra y accorder le gouvernement français, duquel relève la Société des Nouvelles-Hébrides.

Fait et clos à Port-Sandwich (île Mallicolo), les jours et mois et an que dessus.

Signé :

J. Higginson, Dubuisson, Mac-Leod, Gaspard, R.-S. Clifton, F. Lutscher, G. Martin, capitaine Legros, de l'infanterie de marine, Ch. Prince.

Ont signé par leur croix :

+ Naïm Bangérééré, grand chef ;

+ Naïm Macona, petit chef ;

+ Sam, fils du grand chef.

Au dernier moment, le chef Tambou, de la tribu Bangaou, demande instamment à s'adjoindre aux démarches faites dans la matinée par les deux autres chefs pour le présent contrat, dont acte.

Signé :

J. Higginson

F. Lutscher.

+ Signature du chef Tambou, de la tribu de Bangaou.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 janvier 1885)

Nouméa, le 20 novembre 1884.

.....
Dans ma dernière lettre, je vous entretenais assez longuement du départ de M. Higginson pour les Nouvelles-Hébrides, où il se rendait dans le but d'accroître le territoire et l'influence de la France. Le voyage a réussi au delà de toute espérance. Non seulement, en effet, M. Higginson a fondé une nouvelle station de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, au lieu-dit Port-Sandwich (île de Mallicolo), mais il a eu encore la bonne fortune de conclure, au nom de la Compagnie qu'il représente, un traité avec les principaux chefs indigènes de l'île : c'est un contrat de protection réciproque entre ces derniers et la Compagnie calédonienne des Nouvelles Hébrides.

Au retour de son expédition, le vapeur *Ne-Oblie*, qui portait M. Higginson et ses compagnons, a amené à Nouméa un très beau chargement de 750 sacs de coprah, 400 sacs de maïs, 110 sacs de café et 6 sacs de laine. Voilà qui est du meilleur augure pour l'avenir de la jeune et active Compagnie.

.....
La goélette de guerre anglaise *Undine*, rentrée dans notre port il y a quelques jours, venant de l'archipel des Nouvelles Hébrides, nous a apporté la nouvelle de l'assassinat par les naturels de deux agents de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, de nationalité anglaise. L'*Undine* s'était livré à une enquête, mais elle n'avait pas cru devoir châtier les meurtriers, les victimes se trouvant au service d'une Société française. Aussi le croiseur de guerre *Duchaffault* a-t-il pris le 19 du courant, se dirigeant sur le point de l'archipel où ces crimes ont été commis, afin de faire œuvre de justice.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 15 février 1885)

Nouméa, le 20 décembre 1884.

.....
La Grande Bretagne vient d'établir son protectorat dans la Nouvelle-Guinée. C'est au commodore James Elphinstone Erskine, commandant le cuirassé anglais *Nelson*, escorté de l'*Espiègle*, du *Ravin*, du *Swinger* et du *Harrier*, qu'elle a confié l'honneur de la proclamation officielle. Ce protectorat s'étend sur toute la portion sud de la Nouvelle-Guinée, à partir de la limite du territoire appartenant au gouvernement des Pays-Bas, par le 141^e degré du méridien de longitude est. jusqu'au cap Est, avec toutes les îles adjacentes au sud du cap Est, jusques et y compris l'île Kosmann et les îles du détroit de Goschen. L'événement s'est accompli le 6 novembre dernier.

En présence de ces accroissements successifs de la puissance coloniale de la Grande-Bretagne, une question se pose naturellement : et nous, la France, qu'attendons-nous pour planter les couleurs républicaines sur l'archipel des Nouvelles-Hébrides, l'annexe naturelle et géographique de la Calédonie ?

Le croiseur de guerre *Duchaffault* a reçu l'ordre de se rendre, à Nagasaki (Japon), afin de s'y mettre à la disposition de l'amiral Courbet, il doit partir au premier jour. Il arrive à peine des Nouvelles-Hébrides, où le gouvernement local l'avait expédié dans le but de châtier des indigènes qui avaient assassiné deux étrangers au service de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides. Le commandant du navire de guerre français n'a cru devoir exercer que des représailles purement matérielles à l'égard des Néo-Hébridais. Il s'est contenté de détruire quelques misérables huttes de sauvages et un certain nombre de cocotiers.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 15 mars 1885)

Nouméa, le 20 janvier 1885.

.....
L'Allemagne — si nous en croyons des informations de source anglaise — a l'intention de s'annexer. dans le Pacifique, la Nouvelle-Bretagne, la Nouvelle-Irlande, le Nouveau-Hanovre, les îles du Duc-d'York, les îles de l'Amirauté et toute la côte nord-est de la Nouvelle-Guinée, l'archipel Marshall, l'île Anderson, enfin la partie septentrionale de la Nouvelle-Guinée, sur laquelle l'Angleterre n'a pas encore étendu son protectorat. En présence d'aussi formidables prétentions, constituant pour nous le plus grave danger, le devoir de la France est aujourd'hui impérieusement tracé : il importe qu'elle songe à l'annexion immédiate des Nouvelles-Hébrides.

.....
On vient de prendre une décision relativement aux six Néo-Hébridais que le *Cher* avait récemment ramenés de Mallicolo, les assassins présumés de l'Anglais Boath. Le gouverneur les interne, pendant six mois, à la baie du Sud ou du Prony ; et si, au bout

de ce laps de temps, leur conduite et leur travail ont été satisfaisants, on les renverra chez eux.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 4 mars 1885)

Nouméa, 11 janvier.

.....
L'*Indépendant de la Nouvelle Calédonie* donne, dans son numéro du 3 janvier 1885, les renseignements suivants sur les représailles exercées par le *Cher* contre les insulaires des Nouvelles-Hébrides, qui avaient assassiné deux Européens :

« Le 13 décembre, le *Cher*, après son arrivée à Port-Stanley (Malicolo), se dirigea vers l'île Ourikiki, qui avait été bombardée, quelques jours auparavant, par le *Duchaffault*, après l'assassinat de Joe Booth.

Depuis ce bombardement, la tribu avait fui sur la grande terre et n'était pas revenue. L'îlot, qui est ordinairement très peuplé, n'était plus gardé que par quelques indigènes.

Le *Cher* prit position entre l'îlot et la grande terre, en face du récif par lequel les indigènes s'étaient échappés la première fois. Il était alors cinq heures du matin. Quelques indigènes, qui étaient à la pêche, aperçurent ce mouvement et en avertirent les Canaques qui étaient chargés de garder l'île. Ceux-ci cherchèrent aussitôt à quitter l'îlot ; mais ils furent rencontrés par les embarcations du *Cher*, qui les reçurent à coups de fusil, et l'on suppose que deux d'entre eux ont été tués.

Quelques hommes de l'équipage du *Cher* opérèrent ensuite une descente sur l'îlot abandonné. Ils ne trouvèrent aucun indigène ; les cases furent incendiées, et les cocotiers, au nombre d'environ trois cents, furent abattus, destruction qu'on nous permettra de regretter, quelles que puissent être les circonstances qui l'ont nécessitée.

Le *Cher* se dirigea ensuite vers l'île d'Ouromboa, qui se trouve en face d'Ourikiki, et dont les habitants avaient aussi participé à l'assassinat de Joe Booth.

Les indigènes n'avaient pas fui, comme ceux d'Ourikiki. Ils avaient assisté de loin au châtimement de leurs complices, et leur terreur était telle qu'ils se présentèrent en foule sur les plages, en se remettant à la discrétion du commandant.

Les chefs furent invités à se rendre à bord. Toute la tribu, suppliante, les suivit. Ils déclarèrent que, s'ils ne leur était rien fait, ils livreraient les assassins de Joe Booth.

Un indigène conduisit alors le *Cher* à Toutu, sur la grande terre, et, d'après ses indications, six naturels furent arrêtés. Ils furent confrontés avec le domestique de Joe Booth, qui les reconnut parfaitement. Il existait un septième coupable : mais il s'était enfui, et les Canaques étaient dans l'impossibilité de le livrer.

Parmi les prisonniers se trouvait le chef de Toutu. Les hommes de sa tribu, comme ceux d'Ouromboa, étaient venus à bord. Le commandant les fit prévenir de rester sur le navire, disant qu'il ne leur serait fait aucun mal, mais que, s'ils cherchaient à s'enfuir, les factionnaires placés sur le navire tireraient sur eux.

Malgré cette défense expresse, quelques-uns d'entre eux, voyant l'arrestation de leur chef qui se débattait et essayait de s'échapper, se jetèrent à la mer. Les factionnaires firent feu, et quatre des fuyards furent tués.

Ce châtimement a produit une si profonde impression sur les indigènes de Mallicolo, qu'un colon établi dans cette île et qui avait été quelque temps auparavant l'objet de menaces de la part des indigènes reçut aussitôt des assurances de protection et d'amitié de ceux mêmes qui l'avaient menacé.

Le *Cher* a visité toutes les stations depuis Tanna jusqu'à Vanua-Lava, où la maison Ballande vient de créer un établissement.

À Tanna, il a fait une enquête sur l'assassinat de Godefroy Kinn, mais sans rien découvrir de certain.

Les prisonniers faits par le *Cher* ont été conduits à Nouméa. L'administration n'a encore rien décidé à leur égard. »

.....

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 14 avril 1885)

Nouméa, le 10 février 1885.

En présence de l'hésitation de la France à planter son drapeau sur le groupe des Nouvelles-Hébrides, il ne restait plus à la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides qu'à entrer dans la voie du peuplement et de la colonisation de cet archipel à l'aide de ses propres ressources.

Voici donc les avantages que la Compagnie offre aux colons désireux de planter leurs tentes à l'île Sandwich, dans une splendide vallée intérieure, dépendant de l'établissement d'Anabrou, où existent déjà de nombreux planteurs, en pleine prospérité : cinq hectares de terrain de premier choix, en location ; ce terrain sera situé à proximité d'un cours d'eau, et la superficie pourra en être augmentée suivant le travail fourni par chaque colon ; l'outillage indispensable et les vivres, jusqu'à la première récolte, qui devra avoir lieu au bout de six mois au plus ; la durée de la location sera fixée de gré à gré ; la Compagnie achète les produits des concessionnaires aux prix courants de la localité ; les concessionnaires s'engagent à ne pas se servir des marchandises nécessaires à leur exploitation que dans les magasins de la Compagnie ; elle prélève, pour location de la terre, le huitième des produits.

Le riz, les pommes de terre, les légumes, le maïs, la canne à sucre se développent admirablement dans tous ces terrains, traversés par deux rivières. La vallée en question ne se trouve qu'à trois kilomètres environ du débarcadère de Port-Vila, un des principaux points de la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides. J'allais oublier de dire que la volaille y réussit à merveille, et que les porcs sauvages y abondent. Les indigènes se livrent à la chasse de ces animaux, dont la chair est excellente, et qu'ils cèdent à environ cinq centimes le kilogramme. Le défrichement n'offre que peu de difficulté, les essences de bois qui couvrent le sol étant d'une espèce molle. Quant au climat, il est tempéré, et si la fièvre y règne, elle n'offre aucun danger. On en a acquis la certitude par l'expérience des colons de la Compagnie qui résident depuis quelque temps dans ces parages.

Pour venir en aide à la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides, pour compléter son œuvre éminemment patriotique, puisqu'elle a pour but le développement de l'influence et du commerce français sur ce point du globe, nous comptons sur le concours de la Société française de colonisation dont le siège est à Paris. Nous espérons qu'elle emploiera une partie de son influence à faire diriger de braves et honnêtes émigrants sur Nouméa, où ils sont sûrs du meilleur accueil de la part de la Compagnie des Hébrides, qui a son siège ici.

.....

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 19 juin 1885)

Nouméa, 30 avril 1885.

.....
L'avis de guerre à vapeur *Bruat*, parti à la recherche de la goélette *Idaho*, accusée de massacres, n'est pas encore de retour des Nouvelles-Hébrides. L'enquête à laquelle doit se livrer ce navire va mettre au jour le scandale des exploits des négriers *recruteurs* dans cet archipel.

Nouveau massacre aux Nouvelles-Hébrides)
(*L'Étendard*, 11 août 1885)

On nous écrit de Nouméa, 24 juillet :

« Le commandant du navire anglais *Raven*, ayant appris par des lettres reçues des Hébrides que les Canaques employés sur goélette *Idaho*, de Nouméa, avaient été tués et mangés par les indigènes de Malo, on a aussitôt avisé le gouverneur, qui expédia sur les lieux l'avis d'escadre français *Guichen*. Le commandant de ce navire est parti avec ordre d'ouvrir une enquête sur les faits et de punir les coupables, s'il y avait lieu. Les atrocités révélées par le commandant du *Raven* n'étaient que trop exactes, aussi le *Guichen* a-t-il bombardé la tribu coupable et incendié son village. Des troupes ont ensuite été débarquées et ont opéré une battue qui a amené la capture de deux indigènes. Le *Guichen* a ramené les deux prisonniers à Nouméa, où il sera statué sur leur sort. »

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 26 août 1885)

Nouméa, le 20 juin 1885.

Les débats de l'affaire des goélettes *Ambroua* et *Idaho* ont commencé le 18 de ce mois devant le tribunal criminel de Nouméa. Dans ma correspondance d'avril, je vous ai rendu compte des bruits qui avaient couru relativement aux faits reprochés aux équipages des deux bateaux en question.

Voici d'intéressants détails, que j'emprunte à l'acte d'accusation :

Le 25 mars dernier, mouillait, sur la rade de Nouméa, la goélette allemande *Upolu*, venant en droite ligne des Nouvelles-Hébrides, d'où elle rapportait les plus graves nouvelles. Un des principaux employés de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, en résidence dans ces îles, M. Gaspard, brave marin, vivant depuis de longues années en Nouvelle-Calédonie, signalait au directeur de la Société, à Nouméa, des actes de cruauté, des vols d'indigènes, des incendies, des pillages à main armée, etc., commis par les goélettes de la Compagnie *Ambroua* et *Idaho*, en opérations dans les diverses terres de cet archipel.

Et tout d'abord, pour être juste, je dois dégager la responsabilité de l'honorable Compagnie dans l'accomplissement des faits qui amènent devant la barre de la plus haute cour de Nouméa les accusés : Briault, capitaine au long cours, patron de l'*Idaho*, contumace ; Deniel, patron de l'*Ambroua* ; Sam, Canaque des Loyalty (dépendances de la Nouvelle-Calédonie), recruteur à bord de l'*Ambroua* ; Renouf et Vier, second et matelot à bord de ce dernier navire. Or. voici la substance des instructions données aux patrons de ces deux bateaux par le directeur et le représentant de la Société aux Nouvelles-Hébrides. Je les extrais textuellement de l'acte d'accusation :

« 19 novembre 1884. — Vous pouvez, quand l'occasion s'en présentera, par exemple quand vous allez recueillir le coprah, recruter les hommes dont vous avez besoin. Naturellement, vous rapatrierez ceux qui ont fini leur temps et que la Compagnie a payés. Il est inutile de vous rappeler nos recommandations au sujet de l'engagement, pour le compte de la Compagnie, des indigènes des différentes îles. Ces hommes ne doivent être engagés que pour le compte de la Société des Nouvelles-Hébrides, et jamais, en aucun cas, pour toute autre personne ou Société. Vous n'embarquerez aucun indigène que ce ne soit de sa propre volonté, et après lui avoir fait connaître *la nature de son engagement et le lieu où il doit être envoyé.* »

C'est le 9 février, à l'île d'Ambrym, que l'*Ambroua* débute dans sa série de enlèvements de Néo-Hébridais. Le capitaine Deniel fixe à chacun son poste, après avoir préalablement délivré les fusils et les munitions. Les deux embarcations de l'*Ambroua* longeaient la terre — tout le monde armé jusqu'aux dents ; — bientôt trois Canaques nagent vers les « recruteurs », et deux d'entre eux sont livrés par un troisième, qui reçoit, en échange, des marchandises, et regagne ensuite le rivage avec son butin. Conduits à bord du l'*Ambroua* — c'est ce qu'on appelle dans l'argot de cette sorte de négriers « faire la poste ». — ces deux engagés se plaignent d'avoir été amenés de force, disant qu'ils appartiennent à une tribu de l'intérieur et qu'ils ont été faits prisonniers par ceux du bord de la mer pour être vendus aux blancs. Il n'est tenu — c'est toujours l'acte d'accusation qui parle — aucun compte de leurs protestations.

À l'île Pentecôte, Sam s'empare d'un enfant qui s'approchait sans méfiance de l'embarcation où il se trouvait. Le jeune Canaque pousse des cris ; des indigènes arrivent à son secours, et, pour leur et, pour leur échapper, Sam leur jette un fusil et quelques menus objets. On regagne l'*Ambroua*, et le tour est joué. Pendant qu'on était au mouillage de Pentecôte, une embarcation anglaise arrive dans les mêmes parages : les malheureux Canaques sont immédiatement jetés à fond de cale, privés d'air, en compagnie de sacs de coprah répandant l'odeur la plus infecte. Quand, après le départ du navire anglais, on se décide à les délivrer, ceux qui ouvrent les panneaux tombent presque suffoqués. Le 14 du même mois, Deniel se procure à Aobay, avec l'aide de Sam et par la ruse, une jeune indigène. Et quand le père et le mari de celle-ci viennent à bord la réclamer, il feint d'être disposé à la rendre, si l'on veut lui restituer les quelques menus objets soi-disant donnés en échange. Pleins de confiance, les deux Néo-Hébridais regagnent le rivage pour rapporter le prix de l'échange ; mais, à leur retour, l'*Ambroua* n'est plus qu'un point à l'horizon.

Enfin, Deniel retourne à Port-Sandwich (Mallicolo) où il arrive le 16 février. Il y dépose, sur le ponton, le *Chevert*, appartenant à la Compagnie, ses « engagés », moins la popinée enlevée à Aobay, qu'il garde pour son usage.

Le deuxième voyage de l'*Ambroua* recommence presque aussitôt ; et le 19, sur la côte de Mallicolo, un Canaque consent à s'engager en échange d'un fusil Snider. Puis Deniel apprend qu'une embarcation garnie de marchandises et propriété d'un traitant de la Compagnie a été prise, croit-on, par les indigènes d'un village l'île Aoré. Il saisit alors ce prétexte pour en tirer une vengeance éclatante, et surtout pour organiser une expédition en règle qui doit, dans son esprit, lui rapporter gros en hommes et en animaux. Sur ces entrefaites, l'*Ambroua* croise l'*Idaho*, commandée par le capitaine Briault, qu'on n'a pas retrouvé. On stoppe quelques instants pour prendre langue, et les

deux goélettes cinglent de conserve vers l'île d'Aoré, située au nord du groupe dans le voisinage et au sud de la grande Espiritu-Santo. On jette l'ancre, et, après s'être concertés, les deux capitaines mettent à terre une trentaine d'hommes armés, commandés par Briault ; Sam est son lieutenant. Deniel commande l'escadrille Une décharge générale est faite pour nettoyer le terrain (déposition du commandant du *Bruat*) ; puis on fait des prisonniers, on se partage le butin, les deux équipages se rembarquent et l'on met à la voile. L'*Ambroua* retourne à Nouméa, où elle mouille le 30 mars dernier. Quant à l'*Idaho*, ne le voyant pas revenir, le *Bruat* est envoyé à sa recherche, mais trop longtemps après. En l'apercevant, Briault, averti par un journal de Nouméa, abandonne son navire et se sauve à terre, où il n'a pas été possible de le rattraper. Sa goélette revient ici, manœuvrée par un équipage du navire de guerre.

Tels sont les faits que le tribunal supérieur de Nouméa juge en ce moment.

Nouméa, 23 juin 1885.

Le verdict rendu aujourd'hui par le tribunal criminel de Nouméa, dans l'affaire de l'*Idaho* et de l'*Ambroua*, a surpris une grande partie de la population Deniel, Renouf, Vier et Sam sont acquittés ; Briault est condamné par défaut à cinq ans de travaux forcés et cinq ans de surveillance.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 27 septembre 1885)

Nouméa, le 20 juillet 1885.

Il est donc écrit que la France a renoncé à toute extension coloniale dans la Pacifique ? Elle veut donc rester avec la Nouvelle-Calédonie et ne pas en sortir ? L'occasion était pourtant belle ! M. Higginson était, en effet, arrivé à Paris, muni de titres en règle pour l'acquisition, par la « Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides », de quatre cent mille hectares de terrains, choisis parmi les meilleurs de cet archipel. Il proposait au gouvernement français de planter son pavillon sur ce riche groupe d'îles, en s'appuyant sur les intérêts considérables que ses nationaux y possédaient déjà. Mais le département a simplement reconnu à la Compagnie en question la validité de ses titres de possession, se donnant garde de faire un pas de plus. Il était pourtant facile d'aller plus loin !

Aujourd'hui que la Compagnie est à bout de ressources, qu'elle a fait tous les sacrifices possibles, dans l'espoir toujours déçu de la prise de possession par la France, M. Higginson, voyant que non-seulement l'annexion n'a pas lieu, mais encore que le protectorat lui échappe, vient de se décider, bien malgré lui, mais poussé à bout par les circonstances, à s'aboucher avec des spéculateurs de Londres.

S'il faut en croire les bruits qui courent, la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides va cesser d'exister pour passer entre les mains de financiers anglais. Soyez sûr, dans ce cas, que le gouvernement britannique ne restera pas longtemps dans le *statu quo*. On peut dès aujourd'hui affirmer, sans crainte de se tromper, que le lendemain du jour où les terres de notre Compagnie seront devenues la propriété de spéculateurs londoniens, le léopard britannique aura dévoré une proie de plus. Adieu donc les rêves de France coloniale dans le Pacifique, dans lesquels je m'étais depuis si longtemps complu, et que j'espérais toujours voir enfin se réaliser ! Du moins ai-je la conscience d'avoir rempli mon devoir jusqu'au bout, en ne cessant de m'efforcer de faire en chaque occasion éclater les immenses avantages qui devaient résulter pour la France de l'occupation de ces riches contrées si pleines d'avenir.

.....
—————
LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

—————
(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 22 décembre 1885)

Nouméa, le 31 octobre 1885.

.....
Un terrible accident est survenu à la goélette *Ernestine*, du port de Nouméa, appartenant à la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides. Ce bateau, à son retour de cet archipel, où il avait recueilli un plein chargement de maïs et de coprah, se trouvait, le 21 de ce mois, dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie, à une trentaine de milles environ, quand, vers quatre heures du matin, une forte détonation eut lieu dans la cabine du capitaine. On suppose qu'elle a été produite par une inflammation de dynamite. Le capitaine, le charpentier et une femme canaque qui dormaient dans la chambre ont été mis en morceaux. Le feu se communiqua aussitôt à l'arrière du navire. Un Canaque de Lifou, du nom de Georges, fit preuve, dans cette triste circonstance, d'un sang-froid et d'une présence d'esprit admirables. Il s'empessa de couper les amarres de la baleinière, et il fit immédiatement entrer les douze personnes du bord qui avaient été épargnées. À peine l'embarcation avait-elle quitté les flancs de la goélette, que celle-ci sombrait.

Les naufragés, qui n'avaient pu embarquer dans leur canot ni eau, ni provisions, ni boussole, eurent la bonne fortune d'atteindre la mission de Touhaourou, où ils furent recueillis, ravitaillés, soignés par le père mariste qui la dirigeait. La baie du Sud ou du Prony, qui se trouve à une assez faible distance et où il existe une station télégraphique, prévint le chef-lieu, et l'avis de guerre *Loyalty* fut sur-le-champ expédié à l'effet de ramener les naufragés. Il est rentré le 23 dans notre port, avec les douze matelots ou passagers ayant pu s'échapper lors de l'explosion. Une enquête a été aussitôt commencée ; mais il ne sera pas facile d'établir la manière dont le sinistre s'est produit, les trois personnes qui auraient été à même de fournir des explications étant mortes.

—————
LETTRE DE NOUMÉA

—————
(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 1^{er} janvier 1886)

Nouméa, 10 novembre.

Encore un point noir à notre horizon, et, comme bien des fois déjà, du côté des Nouvelles-Hébrides. Outre la Société dite « Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides », possédant, dans cet archipel, d'immenses territoires (400.000 hectares environ) ; outre la maison L. Ballande et fils, de Bordeaux, qui, dans ces deux ou trois dernières années, a acquis des terrains couverts de magnifiques cocotiers, il existe à Nouméa une Association d'Anglais ou Australiens qui, grâce à de nombreuses et vieilles relations avec les Néo-Hébridais, a pu mettre la main sur de vastes et fertiles contrées, admirablement situées et disséminées dans tout l'archipel. Des contrats ont été passés avec les chefs canaques, qui, pour quelques dollars, des fusils, des munitions, du tabac, des pipes, des étoffes grossières, leur ont abandonné de grandes étendues de terrains fertiles, et la plupart dans de magnifiques positions sur le bord de la mer. Or. ces

messieurs, gens pratiques, se sont un beau jour mis en tête d'exploiter à leur profit cette sorte de *furia* qui s'est dernièrement emparée de la nation allemande pour tout ce qui est entreprises coloniales. Ils se sont adressés au consul allemand de Nouméa, et lui ont demandé de leur servir d'intermédiaire à l'effet de proposer toutes leurs possessions néo-hébridaises à des Allemands fixés en Australie. Le représentant de Berlin à Nouméa les a pris au mot, et des correspondances dans ce but se sont immédiatement échangées entre celui-ci et le consul général de cette nation à Sydney. Si l'affaire se conclut — et soyez persuadé que les deux agents consulaires mettront tout en œuvre pour y arriver, quand ce ne serait que pour faire leur cour au tout-puissant chancelier — voilà l'annexion française encore une fois enrayée !

Si, d'ailleurs, la République se décide enfin à planter son pavillon sur les Nouvelles-Hébrides, nous resterons avec une colonie allemande sur les bras, laquelle ne cherchera qu'à nous créer des difficultés et surtout à absorber notre commerce d'exportation et d'importation. Une autre éventualité qu'il importe dès aujourd'hui d'envisager, c'est qu'une fois les colons allemands installés dans cet archipel, il pourrait fort bien germer dans le cerveau de M. de Bismarck l'idée de s'emparer du riche groupe pour y venger, par exemple, des injures, des vols, des mauvais traitements, des persécutions dont ses nationaux auraient été l'objet de la part des naturels. Et vous savez combien, en pareille matière, on est peu embarrassé, quand les motifs n'existent pas, pour les faire naître et même pour les inventer.

Ma conclusion, vous la connaissez. Il importe que la France s'empare au plus tôt des Nouvelles-Hébrides, afin d'éviter peut-être dans l'avenir les plus terribles complications. N'oublions pas l'affaire des Carolines.

.....

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 27 janvier 1886)

Nouméa, le 20 novembre 1885.

.....

Le 16, l'avis de guerre *Allier* est rentré de sa croisière aux Nouvelles-Hébrides. Le bruit court ici qu'il doit très prochainement faire voile pour Sydney, à l'effet d'y porter une dépêche ayant trait à la prise de possession de ce groupe d'îles, à la végétation si luxuriante, et dont l'annexion nous serait avantageuse à tant de points de vue ! Puisse enfin ce qui n'est encore qu'à l'état de projet, devenir bientôt la réalité !

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 16 février 1886)

Nouméa, 20 décembre.

.....

Une quinzaine de jours s'est écoulée depuis que le transport de guerre *Allier* a quitté les Nouvelles-Hébrides, sans qu'un autre navire soit allé le remplacer ; et cependant, le département avait formellement prescrit qu'un navire de notre station locale devait continuellement croiser dans cet archipel pour parer aux graves éventualités

susceptibles de s'y produire d'un moment à l'autre, par le fait des Anglais ou des Allemands qui guettent ces îles comme le chat guette la souris. Notre gouvernement local, en ne tenant pas compte des instructions ministérielles, manque à son devoir.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 19 mai 1886)

Nouméa, 31 mars.

.....
Un colon français, du nom de Joachim et un Indien à son service viennent d'être assassinés aux Nouvelles-Hébrides. Peut-être ces meurtres n'auraient-ils pas été accomplis par les indigènes si, conformément aux instructions ministérielles, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie avait maintenu en croisière dans cet archipel un navire de guerre détaché de notre division navale. La *Dives* a fait route le 14 pour les Hébrides, afin de se livrer à une enquête relativement à cette lamentable affaire.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 6 juin 1886)

Nouméa, le 15 avril 1886.

.....
Il serait bon que le gouvernement de la République ne s'endormit pas sur la question des Nouvelles-Hébrides. Il serait bon surtout, étant donné l'attitude de l'Australie, des Allemands et des Anglais dans le Pacifique, qu'on ne laissât jamais l'Archipel dépourvu d'un navire de guerre français, ce qui a malheureusement trop souvent lieu. J'ai déjà appelé votre attention sur ce fait. Aujourd'hui encore, il n'y a pas de bâtiment de guerre de notre nation aux Nouvelles-Hébrides, la *Dives* venant de rentrer de croisière. Il pourrait quelque jour nous en cuire.

La *Dives* vient de venger la mort d'un colon nommé Joachim, assassiné par les Canaques de l'île Ourembo, faisant partie du groupe qui forme le Port-Stanley (Mallicolo). L'île a été criblée de balles et de boulets ; les cases des indigènes ont été incendiées et les pirogues démolies. La *Dives* a visité ensuite tout Archipel, et a mouillé sur la rade de Nouméa le 11 du courant, ayant à son bord, comme prisonniers, quatre indigènes de Mélé (île Sandwich) accusés par la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides d'avoir tué et mangé deux indigènes d'une de ses stations.

Si le département se décidait à donner l'ordre au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie d'entretenir constamment un navire de notre station locale dans ces îles, tous ces malheurs pourraient en même temps être évités. Ce serait ainsi tout profit.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 3 juillet 1886)

Nouméa, 30 avril.

Le bruit court ici que l'annexion des Nouvelles-Hébrides à la France serait imminente. Mieux vaut tard que jamais !

S'il en est ainsi, une première question va se présenter tout d'abord. Comment l'administration traitera-t-elle les détenteurs de terres, lesquels, depuis dix ans environ, achètent à vil prix aux indigènes des espaces immenses, si bien qu'à l'heure actuelle on peut dire que près de la moitié de cet archipel est la propriété de quelques Compagnies dont plusieurs ne sont pas françaises ?

Si l'on veut éviter toute complication, il faut appliquer aux Nouvelles-Hébrides la règle proclamée en 1853 par le commandant du Bouzet, et qui est la base de notre législation domaniale à la Nouvelle-Calédonie : l'État prend possession du sol, sans reconnaître les aliénations consenties par les indigènes : c'est le seul moyen d'éviter de scandaleux abus.

Mais il ne faut pas perdre de vue, cependant, les droits acquis et les situations dignes d'intérêt. Une fois le principe de la souveraineté absolue de l'État proclamé et posé nettement, il y aura lieu de procéder à l'examen des titres des divers occupants qui se sont installés aux Nouvelles-Hébrides avant la prise de possession. Et toutes les fois qu'il sera justifié que l'occupation d'un terrain est effective et que ceux qui en revendiquent la propriété l'ont mis en valeur, il y aura certainement lieu de concéder cette terre au pionnier de la civilisation qui a créé sur ce territoire sauvage une station française. Quant aux spéculateurs qui accaparent les terres pour les revendre très cher au gouvernement, qu'on repousse énergiquement leurs réclamations !

D'autre part, qu'on se garde bien de laisser à l'administration coloniale le droit de faire elle-même ces concessions, non plus que celles qui devront être accordées ultérieurement à des colons ! Qu'on ne perde pas de vue que des îles ainsi acquises sont une partie du domaine de l'État, et qu'à l'État seul il appartient de prononcer des concessions, d'accorder des aliénations !

Ce n'est donc qu'au pouvoir central, qu'au ministre des colonies seul, qu'il est permis de concéder une parcelle de ce domaine.

J'irai plus loin. En dehors des premiers occupants dont les titres seront reconnus sérieux, il importe, essentiellement de ne pas accorder de concessions : il faut vendre les terres aux enchères publiques, par lots d'importance moyenne, progressivement, et surtout d'une façon prudente, afin de ne pas léser les Indigènes, ce qui pourrait provoquer des insurrections, et aussi parce que le territoire des Nouvelles-Hébrides, c'est la réserve de la Nouvelle-Calédonie, c'est le pays qui sera le refuge de nos enfants, quand notre île sera encombrée d'un excès de population.

Enfin, j'insisterai vivement sur un point : c'est que la prise de possession ne doit pas être onéreuse pour la France. C'est donc à la Nouvelle-Calédonie qu'il convient de faire les frais de cette annexion ; c'est la garnison de notre colonie qui devra fournir les postes des Nouvelles-Hébrides : c'est l'administration locale qui devra assurer les divers services à créer là-bas ; c'est, enfin, sans que la métropole soit appelée à bourse délier, que l'on doit augmenter le territoire national d'un groupe qui n'offrira de grands avantages actuels qu'à la Nouvelle-Calédonie. Plus tard, le développement de ces nouveaux établissements français devenant avantageux à la mère-patrie, ce sera à celle-ci de contribuer, à son tour, à certaines charges dites de souveraineté, telles que troupes, marine, justice, etc.

Quant à la question des transportés et des relégués, il est fâcheux que les conventions internationales semblent vouloir nous interdire leur installation aux Nouvelles-Hébrides, car c'est sur ce sol fertile et essentiellement susceptible de cultures coloniales qu'il eût été possible d'appliquer intelligemment et avec profit la loi de 1854 sur la transportation, et celle de 1885 sur la relégation. Les îles étant relativement peu étendues, la surveillance était facile. On pouvait réellement séparer en groupes divers

les condamnés, de façon que des criminels pervertis fussent éloignés de ceux qui ont obéi à un mouvement fatal, et sont par cela même susceptibles d'amendement.

Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons fort en pensant que la colonisation française est sur le point, si les rumeurs qui circulent ont quelque fondement, de compter un riche joyau de plus dans son écrin du Pacifique I

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 28 juillet 1886)

Nouméa, 30 mai.

Depuis quarante-huit heures, notre ville est en grand émoi. On savait bien, depuis quelque temps déjà, qu'un bâtiment de guerre de notre station locale devait se rendre aux Nouvelles-Hébrides, sans doute pour montrer aux indigènes notre pavillon national, si rarement promener dans les mers du Sud, alors que nos rivaux en colonisation ne cessent d'entretenir leurs navires de guerre dans cette partie du Pacifique. Nous avons nous-mêmes beaucoup insisté pour qu'un ordre expédié de Paris vint rappeler à nos officiers de la marine qu'il était opportun, en même temps que patriotique, de montrer nos couleurs dans les archipels voisins, lorsque, hier matin samedi, un bruit se répandit tout à coup dans la ville : l'annexion des Nouvelles-Hébrides était chose décidée.

Ce qu'il y a de vrai jusqu'à présent, c'est que l'avis-transport de guerre à vapeur *Dives* est parti, ce matin dimanche, avec soixante-cinq hommes d'infanterie de marine pour une destination inconnue ; c'est, en outre, que le vaisseau-transport *Magellan* doit partir mardi ou mercredi pour les Hébrides, ayant à bord deux compagnies d'infanterie, deux sections d'artillerie avec leurs obusiers de montagne, des baraquements et des approvisionnements en grande quantité : cent bœufs, par exemple, des moutons, des conserves en masse, et aussi des munitions de guerre.

Si la France, ainsi qu'on l'assure, s'est enfin décidée à prendre possession de l'archipel en question, on le devra à l'énergie infatigable de M. J. Higginson, qui s'est fait depuis si longtemps le champion de cette idée, et qui n'a jamais perdu courage, même lorsque les événements de ces derniers temps semblaient devoir faire condamner la politique d'expansion coloniale. On le devra aux patriotiques excitations de la presse républicaine qui, depuis dix ans, mène sans relâche une campagne en ce sens.

Il serait injuste de ne pas rappeler aussi que l'amiral Courbet avait voulu également doter la France de ce riche joyau, et que M. Pallu de la Barrière, l'éminent marin à qui certainement l'on rendra plus tard justice, a fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher, il y a deux ans, les Australiens de procéder à une annexion immédiate.

Enfin, il était réservé au sympathique commandant du *Magellan*, M. le capitaine de frégate Pouvreau, d'attacher son nom, si cher aux Calédoniens, à cette œuvre patriotique.

Avec cette prise de possession triompheraient les idées d'humanité que nous avons toujours défendues à cette place. La présence de nos forces militaires dans ces îles mettrait fin à l'immonde trafic de chair noire qui, sous le nom hypocrite d'immigration, déshonore l'humanité. Le gouvernement de la République ne saurait tolérer qu'à l'ombre des plis du drapeau français des forbans anglais ou allemands continuent ces enlèvements scandaleux de femmes et d'enfants destinés à alimenter les plantations du Queensland ou des Samoa. La France, qui a interdit l'immigration aux colons de la Nouvelle-Calédonie, ne pourrait autoriser la continuation de cette ignominie au profit des nations étrangères.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 29 juillet 1886)

Nouméa, le 10 juin 1886.

Je poursuis le récit des faits ayant trait à la prise de possession de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, car aujourd'hui, il n'y a plus le moindre doute à cet égard : la France a ajouté à son vaste empire colonial cette splendide annexe naturelle et géographique de la Nouvelle-Calédonie. Dans ma dernière lettre, j'en étais resté au départ de l'avis de guerre *Dives*, qui avait quitté Nouméa le dimanche 30 mai, à six heures du matin, emportant soixante-dix hommes d'infanterie de marine. Le mardi 1^{er} juin, le vaisseau-transport de guerre *Magellan* levait l'ancre à sept heures et demie du matin, à destination des Nouvelles-Hébrides, ayant à bord cent douze hommes d'infanterie de marine, quarante artilleurs, dont dix de la compagnie d'ouvriers, quatre pièces de quatre et un approvisionnement de quatre-vingts coups par pièce. Ces hommes sont commandés par MM. Polliard, capitaine, Mailloux, Henry et Pinaud, lieutenants d'infanterie de marine ; Gossot, capitaine, Alexis et Steinmetz, lieutenants d'artillerie de marine. Le garde d'artillerie Clerget, qui a dirigé ici la construction de quinze grandes cases, ou plus exactement de quinze fermes, s'est embarqué également dans le but d'aller organiser là-bas toute l'installation matérielle.

On s'est bien gardé d'oublier les médecins et les médicaments, la quinine surtout ; car il faut s'attendre à des fièvres au début, dans la période des déboisements. Le service de santé a été confié à MM. David, médecin de première classe ; Martin, médecin de deuxième classe, et Hutré, de troisième classe. M. le lieutenant-colonel Ortus, gouverneur par intérim depuis le départ de M. Le Boucher qui a eu lieu le 13 mai, a déployé, au cours de tous les préparatifs, une énergie et une activité peu communes. On doit surtout le féliciter de sa discrétion, point capital pour la réussite de l'affaire, les Anglais se tenant ici constamment aux aguets et tout prêts à faire prévenir les navires de guerre de leur nation en croisière dans les Nouvelles-Hébrides. Rien n'a transpiré ; le secret a été admirablement gardé. Le vapeur des Messageries maritimes *Sydney* mouilla sur notre rade le 15 mai, porteur du télégramme secret qui lui a été remis, lors de son passage à Sydney, par le consul français de cette ville, à l'adresse du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Immédiatement, les dispositions sont prises par M. Ortus pour exécuter les ordres du gouvernement ; et c'est seulement quand les troupes et le matériel embarquent, le 29 au soir, sur la *Dives*, que la population nouméenne commence à se douter de la gravité des faits qui vont s'accomplir.

Le lieutenant-colonel Ortus, en cette solennelle occurrence, a bien mérité de la France et de la République. Il était grandement temps, en effet, que l'annexion eût lieu au point de vue des intérêts français engagés dans cet archipel ; quelques mois encore, et les propriétés de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, composée de Français, auraient passé entre les mains des Australiens et de l'Angleterre. Au point de vue de l'humanité, il faut se réjouir encore de ce que le pavillon français flotte enfin sur ces îles, car on ne verra plus se produire les atrocités que vient de commettre sur une terre de cet archipel une canonnière allemande, l'*Albatros*, depuis plusieurs années en croisière dans ces mers : il s'agissait de venger la mort d'un de ses nationaux, arrivé dans cette île il y a quelque deux ans, soi-disant assassiné par les naturels. Sans enquête préalable, sans donner de motif, sans demander aucune satisfaction aux chefs canaques, l'*Albatros* a agi avec la dernière férocité. Voici, du reste, comment s'exprime à cet égard, dans son journal de bord, le capitaine Gaspard, de la goélette *Cobalt*, au service de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides :

« Mercredi, 19 mai : » Mouillé à l'île au Massacre à huit heures du matin. À midi, le navire de guerre allemand l'*Albatros* vient mouiller à côté de nous ; aussitôt mouillé, il hisse sa brigantine et braque ses canons sur une bande d'indigènes qui se trouvaient sur la plage dans le moment ; à midi dix minutes, il fait feu sur eux, il en tue treize du premier coup ; il envoie ses embarcations à terre recueillir les blessés, il en ramène deux qui sont morts, l'un une demi-heure après, et l'autre le soir à cinq heures. — Jeudi, 20 mai : Au jour, l'*Albatros* envoie la compagnie de débarquement à terre ; comme il fait calme, je les suis ; à neuf heures du matin, ils ont brûlé un village ; je reviens à bord aussitôt. Appareillé à dix heures du matin. À dix heures et demie, l'*Albatros* appareille aussi ; à dix heures trente-trois, il bombarde la pointe sud-ouest de la baie et met le feu à un autre village ; la compagnie de débarquement va encore à terre, et à midi, elle revient à son bord. L'*Albatros* se met en route ; à une heure du soir, j'ai laissé porter, et à deux heures et demie, j'ai rapatrié le nommé Jobellion. Là se finit le rapatriement. — Lundi, 31 mai : Arrivé à Nouméa. »

C'est à se demander si les Allemands, ayant eu vent de notre prochaine prise de possession, n'accomplissent pas de telles scènes de carnage uniquement pour rendre les blancs odieux aux yeux des Canaques, les engager à user de représailles, et nous créer ainsi le plus de difficultés possibles.

Tout cela, heureusement, va prendre fin, les Néo-Hébridais allant dorénavant passer sous notre protectorat.

Si les bruits qui courent ici sont fondés, le pavillon français a dû tout d'abord être hissé à Port-Vila (îles Sandwich), le siège dans l'archipel de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, et à Port-Sandwich (île Mallicolo). Mais où il importe aussi de s'installer au plus tôt, c'est dans l'immense baie de Saint-Philippe, située dans le nord d'Esperitu Santo, avec ses deux caps Quiros et Cumberland, de chaque côté de l'entrée, et où des ouvrages de défense peuvent être facilement installés, pour en empêcher l'accès aux navires. On rencontre, au fond et vers le milieu de la baie en question, affectant la forme d'un croissant, l'embouchure d'une assez grande rivière, sur les bords de laquelle des colons pourraient être installés. Il existe encore dans ces parages des vestiges de l'expédition espagnole dirigée par Quiros, qui découvrit cette île en 1606. notamment au cap qui porte son nom. Esperitu Santo occupe à peu près, en superficie, le tiers de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, c'est-à-dire 700.000 hectares environ.

P. S. — Au moment de fermer ma lettre, le transport de guerre à vapeur *Dives* mouille sur rade, et le bruit se répand en ville, comme une traînée de poudre, que le pavillon français a été arboré par ce navire le 1^{er} juin, à Port-Havanah (île Sandwich), où un détachement d'infanterie a été laissé. Le lendemain, même cérémonie à Port-Sandwich (île Mallicolo) ; un deuxième poste militaire est installé sur ce point

Le 4 juin, le vaisseau-transport *Magellan* mouillait à son tour à Port-Sandwich, et y débarquait de ses troupes ; puis, il transbordait sur la *Dives* des hommes destinés à compléter le poste de Port-Havanah. Les résidents des diverses nationalités ont été avisés de l'installation de ces postes, et procès-verbal a été dressé.

Les navires et les missionnaires anglais ont partout fait bon accueil aux Français. M. Mackensie, missionnaire à Port-Vila (île Sandwich), a écrit au commandant de la *Dives* une lettre dans laquelle il proteste de ses bons sentiments à l'égard de la France. Les équipages des navires et les troupes ont montré partout le plus grand entrain. Les emplacements des postes militaires ont été choisis avec soin, et se trouvent dans les meilleures conditions d'hygiène possible. La France a une riche colonie de plus. Vive la République !

On télégraphie de Londres, 27 juillet :

Plusieurs journaux parlent ce matin comme d'un fait récent d'une réponse de lord Roseberry aux propositions de M. Waddington relatives aux Nouvelles-Hébrides.

Les propositions dont il s'agit, et qui avaient pour objet l'examen d'un accord tendant à abandonner à la France les Nouvelles-Hébrides, datent de huit ou neuf mois. Elles n'ont pas eu de suite à cause de l'opposition des colonies australiennes, et la réponse de lord Roseberry, dont il est question aujourd'hui, remonte au mois d'avril. Les pourparlers n'ont pas été repris sur ce terrain. On assure seulement que depuis quelques jours, il est question, entre les deux gouvernements, d'une entente pour assurer l'ordre public et la sécurité des colons aux Nouvelles-Hébrides.

NOUVELLE-CALÉDONIE (*La Gironde*, 10 août 1886)

Le vapeur *Salazie*, des Messageries maritimes, nous apporte une pétition adressée au gouverneur de la colonie par les habitants de Nouméa. Ceux-ci prient le gouverneur de transmettre au ministre de la marine et des colonies leurs pressantes réclamations relatives à l'annexion définitive des Nouvelles-Hébrides.

En quelques heures cette pétition a été couverte de signatures.

— M. Eugène Mourot, ancien secrétaire d'Henri Rochefort sous l'empire, déporté à Nouméa après les affaires de la Commune, ancien rédacteur du *Progrès de la Nouvelle-Calédonie* et du *Néo-Calédonien*, est parti pour la France.

— Une double exécution capitale a eu lieu à l'île Nou.

NOUVELLES-HÉBRIDES

On savait déjà par les lettres de notre correspondant de Nouméa, dont la dernière était datée du 10 juin, que l'occupation de Port-Vila et de Port-Havannah, aux Nouvelles-Hébrides, s'était accomplie sans incidents.

Le *Cagou*, qui fait le service postal entre Nouméa, les Loyalty et les Nouvelles-Hébrides, a apporté à Nouméa quelques informations un peu plus récentes.

La canonnière anglaise l'*Undine* se trouvait à Port-Havannah à l'arrivée de la *Dives* ; mais elle a appareillé et n'est revenue au mouillage que quand l'infanterie de marine était à terre. Les troupes de la *Dives* mises à terre, le pavillon hissé et appuyé d'un coup de canon, M. le commandant de vaisseau Legrand a lu en présence des troupes et des colons le procès-verbal suivant :

Aujourd'hui, 1^{er} juin 1886,

Nous, L. Legrand, lieutenant de vaisseau, commandant l'avisotransport la *Dives*, de la marine nationale française ;

Par ordre de M. le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. et suivant les instructions qui nous ont été données ;

Avons débarqué à Port-Havannah (île Sandwich), dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, un détachement de troupes appartenant au corps de l'infanterie de marine, pour constituer dans cette île un poste militaire français.

Ce détachement a été débarqué le 1^{er} juin 1886, à six heures et demie du matin.

Le pavillon national a été arboré à six heures et demie du matin sur l'établissement destiné à servir de cantonnement provisoire au détachement susmentionné.

Après avoir procédé à l'établissement du poste militaire français dans l'île Sandwich, nous avons dressé le présent procès-verbal, qui a été signé avec nous par tous les officiers présents et par les résidents.

Fait à Port-Havannah, le 1^{er} juin 1886, à six heures et demie du matin.

Le même jour, l'occupation était notifiée aux colons de l'île Sandwich par un avis du commandant de la *Dives* dont voici copie :

AVISO-TRANSPORT « LA DIVES »

Nous, Legrand, lieutenant de vaisseau, commandant l'avis-transport la *Dives*,
Faisons savoir aux résidents de toutes les nationalités établis aux Nouvelles-Hébrides,
que :

Par ordre du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie,

Un poste militaire français a été établi à Port-Havannah (île Sandwich), le 1^{er} juin 1886, à six heures et demie du matin.

Le commandant de la « Dives », L. Legrand.

On sait déjà que, le même jour 1^{er} juin, la *Dives* appareillait pour Port-Sandwich, île de Malicolo, qu'elle y mouillait le lendemain au moment où l'*Undine* prenait le large pour aller à Port-Havannah et qu'elle procédait au débarquement avec le même cérémonial qu'à Port-Havannah. Un procès-verbal a été dressé en ce point.

Nos braves soldats se portent tous bien et ils vivent dans la meilleure intelligence avec les Canaques, qui leur ont volontiers donné un coup de main, à Port-Sandwich, pour le débroussement de l'endroit choisi pour l'emplacement des baraques destinées à loger provisoirement nos militaires.

Dans les premiers jours, les Canaques ont été quelque peu effrayés par la présence sur rade du vaisseau le *Magellan*, qui leur faisait craindre des représailles comme celles qui ont été exercées ces temps derniers, dans l'archipel par l'*Albatros*, navire allemand. Mais lorsqu'ils ont eu compris que les Français étaient précisément venus s'installer auprès d'eux pour les préserver du retour de semblables excès, ils sont venus d'eux-mêmes aider nos soldats dans les travaux pénibles du défrichement.

Les journaux d'Australie publient la dépêche suivante adressée par M. Layard, consul d'Angleterre à Nouméa, à son gouvernement.

Nous avons souligné les aimables appréciations de ce fonctionnaire sur la confiance qu'il a dans le service de la poste française en Nouvelle-Calédonie.

Consulat britannique, Nouméa.

Lundi, 31 mai 1886.

J'ai l'honneur de vous informer que le navire de guerre français la *Dives* est parti de Nouméa hier pour les Nouvelles-Hébrides ; on dit que c'est dans le but de planter le drapeau français.

La *Dives* a embarqué un corps de troupes et des provisions pour trois mois. Les troupes seront déposées dans les îles Sandwich et Malicolo. Le gouvernement a fait de gros achats de bois et de tôle, et les ouvriers de l'artillerie travaillent nuit et jour à construire, pour les soldats, des baraques qui partiront par le transport à vapeur le *Magellan* demain ou après-demain. Le *Magellan* était sur le point de faire route pour la France, mais il est maintenant retenu indéfiniment. Le gouvernement a reçu des télégrammes de France, et la *Dives* a été armée avant son départ, car la canonnière allemande *Albatros* se trouve actuellement dans les îles.

Tant que le bateau des Messageries maritimes le *Sydney* a été dans notre port, le secret a été bien gardé ; mais aussitôt son départ, un ordre général du gouverneur actuel, le colonel Ortus, a défendu aux bateaux de sortir du port. Cette disposition a été prise spécialement pour m'empêcher d'aller le premier dans l'archipel arborer le drapeau anglais.

Les deux entrées du port ont été, dans le même but, gardées pendant toute la nuit par des bateaux armés, et j'ai de bonnes raisons pour penser que ma maison a été gardée pendant deux nuits au moins.

Un petit bateau français, qui se trouvait à trois milles environ au large, a été rappelé dans le port par un vapeur expédié exprès.

Je vous prie de bien vouloir enregistrer la présente dépêche.

J'ai écrit aussi à ce sujet à l'amiral Bryon, et je remettrai mes dépêches dans les mains propres de M. Calder, capitaine du vapeur le *Rockton* de l'A.S.N. C° avec des ordres pour les distribuer. J'habite la Nouvelle-Calédonie depuis dix ans, et je connais trop bien la poste pour lui confier quelque chose d'important.

Je n'ai aucune nouvelle des îles.

J'espère, lord, que vous considérerez ces nouvelles assez importantes pour télégraphier en Angleterre.

Je suis, etc.

Fréd. Layard, consul actuel.

Nous ne pensons pas que la sottise calomnieuse, adressée par M. le consul anglais Layard contre le service de la poste française, a fait l'objet d'un échange bien sérieux de notes diplomatiques. Il suffira qu'elle soit signalée au gouvernement anglais pour que ce dernier admoneste comme il le mérite cet agent aussi peu sérieux qu'inexpérimenté.

Les journaux calédoniens nous apprennent, d'ailleurs, que M. Frédéric Layard serait absent de Nouméa, et que c'est son fils, un jeune homme, qui serait l'auteur de cette lettre calomnieuse.

Nous lisons dans le *Néo-Calédonien* du 18 juin : « Deux navires de guerre anglais, le *Raven* et l'*Undine* se sont rencontrés sur notre rade. Il paraît que les commandants de ces deux navires ont adressé à M. le gouverneur une protestation contre la prise de possession des Nouvelles-Hébrides par la France.

L'*Undine* retourne en Australie et le *Raven* va aux Nouvelles-Hébrides. Qu'y va-t-il faire ?

Le *Duchaffault* part aujourd'hui pour les Nouvelles-Hébrides avec des provisions pour nos troupes. »

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 août 1886)
(*La République française*, 28 septembre 1886)

Nouméa, 24 juin 1886.

Deux navires de guerre anglais, le *Raven* et l'*Undine*, qui ont passé quelques jours sur notre rade, de retour des Nouvelles-Hébrides, ont déposé une protestation entre les mains de M. Nouët, notre gouverneur actuel, contre la prise de possession effectuée par la *Dives* et le *Magellan*. L'*Undine* est repartie le 17 du courant pour Sydney et le *Raven* a regagné l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

.....

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 août 1886)

Nouméa, 28 janvier [sic] 1886.

Voici le texte de la pétition, dont le résumé été emporté par le vapeur *Salazie*, parti d'ici pour Sydney, le 25 de ce mois. Ce résumé devait être immédiatement transmis, par le câble, de Sydney a Paris, où il a pu arriver le 29 ou le 30 du courant :

Pétition à Monsieur le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.

« Monsieur le gouverneur,

Les soussignés, colons libres de la Nouvelle-Calédonie, ont l'honneur de vous soumettre respectueusement les considérations suivantes relatives aux événements qui s'accomplissent aux Nouvelles-Hébrides.

S'il faut s'en rapporter aux journaux australiens qui nous sont arrivés par le dernier courrier, le gouvernement de la République aurait déclaré que l'occupation de Port-Havannah et de Port-Sandwich serait de courte durée, et que les troupes engagées dans cette expédition ne tarderaient pas à rentrer à Nouméa.

Notre patriotisme se refuse énergiquement à admettre une semblable solution.

Nous ne pouvons croire que la France, après avoir arboré son drapeau sur cette terre, arrosée du sang de ses colons et de ses navigateurs, se retire devant des prétentions qui ne résisteraient pas à un examen sérieux.

Autant nous avons salué avec joie le départ des troupes françaises pour les Hébrides, autant nous verrions avec douleur cette retraite qui entraînerait infailliblement les plus graves conséquences.

Ce serait, en effet, porter un coup funeste à notre influence dans le Pacifique ; ce serait infliger à notre armée et à notre marine une humiliation imméritée ; ce serait livrer à la fureur des anthropophages la vie de nos nationaux établis aux Nouvelles-Hébrides, et le contrecoup de cette mesure se ferait sentir jusqu'en Nouvelle-Calédonie où nous ne serions plus maîtres des indigènes.

Mieux vaudrait n'avoir jamais rien entrepris aux Hébrides, plutôt que d'aboutir à un pareil aveu d'impuissance.

Au point où en sont les choses, il n'y a plus pour la France qu'une solution conforme à son honneur, à sa dignité, à ses intérêts : *c'est la prise de possession*.

Nous vous prions, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien transmettre à M. le Ministre de la marine et des colonies ces observations que nous inspire un patriotisme éclairé par une connaissance exacte des faits et des choses de ce pays.

Nous supplions le gouvernement de la République d'en finir avec ces attermoiements, ces demi-mesures qui ne profitent qu'à nos concurrents, et de planter une fois pour toutes le drapeau national sur cette terre dont personne ne saurait légitimement nous contester la propriété.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne s'est fait un devoir, à propos des Nouvelles-Hébrides, de recueillir les protestations des colonies australiennes. Nous avons l'espoir que la France républicaine écoutera également dans cette circonstance la voix de sa colonie, qui sera toujours celle de l'honneur et du patriotisme.

Nous sommes, avec respect, Monsieur le Gouverneur, vos très humbles et très dévoués serviteurs.

Nouméa, le 23 juin 1886. »

(Suivent de très nombreuses signatures.)

Voilà qui me paraît bien pensé. Aussi les signatures ont-elles afflué en grand nombre ; et, à part quelques étrangers, tous nous avons tenu ici à honneur de protester contre les prétentions inouïes de MM. les Australiens, qui considèrent ce point du globe comme leur chose. Cet océan est à eux, et toutes les terres qui émergent, non encore occupées par des nations européennes, leur doivent revenir de plein droit, et même celles qui sont occupées. Tout cela est destiné à faire partie de la grande fédération australienne le jour où, à l'exemple des États-Unis d'Amérique, ils auront secoué le joug de la mère-patrie, rompu toute attache avec elle et fondé à leur tour les États-Unis d'Australie.

À certain moment, ces fanatiques descendants de *convicts* n'émettent-ils pas cette idée baroque ou plutôt burlesque que l'Angleterre devrait acheter la Nouvelle-Calédonie ou, ce qui serait encore préférable, forcer les Français à l'échanger contre les îles Malouines ou Falkland. Cet archipel, situé dans le voisinage du cap Horn, est formé de terres désolées, froides, arides, peuplées de quelques rares habitants vivant des produits de la pêche des phoques, loups et autres veaux et tigres marins. Que la France républicaine aille donc résolument de l'avant, qu'elle poursuive son œuvre de civilisation, de progrès, sans se laisser émouvoir ni détourner de sa route par les criailleries aussi hypocrites qu'intéressées de gens qui se tairont bientôt quand elle enflera sa voix.

La Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides se développent sur une longueur de trois cents lieues, occupant ensemble une superficie d'environ 4 millions d'hectares, c'est-à-dire près de cinq fois celle du département de la Gironde. Les richesses de toute nature que recèlent ces terres sont considérables ; il n'y manque que les bras pour les exploiter. Que les émigrants affluent donc ici, de préférence aux États-Unis, au Brésil, à la Plata. Le gouvernement, la Société française de colonisation, dont le siège est à Paris, la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides viendront assurément en aide à ceux qui leur demanderont leur appui, leur concours matériel même pour gagner nos rivages à l'effet de se fixer aux Nouvelles-Hébrides.

Quant aux travaux d'utilité générale à exécuter dans ces îles, tels que constructions de routes, assainissements de marais, déboisements de forêts, etc., c'est le lot des condamnés aux travaux forcés et des récidivistes. On mettra ainsi ces hommes à même de réparer d'une certaine manière le dommage qu'à un moment donné ils ont causé à la société, tout en leur faisant espérer dans la suite des concessions prises parmi les terres qu'ils auront préparées, et ce en récompense de leur bonne conduite et de leur travail.

Le croiseur de guerre *Duchaffault* a mouillé sur rade aujourd'hui, de retour de sa tournée d'inspection et de ravitaillement aux Nouvelles-Hébrides. L'avisotransport *Allier* part demain pour l'archipel.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 28 août 1886)

Nouméa, 6 juillet 1886.

.....
Le vapeur *Dupleix* vient d'arriver de Sydney, et aussitôt des bruits se répandent en ville qui plongent les habitants dans une stupeur mêlée d'indignation. D'après des télégrammes expédiés de Londres en Australie, et conséquemment de source anglaise, c'est-à-dire plus ou moins suspecte, « M. de Freycinet aurait promis à lord Lyons de lui

fournir des détails sur les massacres des traitants français, et pris l'engagement envers l'Angleterre d'amener le pavillon et de retirer les soldats français de Sandwich et de Mallicolo. » Quand la population nouméenne d'origine française — je ne parle pas des Anglais et des Allemands qui, eux, exultaient tout en se gardant bien de le montrer — quand cette population, dis-je, remise de ce premier moment d'abattement, elle prit immédiatement ses dispositions pour protester, avec toute l'énergie dont elle était capable, contre l'accomplissement d'actes aussi néfastes aux Intérêts français.

Une réunion fut organisée à l'hôtel de ville, et il y fut voté, séance tenante, l'adresse suivante qui se couvrit de nombreuses signatures :

Adresse présentée à M. le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie par les habitants de Nouméa

Monsieur le Gouverneur,

Les derniers télégrammes arrivés d'Australie en Nouvelle-Calédonie nous apprennent que le gouvernement de la République a promis à celui de la Grande-Bretagne des détails sur les faits qui ont nécessité l'occupation de Port-Havannah et de Port-Sandwich aux Nouvelles-Hébrides.

Les soussignés, habitants de la Nouvelle-Calédonie,

Considérant que l'attitude du gouvernement de la République a été, dans cette affaire, d'une loyauté au-dessus de toute critique ;

Que le ministre des affaires étrangères a déclaré que l'occupation des Nouvelles-Hébrides avait uniquement pour but de protéger la vie de nos nationaux, et a formellement donné l'assurance que la convention de 1878, conclue avec l'Angleterre au sujet de ces îles, serait respectée;

Considérant que cette assurance doit suffire et que, s'il plaît à un gouvernement quelconque de suspecter la parole de la France, il ne convient pas à celle-ci de descendre au rôle d'accusée et de se prêter à des justifications incompatibles avec sa dignité ;

Considérant, en outre, que la France n'a jamais été consultée lorsque d'autres puissances ont jugé à propos d'étendre leurs possessions dans le Pacifique, et que cette méthode doit être à plus forte raison pratiquée par nous aux Nouvelles-Hébrides, qui font partie géographiquement des dépendances de la Nouvelle-Calédonie, et où nous avons créé des établissements dont personne ne saurait contester l'importance ;

Supplie le gouvernement de la République de maintenir nos troupes aux Nouvelles-Hébrides ;

De dénoncer la convention de 1878, conclue avec l'Angleterre au bénéfice exclusif de celle-ci ;

Et de prendre possession des Nouvelles-Hébrides, sans condition ni réserve d'aucune sorte, pas plus avec l'Angleterre qu'avec aucune autre puissance.

Les citoyens composant la réunion, le président du Conseil général et le maire en tête, la portèrent au gouverneur auquel elle fut lue et remise. M. Nouët promit de la transmettre au ministre par le courrier qui part le 8, et de rendre compte télégraphiquement au département de ce qui venait de se passer à Nouméa.

Nos troupes sont toujours aux Nouvelles-Hébrides, où croise en ce moment l'*Allier*, et nous espérons bien qu'elles ne les évacueront jamais.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

(La Gironde, 7 septembre 1886)

Nouméa, le 23 juillet 1886.

.....
Le Conseil général a également voté la somme de 300 francs devant être affectée à l'envoi d'un télégramme au ministre, pour demander le maintien des troupes aux Nouvelles-Hébrides et la prise de possession de ces îles *sans condition*. Voilà de l'argent bien employé, et l'on ne pouvait pas moins attendre du patriotisme de nos mandataires qui, en cela, se font l'écho des vœux de la population tout entière.

.....
À propos des Nouvelles-Hébrides, l'avis-transport *Allier*, qui est rentré le 11 de ce mois de sa tournée dans l'Archipel, nous a ramenés onze soldats, légèrement malades, sur les deux cents environ composant le petit corps d'occupation. Celui-ci, comme c'était prévu, a eu à payer son tribut à la fièvre surtout au début, où il a fallu tout installer, tout créer. Mais les conditions hygiéniques ne tarderont pas à devenir meilleures par suite du déboisement, de l'assainissement du sol, de la construction de demeures plus confortables, de l'amélioration du régime alimentaire, toutes choses pour la parfaite exécution desquelles on peut compter sur le dévouement et la science de nos officiers et de nos médecins de la marine. Je réclame encore, à cor et à cris, l'emploi de la main-d'œuvre pénale pour tous ces travaux.

Le consul d'Angleterre à Nouméa continue le cours de ses exploits. Après cette impertinente lettre adressée au gouvernement de Sydney, dans laquelle M. Layard laissait planer d'odieux soupçons sur nos braves employés des postes, voici maintenant qu'il prête au gouverneur français une intention qui n'est assurément jamais, un seul instant, entrée dans sa pensée. Il a été, en effet, reçu ici par le dernier courrier un télégramme daté de Londres du 29 juin, qui est ainsi conçu (je traduis littéralement) :

« M. Layard, consul de Sa Majesté Britannique en Nouvelle-Calédonie, déclare que les autorités françaises ont l'intention d'expulser les colons libres de cette colonie en rachetant leurs terres, qui seraient livrées à la main-d'œuvre pénitentiaire. »

M. Layard a beau donner un démenti formel au contenu de cette dépêche, elle n'en existe pas moins et n'en a pas moins produit un déplorable effet. Et puis, somme toute, il n'y a pas de fumée sans feu.

À Londres, à 6.000 lieues de Nouméa, on n'invente pas des nouvelles de cette force-là ; le coup part donc de M. Layard qui, en cette circonstance, a de nouveau gravement altéré la vérité. Ce dont le gouvernement français s'occupe très sérieusement, surtout depuis une année, c'est de faire rentrer les sommes dues par les nombreux débiteurs du domaine, et à prononcer la déchéance de ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas s'exécuter. Il y a loin de là, ce me semble, à l'intention prêtée par la dépêche en question. En outre, par le décret du 16 août 1884, l'État s'est réservé des surfaces de façon à satisfaire, pendant de longues années encore, aux exigences de la colonisation pénale. La France n'a donc nul besoin de se mettre en frais pour assurer des terres à ses concessionnaires, ibères ou condamnés. Mais il importait d'agiter le spectre des condamnés français envahissant le Pacifique ; cela faisait bien dans le tableau ; et puis, c'est une corde dont ont joué et jouent encore avec tant d'habileté les Australiens et les Anglais pour tenter d'empêcher la prise de possession des Nouvelles-Hébrides par la France.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(De notre correspondant particulier)
(*La République française*, 28 septembre 1886)

Nouméa, le 5 août 1886

.....
Je vous envoie le relevé que vient de faire le journal *l'Indépendant de la Nouvelle Calédonie* des colons massacrés depuis 1882 aux Nouvelles-Hébrides.

Cette liste épouvantable, qu'on pourrait appeler le martyrologe des Nouvelles-Hébrides, suffirait largement au besoin pour démontrer combien est légitime l'intervention armée de la France dans ces îles :

1882. — Zœpfell, associé de M. Chevillard à Port-Vila, est massacré par les indigènes de Santo.

1883. — Degman, employé de la Compagnie à Lacona (Santa-Maria) est massacré ; sa station est pillée.

1883. — Mathieu Ferry, employé de la Compagnie à Ambrym ; massacré.

1884. — Mac-Even, employé de la Compagnie à Api ; massacré.

1884. — Handan associé de Rossi, au service de la Compagnie à Ambrym, massacré sur sa station, au moment où il entrait son coprah. Une blessure dans le dos et deux à la tête.

1884. — Springfield, employé de la Compagnie à Mallicolo. La station est incendiée par les indigènes ; il parvint à s'enfuir.

1884. — Meyer, employé de la Compagnie à Api ; empoisonné. La Compagnie envoie pour occuper la station le nommé Bixiou, qui est massacré en 1885 par des indigènes qui étaient venus lui vendre des cocos.

Sa femme, une indigène des îles, est tuée d'un coup de hache.

Leur servante est blessée d'un coup de hache à l'épaule et parvient à se sauver.

Après la mort de Bixiou, la station est dirigée par M. Le Bihan, qui meurt empoisonné en 1886.

Quatre personnes tuées et une blessée, en deux ans à peine, dans le même endroit.

1885. — Peter Coyle, employé de la Compagnie à Aoba ; massacré.

1885. — Tom, Martiniquais, employé de la Compagnie à Aoba ; massacré. 1885. — Godefroy Khyn, employé de la Compagnie à Tanna ; massacré.

1885. — Harry, employé à Ambrym pour la maison Walker, de Nouméa ; empoisonné.

1885. — Joë Booth, employé de la Compagnie à Port-Stanley (Mallicolo) ; massacré.

Joë Booth est remplacé par Joachin, ancien agent de police de Nouméa, qui est massacré en 1886.

M. Bernier, agent de la Compagnie, étant allé recueillir sa succession, tombe dans un guet-apens au même endroit. On tire sur lui ; il n'est pas touché et parvient à s'enfuir.

1886. — Brulon, employé de la Compagnie à Mallicolo ; blessé d'un coup de fusil, un doigt emporté.

1886. — Clain, employé de la maison Walker à Ambrym ; blessé à la joue d'un coup de fusil.

1886. — Sicard, employé de la Compagnie à Port Vila ; menacé par les indigènes de Mélé dont trois ont été arrêtés et conduits à Nouméa par la *Dives*.

Cette énumération est certainement incomplète ; il y a des noms qui ont été oubliés.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

(*La Gironde*, 24 octobre 1886)

Nouméa, 20 août 1886.

L'épisode suivant, qui vient de se dérouler aux Nouvelles-Hébrides, nous fournit une preuve nouvelle de la jalousie des Anglais et de la rage qui les anime lorsqu'ils voient notre situation coloniale prendre quelque développement.

Quand les troupes françaises, embarquées sur le *Magellan* et la *Dives* pour aller occuper Port-Havannah (île Sandwich) et Port-Sandwich (île Mallicolo), passèrent en vue de l'établissement de Port-Vita (île Sandwich), M. Bernier, le directeur de la Compagnie Calédonienne aux Nouvelles-Hébrides, qui réside en ce point, non seulement arbora les couleurs nationales sur son établissement, mais, pour égayer la rade et fêter le passage de nos soldats, fit placer un pavillon sur un rocher situé à l'entrée de la passe de Vila. Il était à cent lieues de penser qu'une aussi simple et toute naturelle démonstration était capable de mettre le feu aux poudres.

Le 1^{er} août, M. A. Bernier reçut la visite du commandant de la canonnière anglaise *Raven*, lui intimant l'ordre de retirer le drapeau français du rocher en question, celui-ci étant la propriété des indigènes et non celle de la Compagnie Calédonienne des Nouvelles-Hébrides. L'officier de la marine anglaise croyait avoir trouvé l'occasion de démontrer, par cette intervention, que sa nation non seulement désapprouvait l'occupation française, mais encore protestait d'ores et déjà contre la future mais pourtant inévitable et fatale prise de possession. Notre compatriote refusa naturellement d'obéir aux Anglais, lui déclarant, avec infiniment de raison, qu'il ne reconnaissait qu'au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie le droit de lui donner de pareils ordres. Mais aussi, d'un autre côté, voulant se réserver le beau rôle et avoir le plus grand nombre possible d'atouts dans son jeu, il s'empressa de faire acheter le rocher, objet du litige. Un titre existe signé des deux chefs de Vila et de six autres indigènes, dont l'un comprend et parle très bien le français.

Mais cela ne faisait pas l'affaire des missionnaires protestants du lieu, qui avaient dénoncé le fait au commandant du *Raven*, qui, malgré leurs protestations d'amitié lors du débarquement des troupes françaises, étaient furieux intérieurement et dont la colère n'attendait qu'un prétexte pour éclater. Cet incident du drapeau leur avait paru fournir ce prétexte. Dès le lendemain de la vente du rocher, des indigènes, protestants cette fois (les vendeurs n'étaient pas des convertis), rapportèrent, au directeur de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, la somme payée par lui. Celui-ci ne se trouvait pas alors sur la propriété ; ils la remirent à l'un de ses Canaques. M. A. Bernier, à son retour, refusant de recevoir la somme en question, la fit déposer en dehors du magasin. Quant au rocher qui était, aussi légalement que possible, devenu la propriété de la Compagnie, il demeura orné de son pavillon ; et il est probable qu'il l'est encore. Aussi, combien grande la colère du commandant du *Raven* ! Il a prévenu notre compatriote qu'il rendrait officiellement compte de l'incident au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, et aussi naturellement à son gouvernement, qui devait en faire une affaire diplomatique.

Où irions-nous, grands dieux ! si, pour poser un drapeau sur un point d'une terre occupée par nos pionniers et nos soldats, il fallait préalablement demander l'assentiment de l'Angleterre ! Est-ce que celle-ci a pris tant de gants pour faire arborer le léopard britannique sur des territoires de l'importance de la Nouvelle-Zélande, des Fidji, de la Nouvelle-Guinée, etc., etc. Finissons-en donc, une bonne fois, et que le gouvernement de la République notifie à tous qu'il a irrévocablement pris possession de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, l'annexe géographique naturelle de la Nouvelle-Calédonie.

.....
L'avis de guerre français *Guichen*, commandant Le Pard, lieutenant de vaisseau, a mouillé sur rade de Nouméa le 5 du courant. Il vient relever l'*Allier*, qui rentre en France

après une absence de quatre années passées en Islande, à Madagascar et en Nouvelle-Calédonie. Le commandant du *Guichen* a provoqué l'admiration de Melbourne, par la savante hardiesse dont il a fait preuve en donnant dans ce port au milieu de l'obscurité et sans pilote à son bord. Il est sorti de cette rade sans faire plus de bruit qu'à l'entrée. À Nouméa, où il venait pour la première fois, il a donné également de nuit dans les passes. M. le lieutenant de vaisseau Le Pard est donc un officier joignant à la pratique du métier une connaissance étudiée, approfondie des mers, malheureusement trop rarement fréquentées par nos navires, et le mérite de cet officier en est d'autant plus grand. Aussi, nous expliquons-nous parfaitement aujourd'hui la distinction dont il vient d'être l'objet de la part du ministre de la marine : « Un témoignage officiel de satisfaction du département pour travaux hydrographiques exécutés sur la côte occidentale d'Afrique. » C'est donc une bonne fortune que la venue sur ce point du globe de ce spécialiste appelé à rendre les plus grands services, au point de vue de l'hydrographie, dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, dont la connaissance est encore si imparfaite. Nous souhaitons vivement que le ministre donne des ordres dans ce sens.

En attendant, les Nouvelles-Hébrides sont encore, au moment où j'écris ces lignes, dépourvues de navires de guerre français, et ce depuis les premiers jours d'août ; pourtant, nous avons sur la rade de Nouméa le *Duchaffaut*, la *Dives*, le *Guichen*, le *Loyalty*. Les Anglais, eux, prenant le contrepied de notre manière de faire, entretiennent en permanence, dans ce groupe d'îles qu'on doit aujourd'hui regarder comme nôtres, deux navires. Actuellement, ce sont la canonnière *Swinger* et la goélette *Undine* qui croisent dans ces mers. Il faut nécessairement en conclure que le système suivi en cette occurrence, par la station locale de la Nouvelle-Calédonie, est funeste aux intérêts de la République, en même temps qu'il est en contradiction formelle avec les ordres du ministre. Avis à qui de droit

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 5 novembre 1886)

Nouméa, 31 août 1886.

Le 24 août est enfin parti pour l'archipel des Nouvelles-Hébrides le croiseur de guerre français *Duchaffaut*. Il est inouï, ainsi que je vous l'ai déjà signalé à maintes reprises, de voir l'hostilité sourde déployée par notre division locale contre tout ce qui a trait à la nouvelle conquête de la France et à son développement. Mais c'est surtout la Compagnie macédonienne des Nouvelles-Hébrides qui est devenue la bête noire des officiers de marine. Un exemple pour vous en donner la preuve. La Compagnie avait un besoin urgent de faire parvenir une chaloupe à Port-Havannah (île Sandwich) ; le commandant du *Duchaffaut*, le capitaine de frégate Gourdon, se refusa à la prendre à son bord, quoique cependant rien ne lui fût plus facile ; il fallut l'intervention directe du gouverneur pour vaincre la résistance de M. Gourdon, lequel consentit à se charger de la commission « uniquement pour ne pas être désagréable au chef de la colonie ». Voilà l'aide que les Français se prêtent entre eux ! Où irons-nous si de pareils faits ne prennent rapidement fin. Et cela se passe sous les yeux des Anglais jaloux et ne demandant qu'à profiter de nos dissensions pour passer au travers. Pourtant, tout le monde ici s'accorde à reconnaître que c'est aux courageux efforts, aux sacrifices de toute sorte que s'est imposés la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, à l'intelligente et infatigable activité déployée à Paris par son fondateur, M. J. Higginson. qu'est due, en grande partie du moins, cette si heureuse extension de l'empire colonial français en ce point du globe. Il ne s'agit pas ici de marcher à la remorque d'une Compagnie

d'hommes d'affaires, mais bien plutôt de servir les intérêts, l'avenir de la France et son prestige, que cette Société a toujours eu en vue. C'est ce que ne paraissent pas avoir compris certains officiers français. Aussi, était-il bon de le leur rappeler.

Le gouvernement de la République suit heureusement, à l'égard de sa nouvelle conquête, une ligne, diamétralement opposée à celle de ses officiers. Il vient d'accorder une subvention annuelle de trente mille francs à une ligne à vapeur entre Nouméa et l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Il existe déjà un petit steamer faisant ce service ; mais on va ainsi pouvoir y substituer un autre de plus forte dimension, d'une marche supérieure ; et comme le Conseil général est actuellement en session, l'affaire se décidera promptement. Déjà un négociant de notre place se dispose à faire des offres de ce côté, avec l'intention de s'embrancher sur la ligne de San-Francisco en Australie : ce qui permettra à nos correspondances avec l'Europe et l'Amérique surtout, de gagner au moins une dizaine de jours.

.....

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 décembre 1886)

Nouméa, 26 octobre.

.....

Les Nouvelles-Hébrides étant heureusement devenues aujourd'hui terres françaises — puisque nos soldats les occupent et qu'ils ne les quitteront plus. — un but essentiel doit être opiniâtrement poursuivi : le peuplement de ce riche archipel par des agriculteurs français. La Société française de colonisation, fidèle en cela à son programme, paraît disposée à fournir son concours pour entrer résolument dans cette voie. C'est ainsi que trois colons, avec leurs familles, nous ont été expédiés par les soins de cette Société, qui leur a fait obtenir un passage gratuit à bord du *Sydney*, des Messageries maritimes, arrivé il y a quelques jours à Nouméa. D'autres, dit-on, et en plus grand nombre, vont les suivre.

J'ai pu me procurer le contrat passé entre un de ces émigrants et M. J. Higginson, président du conseil d'administration de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides. Les conditions m'en paraissent assez avantageuses, j'ai cru devoir vous le transcrire, avec la pensée que les avantages qui y sont stipulés pourraient décider quelques-uns de mes compatriotes possédés du désir d'émigrer. Et puis, n'est-il pas préférable de voir un courant d'émigration s'établir vers des terres françaises plutôt qu'avec la sempiternelle Amérique, où les chances de réussite deviennent chaque jour plus aléatoires ?

Voici le contrat en question, pour la publication duquel j'ai, du reste, obtenu l'assentiment de l'émigrant :

Contrat. — Entre la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides, représentée par M. J. Higginson, président du conseil d'administration de ladite Société, domicilié à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), demeurant présentement à Paris, 8, rue de la Paix, et M. Jacques Pauquet, agriculteur demeurant à Cahors (Lot), a été convenu ce qui suit : M. J. Higginson, ès qualités, donne et transporte à titre gratuit et en toute propriété, à M. Jacques Pauquet, membre adhérent de la Société française de colonisation, vingt hectares de terres à cultures qui seront situés dans le domaine appartenant à la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides.

La désignation et la délimitation de ces hectares seront effectués par les soins de l'agent de la Société des Nouvelles-Hébrides, à Sandwich, et aux frais de la partie prenante.

La cession dont il s'agit est faite aux conditions suivantes :

M. Jacques Pauquet justifiera d'un capital de 1.000 francs qui serviront à son installation, à l'achat des outils et ustensiles, et à son entretien.

Cette justification sera faite d'après les indications fournies par la Société française de colonisation.

2° Il s'engage, par les présentes, à payer à l'agent de la Société des Nouvelles Hébrides une redevance annuelle de un franc par hectare concédé, et ce pendant les cinq premières années de son occupation.

Ladite redevance sera affectée, à titre de subvention, au paiement du traitement d'un juge de paix, d'un médecin et, par la suite, d'un instituteur ; Il sera pourvu à la création de ces divers emplois aussitôt qu'il aura été formé un groupe communal pouvant supporter les charges de ces institutions.

3° M. Jacques Pauquet sera tenu de fournir vingt journées de prestations, qui seront affectées aux travaux d'intérêt général, tels que construction de chemins et routes, et bâtiments d'un usage commun.

4° M. Jacques Pauquet ne pourra aliéner les terres concédées avant le délai de trois ans d'habitation, qui commenceront à partir du jour de son entrée en jouissance.

5° En cas d'abandon avant le délai de trois ans, les terres concédées feront retour à la Société des Nouvelles-Hébrides, qui en disposera à son gré, sans autre formalité.

6° En cas de vente à l'expiration de ce délai de trois ans, ci-dessus fixé, M. Jacques Pauquet sera tenu de faire connaître, au préalable, à la Société des Nouvelles-Hébrides son intention de rétrocéder le lot concédé ; ladite Société aura le droit de rachat par priorité sur tout autre acquéreur.

7° La Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides fournira à M. Jacques Pauquet, à prix coutant, les semences et graines ; celui-ci conserve, d'ailleurs, entière liberté de se les procurer où bon lui semblera.

8° La présente convention aura son effet à partir du jour où M. Jacques Pauquet sera arrivé à destination. Il ne pourra se prévaloir des avantages stipulés par cette convention avant son débarquement dans l'île Sandwich.

9° Les frais d'enregistrement et de timbre du présent acte sont à la charge du donataire.

Fait double à Paris, le 16 août 1886.

Lu et approuvé : Signé : PAUQUET, J. HIGGINSON.

Enregistré à Nouméa, le 12 octobre 1886, folio 19, Verso, case 9. Reçu deux francs,
Signe: G. VENARD.

Pour les émigrants mariés, la concession est de vingt-cinq hectares.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 31 décembre 1886)

Nouméa, 10 novembre 1886.

.....
L'avis de guerre *Guichen*, qui est rentré le 8 des Nouvelles-Hébrides, nous a appris que la situation à Port-Havannah et à Port-Sandwich ne s'était pas modifiée. Il a ramené 7 malades légèrement atteints de la fièvre. Depuis les cinq mois d'occupation, on n'a

pas perdu un seul homme sur les deux cents et quelques formant l'effectif des deux postes.

.....
Je terminerai cette lettre par le récit d'une bonne œuvre. Un certain nombre de jeunes gens de Nouméa, réunis sous le nom de « Casino de la Jeunesse », ont eu la généreuse pensée de donner une représentation théâtrale au bénéfice de nos braves troupiers des Nouvelles-Hébrides. Cette petite fête a été charmante, et l'on s'y est beaucoup amusé, tout en contribuant du même coup à deux bonnes actions : 500 fr. ont été remis à M^{me} la gouvernante Nouet ; cette charmante et charitable personne est à la tête d'un comité qu'elle a fondé à l'effet de faire passer quelques douceurs à nos soldats, et d'apporter ainsi quelque amélioration à leur situation. Les pauvres, assez nombreux en ce moment, n'ont également pas été oubliés : 110 fr. 25 c., le produit de la quête, ayant été versés entre les mains de M. le maire de Nouméa pour être remis au Bureau de bienfaisance.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 janvier 1887)

Nouméa, 2 novembre 1886.

Nous entrons dans la saison de l'hivernage, et rien n'est encore décidé quant aux installations et aux changements d'emplacement des postes actuellement occupés par nos troupes aux Nouvelles-Hébrides. Ce n'est cependant pas faute d'avoir signalé les inconvénients qui résulteraient du maintien des emplacements choisis surtout à l'époque des grandes chaleurs (de novembre à avril). Tous les officiers qui sont aux Nouvelles-Hébrides, ainsi que ceux qui ont visité nos postes, sont unanimes à reconnaître qu'il est nécessaire de les déplacer, et tous insistent pour que cela ait lieu avant les chaleurs.

Il paraît que des démarches ont été faites dans ce sens auprès du ministre, auquel on aurait aussi proposé la formation d'une compagnie indigène recrutée aux Loyalty (Lifou, Maré et Ouvéa, dépendances de la Nouvelle-Calédonie) et parmi les Canaques néo-calédoniens, avec cadres français. Le département n'aurait pas, paraît-il, répondu favorablement à cette demande. C'est fâcheux, car notre autorité militaire est, dit-on, disposée à réduire l'effectif des postes de Port-Havannah et de Port-Sandwich à cinquante hommes, au lieu d'une centaine qui existent dans chacun d'eux.

Ce serait, à notre avis, une faute grave, cinquante soldats pouvant, à un moment donné, être insuffisants pour repousser les agressions des Néo-Hébridais.

Si, à l'arrivée de nos troupes, les Canaques ne se sont pas montrés hostiles, ont paru même indifférents, cela tenait surtout à la présence de deux beaux bâtiments de guerre, *Dives* et *Magellan*, amenant nos soldats, et qui leur en ont imposé. L'influence des missionnaires anglais résidant dans toutes ces îles y a aussi contribué ; car, dans leurs prêches, ils ne cessaient de recommander la prudence à leurs prosélytes, leur faisant espérer que l'Angleterre ne permettrait pas à la France de s'établir où des missionnaires anglais étaient déjà installés. Un certain Mac-Leod, vivant à Port-Vila depuis de longues années, et qui a acquis une belle fortune grâce à des ventes de terres et de constructions à la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, dont il est depuis devenu adversaire acharné, disait aux indigènes : « Ne » touchez pas à un soldat, car, sous le moindre prétexte, ils vous tueraient, ainsi que vos femmes et vos enfants, et vous prendraient tous vos terrains ; mais criez bien haut que les soldats vous volent tous vos fruits. »

Enfin, l'ardeur déployée par les soldats dans la construction de leurs baraques, la rapidité avec laquelle elles furent installées frappèrent d'étonnement ces indigènes, qui, fascinés en quelque sorte par le prestige dont le blanc jouit toujours à leurs yeux, ne songèrent aucunement à faire l'ombre d'une démonstration hostile. Loin de là : dès le lendemain même de l'arrivée des troupes, bon nombre d'entre eux apportèrent au camp des bananes, des poules, et les offrirent aux officiers, qui les leur payèrent, comme c'est l'usage, en bâtons ou en tablettes de tabac. Puis de nombreuses pirogues venaient tous les jours, chargées de fruits, de volailles et même de porcs sauvages, qu'ils vendaient ou plutôt échangeaient aux soldats.

Mais depuis deux mois environ — cela remonte à un voyage que ledit Mac-Leod entreprit dans les diverses îles de l'archipel — l'attitude des Canaques a changé. On ne les voit plus venir offrir aux soldats les produits de leurs chasses, de leurs cultures ; par contre, dès qu'un navire anglais jette l'ancre, il est aussitôt entouré d'une nuée de pirogues chargées de provisions. Les missionnaires anglais ont incontestablement aussi beaucoup contribué à faire prendre aux indigènes cette attitude à l'égard de nos troupes, vexés qu'ils sont de voir que les représentations de l'Angleterre n'ont pas encore eu pour effet le retrait des soldats français. Il est hors de doute aujourd'hui que les missionnaires en question excitent les naturels contre nous.

D'un autre côté, voilà que les maristes vont aller s'installer aux Hébrides pour y enseigner la religion catholique. C'est là un fait très grave, qui ne pourra qu'amener des complications. En effet, n'est-il pas à craindre que les indigènes, qui sont protestants, à l'exception de quelques tribus demeurées rebelles jusqu'à ce jour à la religion ; n'est-il pas à craindre, dis-je, que ces hommes, aveuglés par le fanatisme de leurs ministres, ne fassent quelques victimes parmi les missionnaires français ?

Et en supposant que les missionnaires français recrutent des prosélytes, est-on certain qu'il ne se rencontrera pas, comme à Maré, un Jones quelconque, et que les scènes qui ont nécessité l'envoi de nos troupes dans cette dernière île ne se renouvelleront pas aux Nouvelles-Hébrides ? Mais là, malheureusement, elles auraient un caractère autrement grave qu'aux Loyalty, où les naturels ne sont pas armés.

Aux Hébrides, presque tous les Canaques possèdent un fusil Snider ou Remington, des cartouches à balles en assez grande quantité, et leur approvisionnement en munitions est toujours renouvelé au moyen des échanges qu'ils font avec les bateaux recruteurs anglais et allemands. Ils sont, en général, bons tireurs. Si donc une révolte venait à éclater, que feraient nos cinquante soldats de Port-Havannah (dans le cas où l'on donnerait suite au projet de réduire à ce chiffre l'effectif de chaque poste) et nos cinquante troupiers de Port-Sandwich, contre des tribus fanatisées ? Un si petit nombre ne saurait en imposer à ces importantes tribus, et la fureur des révoltés pourrait bien se tourner contre nos troupes.

Si encore les camps étaient retranchés, on pourrait se défendre jusqu'à l'arrivée des secours expédiés de Calédonie ; mais ce n'est pas une simple clôture en bois qui peut nous garantir d'une surprise. D'ailleurs, les camps ne sont pas assez découverts, et des Canaques embusqués dans les bois environnants seraient parfaitement à même de tuer nos soldats dans leurs camps avant qu'ils aient eu le temps de prendre les armes pour se mettre sur la défensive. Et c'est dans de pareilles conditions que l'on pense à diminuer l'effectif des postes ! On frémit en pensant aux conséquences terribles qui pourraient résulter de l'exécution de cette mesure.

À Port-Sandwich (île Mallicolo), le poste est entouré de tribus assez nombreuses et qui ont la réputation d'être très guerrières, si nous en croyons les récits des traitants français qui ont eu parfois maille à partir avec elles.

Ces tribus sont : Péniciès, 15 guerriers ; Lamappe, 30 ; Bengueréré, 50 ; Pamenck, 25 ; Penappe, 40 ; Dravaye, 40 ; Maribara, 20. Soit un total de 220 guerriers, armés de sniders ou de remingtons, et non de sagaies, comme l'on serait tenté de le croire. Il faut, pour être absolument exact, ne pas oublier de signaler que les tribus de Péniciès et

de Maribara sont constamment en guerre avec celle de Lajappe. Mais tout fait supposer que si l'idée de révolte était suggérée à ces tribus, elles mettraient sans doute fin à leurs guerres intestines pour faire cause commune avec les autres contre nous.

Nous ne venons de parler que des tribus qui habitent aux alentours du poste ; mais il importe de tenir compte de celles qui n'en sont éloignées que de deux milles environ et vivent à la pointe nord de l'entrée de la rade, qui est constamment sillonnée de leurs pirogues. N'oublions pas non plus les villages indigènes des parties est et ouest de la rade ? Toutes ces tribus sont en communication avec celles dont je cite les noms plus haut, et, dans le cas d'hostilités, nos troupes pourraient bien aussi avoir à compter avec elles. Grâce à la défectueuse manière de faire que je m'empresse de signaler quelques lignes plus bas, les indigènes pourraient choisir le moment le plus propice pour faire réussir leur soulèvement. En effet, depuis l'occupation, nos navires de guerre ne font dans chaque poste qu'une apparition de quelques heures : juste le temps nécessaire pour débarquer vivres et matériel, et recevoir les quelques malades à ramener à Nouméa, et cela, le plus habituellement, une fois par mois seulement.

Le navire parti, le poste se trouve privé de tous moyens de communication et, conséquemment, abandonné à ses seules ressources. Dans ces conditions, si nos troupes venaient à être égorgées dans une révolte des Néo-Hébridais, nous pourrions en faire notre *mea culpa*, car on n'abandonne pas les siens avec autant d'imprévoyance.

Si l'on nous objectait que des troupes comme celles des Nouvelles-Hébrides savent se tenir sur le qui-vive, sans se laisser surprendre, nous nous empresserions d'abonder dans ce sens, sachant pertinemment que les deux postes sont commandés par deux officiers esclaves de leur devoir ; mais nous ne nous laisserons pas de répéter que si l'on diminue les effectifs de ces postes, on expose nos soldats, malgré leur vigilance et leur bravoure, à succomber, dans l'impossibilité où ils seraient, en cas d'attaque, de résister pendant près d'un mois à un grand nombre de Canaques armés du fusils à tir rapide.

Nous voyons d'ici les missionnaires protestants chanter victoire en apprenant la réduction des effectifs, et distribuer des bâtons de tabac à leurs prosélytes (sans ces distributions, ils n'auraient pas un seul Canaque pour les écouter) ; ces clergymen enragés iraient partout criant aux indigènes que la France est « no good » et qu'elle commence à avoir peur de l'Angleterre ; enfin, le roi des îles, le vieux pirate Mac-Leod, se mettrait de nouveau en campagne pour stimuler le zèle de ses fidèles au détriment de la France, qu'il dessert aujourd'hui avec une sorte de rage, oubliant le temps (1870 ou 1871) où il était si heureux de trouver un refuge dans les eaux protectrices de la France — à Nouméa même — contre la chasse d'une frégate de guerre anglaise qui le recherchait pour lui faire expier ses forfaits. L'Angleterre ne lui était pas aussi chère alors qu'aujourd'hui !

Telles seraient, à notre avis, les conséquences de la réduction de l'effectif des postes, et aussi de l'immixtion dans nos affaires des missionnaires maristes.

Il est parfaitement démontré qu'en Calédonie, cette congrégation facétieuse, mais accapareuse, est nuisible. Pourquoi donc le gouvernement semble-t-il vouloir les protéger aux Nouvelles-Hébrides, quand on les expulse de France et que leur nocivité est incontestable dans une colonie française où ils sont pourtant installés depuis si longtemps ?

Sans vouloir entrer dans les détails de l'instruction donnée par les maristes aux Canaques, nous dirons, toutefois, qu'ils ne leur enseignent rien ou presque rien de ce qui leur est nécessaire pour la vie. Ils faussent, au contraire, leur esprit par des préjugés surannés, ne visant qu'à en faire des hommes ou plutôt des machines à leur absolue dévotion.

Que ne continue-t-on, aux Nouvelles-Hébrides, les moyens d'enseignement déjà tentés à Maré ? En confiant à nos sous-officiers et à nos soldats, sous la surveillance et la direction des officiers, l'instruction des Canaques, on arriverait certainement aux

résultats si brillants obtenus dans cette île par le lieutenant d'infanterie de marine Tournois.

Les maristes ne se servent du nom de Dieu que pour le plus grand bien de la congrégation ; la patrie, pour eux, est un vain mot. Le soldat-instituteur, au contraire, a une patrie, au nom et pour l'amour de laquelle il enseigne. Aussi, constamment animé du sentiment patriotique, sait-il trouver les vrais principes pour les inculquer à ses élèves. Si donc, comme à Maré, des écoles militaires étaient installées aux Nouvelles-Hébrides, les Canaques aimeraient vite le soldat, au lieu de n'avoir peur, tout en apprenant par lui l'amour de la France et de la République.

Pour nous résumer, disons que la réduction de l'effectif des postes de Port-Havannah et de Port-Sandwich serait une très grave faute. Il serait bien préférable, au contraire, de les augmenter et d'occuper Espiritu Santo, la plus importante des îles de l'archipel, si nous ne voulons pas voir diminuer l'influence française dans ces mers.

Ne pas laisser les maristes s'installer dans l'archipel, où leur présence ne peut être qu'une cause d'ennuis et de désagréments dans l'avenir ;

Placer un croiseur en permanence dans ces îles, afin d'assurer la sécurité de nos troupes ; de faire, en même temps, respecter le drapeau français et de défendre la traite éhontée des Canaques par des navires d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des Samoa et des Fidji ;

Changer les emplacements actuels des postes et établir des baraquements sérieux, avec ouvrages défensifs ;

Enfin, prendre possession de ces îles, si nécessaires au développement futur de la Nouvelle-Calédonie — et conséquemment de l'empire colonial français — ainsi que le démontre avec tant d'autorité et de vérité M. Delabaume, délégué de notre Conseil général, dans sa brochure *Nouvelle-Calédonie devant la France*, à l'adresse de MM. les sénateurs et députés,

Telles sont, à notre avis, les importantes résolutions qui devraient être prises, et au plus tôt, pour la sauvegarde de la vie de nos soldats, pour l'extension du domaine colonial de la France, pour le prestige de la patrie et pour l'honneur de la République.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 mars 1887)

Nouméa, 31 janvier 1887.

L'annexion des Nouvelles-Hébrides se fera sans secousse, grâce à l'intelligent appui que le département ne cesse de prêter à la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides. M. F. [sic] Higginson, vient, en sa qualité de président de cette compagnie, de passer avec l'honorable sous-secrétaire d'État aux colonies un contrat ayant trait à l'établissement d'un courrier mensuel entre Nouméa et les Nouvelles-Hébrides. Ce contrat offre d'incontestables avantages aux émigrants. Pour que le colon soit, en effet, toujours possédé du désir de produire, il faut qu'il ait la certitude de pouvoir écouler ses récoltes en les faisant arriver sur des marchés où on les vend à des prix rémunérateurs. Un service régulier de transports était donc indispensable pour atteindre ce but. Il importait aussi et surtout d'introduire aux Hébrides le plus grand nombre possible de colons, d'être toujours à même de les visiter, de les ravitailler, de les encourager, en un mot de leur remonter le moral de temps en temps, afin de les attacher au sol, d'aider à leur prospérité et de donner ainsi envie à d'autres de les imiter, de faire comme eux, de suivre la même voie. Et rien n'était plus propre pour arriver à ces heureux résultats que la création d'une ligne régulière à vapeur telle que celle qui fonctionne aujourd'hui

entre Nouméa et les principaux points de l'archipel néo-hébridais. À Nouméa, le conseil d'administration de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, de son cote, ne reste pas inactif. Il a décidé de faire venir de Java, par l'intermédiaire des autorités locales, des plants de girofliers, poivriers et muscadiers, destinés à ses Établissements agricoles. On doit également y expédier de nombreuses boutures de vanille. Il est certain que ces plantations ne pourront que réussir dans ces admirables terres des Hébrides, d'une incomparable fertilité, et être d'une grande ressource pour les émigrants qui voudraient aller tenter fortune de ce côté.

Ne quittons pas les Nouvelles-Hébrides. L'avis de guerre *Guichen* a mis en mer le 18 du courant pour cet archipel. Il avait, à son bord, un médecin de la marine, quarante-trois soldats d'infanterie et six artilleurs destinés aux postes militaires de Port-Havanah et de Port-Sandwich. Cinq pères maristes avaient également pris passage sur ce navire. Ils sont destinés aux îles de Sandwich et de Mallicolo. Un certain nombre de Canaques néo-calédoniens les accompagnent, dans le but de préparer les installations, et principalement de les défendre en cas d'attaque. Dans une de mes précédentes lettres, je vous ai expliqué les raisons qui me faisaient voir d'un mauvais œil l'établissement des maristes dans ces îles. Persistant dans ma manière de voir, j'augure mal de la venue aux Hébrides des maristes opérant presque exclusivement pour la plus grande gloire de Dieu et le profit de Rome et de la congrégation, sans oublier de susciter, et toutes les fois que l'occasion s'en présente quand ils ne la font pas naître, les plus grandes difficultés à la République qu'ils abhorrent.

.....

NOUVELLES-HÉBRIDES
(*Le Messager de Paris*, 20 août 1887)

Le *Temps* a reçu communication de la lettre suivante, que M. Higginson vient d'adresser à sir Charles Dilke :

Paris, 18 août 1887.

Monsieur,

À sir Charles Dilke, ancien membre de la Chambre des Communes, ancien sous-secrétaire d'État, à Londres.

Un livre qui paraît sous votre signature ne peut passer inaperçu. Comme tous les Français qui ont à cœur la prospérité et la sécurité de leur pays, j'ai lu avec un intérêt particulier *l'Europe en 1887*.

Un chapitre de votre livre a frappé mon attention d'une façon toute spéciale : c'est celui que vous consacrez aux questions qui divisent malheureusement la France et l'Angleterre sur divers points du globe et particulièrement dans l'océan Pacifique.

De ce chapitre, je ne veux retenir que ce qui a trait à la possession de l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

J'estime que vous n'avez pas envisagé cette question spéciale sous son véritable jour et que les documents mis à votre disposition ne sont ni exacts ni complets.

Permettez à un homme qui, depuis seize ans, a suivi cette affaire dans toutes ses phases et qui croit la connaître dans ses moindres détails de l'examiner avec vous.

J'ai l'espoir que vous me saurez gré d'avoir cherché à faire la lumière sur cette question des Nouvelles-Hébrides qui peut être encore résolue à l'amiable, pour le bien de l'Angleterre et de la France, malgré les ferments de discorde que l'on essaie d'entretenir entre les deux pays, malgré les causes apparentes de conflits qui ont empêché jusqu'à ce jour toute entente entre les gouvernements de Londres et de Paris.

Je sais assez combien votre esprit est ouvert à la libre discussion pour être certain, par avance, que vous m'approuverez d'avoir, à votre exemple, porté le débat devant l'opinion publique, que je fais juge des intérêts en cause.

I

Tout d'abord, nous avons à examiner le point de vue historique de la question qui nous occupe. Nous ne sommes pas d'accord à ce sujet.

Vous attribuez la découverte de l'archipel néo-hébridais à un Anglais, au capitaine Cook, en 1774.

Sans insister autrement sur ce détail, je me permettrai de vous faire observer que, soixante-huit ans avant le capitaine Cook, c'est-à-dire vers 1606, les Nouvelles-Hébrides avaient été visitées par Fernandez de Quiros, et qu'en 1768, un Français, le capitaine Bougainville, avait abordé dans cet archipel. Quand, six ans plus tard, Cook visita les Nouvelles-Hébrides, il ne fit autre chose que fixer définitivement la situation géographique de ces îles.

Il y a donc, à cet égard, une première inexactitude que je tiens à rectifier.

Vous me concéderez, d'ailleurs, qu'en pareille matière, les droits du premier découvreur n'ont qu'une valeur relative et qu'il ne suffit pas d'avoir exploré avant tous les autres une terre ignorée pour en devenir plus légitime propriétaire.

Je trouve la preuve de cette vérité incontestable dans l'histoire même de l'Australie. Les Hollandais n'ont-ils pas été les premiers à mettre le pied sur le continent australien en 1606 ? N'est-ce pas eux qui, pendant tout le dix-septième siècle, ont fait des voyages d'exploration successifs, alors que les Anglais n'y sont venus eux-mêmes qu'en

1699 ? Et, cependant, en dépit de ces droits de découverte acquis à des navigateurs hollandais, les Anglais ne sont-ils pas devenus, sans conteste, les maîtres de ce vaste continent ? La Nouvelle Hollande, malgré son nom, qui rappelle indubitablement son origine, n'est-elle pas bien et dûment devenue territoire de l'empire colonial de la Grande-Bretagne ?

Mais laissons de côté ce détail qui n'a pour moi qu'une minime importance. Il est oiseux, à mon avis, de remonter à deux siècles et demi en arrière.

L'histoire des Nouvelles-Hébrides est intimement liée à l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Pour un juge impartial, il est impossible de séparer l'une de l'autre.

Le jour où la France a pris possession de la Nouvelle-Calédonie, l'archipel néo-hébridais n'était pas seulement une dépendance géographique de cette île, il en était aussi l'annexe commerciale.

En effet, tout le monde sait en Australie que, bien des années avant l'arrivée des Français en Calédonie, James Paddon, un des premiers colonisateurs des mers du Sud, avait fait de Nouméa l'entrepôt des produits qu'il tirait des Nouvelles-Hébrides.

S'il avait sa résidence, son principal établissement là où devait s'élever plus tard Nouméa, c'est aux Nouvelles-Hébrides qu'il allait alimenter son commerce, c'est des Nouvelles-Hébrides qu'il faisait venir, au moyen de ses bateaux, les travailleurs indigènes dont la Nouvelle-Calédonie avait besoin.

J'ai donc le droit de dire qu'au moment de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France, en 1853, les Nouvelles-Hébrides étaient ce qu'elles n'ont pas cessé d'être depuis cette époque, une dépendance de la Nouvelle-Calédonie.

Vous pourriez me poser deux questions :

Pourquoi, en 1853, le pavillon français n'a-t-il pas été arboré sur les Nouvelles-Hébrides ?

À cela je répondrai que c'était là une simple formalité, que le gouvernement français a négligée. Mais il considérait si bien les Nouvelles-Hébrides comme une dépendance géographique de la Nouvelle-Calédonie, qu'il nommait le premier gouverneur avec titre de gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et « dépendances ».

Ce mot : « dépendances » ne pouvait désigner que l'archipel néo-hébridais.

Prévoyant les difficultés que pouvait faire naître l'oubli ou, mieux encore, l'omission par la France de cette formalité — l'établissement de pavillon sur les Nouvelles-Hébrides —, je n'ai pas ménagé, pour ma part, au gouvernement français, les avertissements, et je n'ai pas cessé, depuis 1871, de réclamer du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie une prise de possession solennelle des Nouvelles-Hébrides.

Il m'a été invariablement répondu : « À quoi bon ? Sous quel prétexte l'Australie nous disputerait-elle un territoire qui est à notre porte, qui est situé à moins de cent lieues de la Nouvelle-Calédonie, alors qu'il est séparé de l'Australie par une distance de quatre cent lieues ? De bonne foi, la Grande-Bretagne peut-elle nous contester la possession d'un archipel qui dépend de notre établissement principal ? »

En effet, l'Australie a-t-elle besoin d'ajouter ce groupe d'îlots à son vaste continent pour être un grand pays ?

Est-il juste, est-il raisonnable qu'elle dispute à la Nouvelle-Calédonie quelques petits territoires qui en sont l'annexe naturelle ?

On aurait pu comprendre que l'Australie s'opposât à l'établissement de la France aux Nouvelles-Hébrides, si la Nouvelle-Calédonie n'était pas un pays français. Mais il y a une question de fait contre laquelle viennent se briser tous les raisonnements : la France est chez elle, on ne peut lui interdire le seuil de sa porte.

Vous avez une seconde question à me poser :

Pourquoi la France a-t-elle pris l'initiative de la convention de 1878 ?

Sur ce point, mon embarras à vous répondre égale la surprise qu'a dû vous causer la proposition du gouvernement français. Je ne puis vous expliquer ce qui est inexplicable.

Mais quelle valeur a cette convention dont vous arguez contre la France ?

Les deux gouvernements ont déclaré n'avoir pas l'intention de changer les conditions d'indépendance des Nouvelles Hébrides.

Cette déclaration a-t-elle les caractères d'une convention diplomatique, au sens ordinaire du mot ? Est-il bien exact de dire qu'il s'agit, dans d'un engagement solennel ? Quel faudra-t-il réserver aux traités internationaux si une simple déclaration est qualifiée de convention internationale ayant, dans un avenir indéterminé, tous les effets d'un traité solennel ?

Si, au lieu de faire cette déclaration malencontreuse, le gouvernement français avait donné l'ordre d'établir son pavillon sur les Nouvelles-Hébrides, ni l'Angleterre ni l'Australie n'auraient songé à présenter la moindre objection.

Le gouvernement britannique eût été d'autant moins fondé à faire obstacle à l'annexion effective des Nouvelles-Hébrides par la France qu'il venait lui-même de s'emparer des îles Fidji, sur lesquelles il n'avait aucun droit de possession.

Et, depuis, le gouvernement britannique n'at-il pas rompu l'équilibre des possessions respectives des deux nations dans les mers du Sud en partageant avec l'Allemagne la Nouvelle-Guinée et les îles Salomon ?

Il faut reconnaître qu'il a su tirer le meilleur parti de la situation qui lui était faite si bénévolement. S'autorisant de la liberté d'action que lui laissait cette soi-disant convention de 1878, il a nommé sir Arthur Gordon, gouverneur des Fidji, High commissioner du South Sea Island, ce qui lui donnait juridiction sur les Nouvelles-Hébrides. Le premier acte de ce fonctionnaire était une circulaire adressée aux colons de ces îles, leur enjoignant de faire enregistrer et viser par les autorités anglaises les titres d'achat des propriétés acquises par eux aux Nouvelles-Hébrides. En outre, il les informait qu'il était prêt à leur accorder l'autorisation de recruter des travailleurs indigènes dans l'archipel néo-hébridais, pour les besoins de leurs exploitations.

Cette politique était claire et nette. Les Anglais étaient trop pratiques pour ne pas comprendre la portée des avertissements qu'on leur donnait. La circulaire du gouverneur des Fidji signifiait clairement ceci :

« Achetez des terres aux Nouvelles-Hébrides, nous vous en garantissons la propriété et nous vous couvrons de notre protection. »

Les Anglais ont montré par des faits qu'ils avaient sainement interprété les intentions de leur gouvernement.

Certes, vous êtes autorisé à dire dans votre livre ce que je lis à la page 114 et suivantes : « De grandes étendues de terre y sont — aux Nouvelles-Hébrides — aux mains de sujets britanniques ; c'est avec de l'argent anglais qu'ont été bâties des églises, des écoles et des stations de missionnaires. On n'y compte, presque pas d'habitants de nationalité française ».

Oui, tout cela a été parfaitement exact en 1882, mais ne l'est plus en 1887.

Vous avez pu croire de bonne foi, et en l'absence de documents officiels, que vous aviez retracé très fidèlement, dans les lignes citées plus haut, la situation respective de l'Angleterre et de la France aux Nouvelles-Hébrides. Si elle était telle que vous le dites, je n'aurais que faire de protester contre les prétentions de l'Australie. Nous serions coupables d'incurie et d'imprévoyance, si nous avions laissé le champ libre à nos concurrents et nous n'aurions qu'à nous en prendre à nous-mêmes si, par notre faute, la situation en 1887 était telle que vos compatriotes l'ont créée en 1882. Dans ce cas, je serais le premier à dire ce que vous avez voulu établir plus haut, à savoir que : « là où sont les intérêts doit être la domination ».

C'est tout à fait mon sentiment, et je suis heureux d'être sur ce point en communauté d'idées avec un esprit aussi distingué que vous, monsieur.

Mais permettez-moi de vous dire et de vous prouver que la situation de 1882 a été modifiée du tout au tout, et qu'à cet égard, vous avez été induit en erreur.

Que s'est-il donc passé dans ces cinq dernières années? Un fait considérable : les colons français de la Nouvelle-Calédonie, comprenant le danger et instruits par la manœuvre si adroite de votre politique, s'en sont appropriés les méthodes.

Une Compagnie française des Nouvelles-Hébrides a été fondée à Nouméa avec le concours des principaux habitants de la Nouvelle-Calédonie, unis dans une pensée commune de solidarité et de préservation.

Depuis sa fondation, cette Compagnie a acheté environ 300.000 hectares de terre détenues par des nationaux anglais et dont les titres de propriété étaient enregistrés par les autorités britanniques, soit aux Fidji, soit en Australie. En même temps, des négociations étaient ouvertes avec les chefs de tribus, et 400.000 hectares environ de terres étaient acquis successivement des indigènes.

Des colons français envoyés par la Société française de colonisation se sont établis, par les soins de cette Société, dans l'archipel. Des centres de colonisation agricole ont été formés. Des cultures se sont développées rapidement. Des comptoirs ont été ouverts. Un service postal a été créé pour faciliter les relations commerciales entre les Nouvelles-Hébrides, centre de production, et Nouméa, entrepôt naturel des produits néo-hébridais. Des missionnaires catholiques se sont installés côte à côte avec les missionnaires anglicans.

En outre, des troupes ont été débarquées sur deux points occupés par nos nationaux. C'est là même le principal grief articulé contre la France.

Permettez-moi de vous dire, monsieur, que si les Australiens n'étaient pas aveuglés par la passion, ils reconnaîtraient que, par cette mesure de préservation et de prudence, [la France a empêché le retour des massacres d'Européens et des actes de cannibalisme dont les Nouvelles-Hébrides ont été trop souvent le théâtre](#). Depuis une année, la tranquillité la plus parfaite règne dans ces îles. La France a donc fait ainsi œuvre d'humanité et de civilisation, dans un pays sur lequel elle a des droits incontestables.

Voilà, en peu de mots, l'œuvre accomplie, et par l'initiative privée, de 1882 à 1887. À l'heure actuelle, l'élément français a absorbé presque complètement aux Nouvelles-Hébrides l'élément anglais.

Ce sont là des faits dont la réalité est facile à vérifier.

Si vous pouviez concevoir le moindre doute à cet égard, il vous suffirait, pour être édifié, de vous renseigner auprès des délégués australiens à Londres. Il n'en est pas un qui puisse contester l'authenticité des renseignements que je me suis fait un devoir de porter à votre connaissance.

De cet état de choses, je tire cette conclusion rigoureusement logique : vous avez argué de l'infériorité de nos intérêts aux Nouvelles-Hébrides pour protester contre les prétentions de la France sur ces îles. Si l'argument avait quelque valeur en 1882, il n'en a plus en 1887. Bien au contraire, je serais en droit de le retourner contre vous et de vous dire, à mon tour, ce qui est le fond de votre argumentation : « La domination appartient à qui représente les intérêts les mieux établis. »

II

Je crois vous avoir montré, monsieur, que, ni en fait, ni en fond, l'Australie n'est fondée à s'opposer au maintien de la France dans l'archipel néo-hébridais.

Mais il ne suffit pas de vous avoir convaincu de l'excellence de nos droits et de l'inanité des prétentions élevées par les colonies australiennes. Il y a conflits d'intérêts entre votre pays et la France : il faut s'appliquer à en trouver la solution.

Cette solution est-elle dans l'effacement volontaire de la France devant les revendications injustifiées de l'Australie ?

Je n'examinerai pas cette hypothèse invraisemblable.

Est-ce les armes à la main que la question doit être réglée ?

Vous avez vous-même écarté cette seconde hypothèse, quand vous avez dit dans votre livre :

« C'est une chose grave de chercher querelle à la France à propos d'une île dont nous n'avons que faire, et que nous avons refusée à plusieurs reprises. »

Vous savez mieux que moi que, dans la situation actuelle de l'Europe, nos deux pays ont de plus graves sujets de préoccupation que cette médiocre affaire des Nouvelles-Hébrides qui peut et doit, à mon sens, trouver sa solution dans un arrangement transactionnel.

Ce ne serait pas la première fois que des difficultés du genre de celles qui divisent momentanément la France et l'Angleterre auraient été résolues par des concessions réciproques.

L'Angleterre ne tient pas, ainsi que vous l'avez dit, et ne peut pas tenir aux Nouvelles-Hébrides. Elle obéit simplement à la pression non justifiée des délégués australiens et des missionnaires presbytériens.

Or, recherchons, si vous le voulez bien, ce qui se cache sous les prétendus griefs des uns et des autres.

Les missionnaires font dans l'archipel néo-hébridais, une propagande religieuse très active, très ardente même. Je ne saurais blâmer les missionnaires de chercher à gagner les indigènes des Nouvelles-Hébrides au christianisme. Mais ce que je ne puis approuver ce sont les excitations auxquelles ces mêmes indigènes sont en butte de la part de vos prédicants, excitations qui ont pour but avéré de prêcher moins la foi chrétienne que la haine des Français.

À cet égard, permettez-moi pour vous édifier sur les sentiments qui animent vos missionnaires, de vous recommander la lecture d'une lettre du Rév. J.-G. Paton, un des plus anciens et des plus ardents apôtres de la confession protestante aux Nouvelles-Hébrides.

Dans cette lettre, qui a été lue à la Convention fédérale tenue à Sydney en septembre 1883, le Rév. J.-G. Paton disait, en substance : « [Mon œuvre aux Nouvelles-Hébrides, depuis plus de vingt ans, a été d'inculquer aux indigènes la haine des Français et du catholicisme.](#) »

L'aveu est bon à retenir. Que prouve-t-il ? Que depuis la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par les Français, les missionnaires anglais aux Nouvelles-Hébrides ont modifié leur politique. Ils ne se sont plus contentés d'évangéliser les Canaques, ils ont travaillé *per fas et nefas* à saper d'avance nos droits et notre influence sur cette annexe naturelle delà Nouvelle-Calédonie.

Il est bon de vous faire remarquer, monsieur, que l'Australie n'a émis aucune prétention sur les Nouvelles-Hébrides, jusqu'au jour où vos missionnaires sont venus l'agiter par de nombreuses réunions populaires, dont vous trouverez les comptes rendus dans les journaux australiens. Je vous signale particulièrement un des derniers meetings, qui fut tenu à Sydney dans l'église Saint-Étienne et qui avait pour but de protester contre l'annexion des Nouvelles-Hébrides par la France. Ce meeting, tout à fait solennel, était présidé par le Rév. James Cosh, qui était assisté du Rév. J.-G. Paton (missionnaire presbytérien aux Nouvelles-Hébrides), du Rév. M. Gill (missionnaire de la Société des missions de Londres aux Nouvelles-Hébrides) et des révérends docteur Hell, docteur Gilchrist, J.-M. Rose, J.-F. Henderson, W. S. Shackleton, J. Copeland.

Vous pourrez lire le compte rendu de cette réunion, si caractéristique, dans le *Sydney Morning Herald* du 2 avril 1886.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'aurais pas la moindre difficulté à démontrer l'inexactitude des affirmations des différents orateurs. Il ne me convient pas de soulever un débat à ce sujet. J'ai voulu simplement vous faire remarquer que les missionnaires anglais sont les premiers responsables de l'agitation qui se produit autour de la question des Nouvelles-Hébrides.

Passons à l'hostilité des colonies australiennes.

Le motif en est plus grave, je le reconnais, et j'ajoute même qu'il est le seul sérieux.

Les colonies australiennes redoutent que les Nouvelles-Hébrides ne deviennent un lieu de relégation pour les récidivistes.

Je comprends cette préoccupation. Pour ma part, je n'aurais pas été éloigné de donner raison à leurs doléances. Mais par leurs injustes prétentions, les délégués australiens, loin de chercher à cette question un règlement équitable, semblent avoir pris à tâche de l'envenimer chaque jour davantage.

J'ai lieu de penser cependant que toute chance d'arriver à un arrangement amiable n'est encore perdue. Il dépend du gouvernement britannique de porter le débat sur ce terrain et d'ouvrir de nouvelles négociations dans ce sens.

Les pourparlers actuellement engagés en vue de la création d'une commission navale mixte, chargée d'exercer la police dans l'archipel néo-hébridais et d'assurer la protection des nationaux anglais et français, ces pourparlers ne sauraient aboutir à un arrangement de quelque durée. *L'exercice d'un condominium présente toutes sortes de difficultés pratiques, de dangers même.* Ce sera une source de conflits perpétuels, de rivalités personnelles. Comment régler les différends multiples que font naître le choc des intérêts et le frottement des personnes de nationalités diverses, obéissant à des lois qui ne sont pas les mêmes ?

Accepter ce régime dans un pays comme les Nouvelles-Hébrides, c'est vouloir, de gaieté de cœur, aller au devant de complications nouvelles dans une affaire qui est déjà fort embrouillée.

L'établissement d'un régime mixte, qui équivaut, dans l'espèce, à un partage d'influence, c'est-à-dire à un affaiblissement d'autorité, est la pire des solutions.

Le partage des territoires qui composent l'archipel vaut-il mieux ?

Je ne le pense pas. Il me paraît très difficile de soumettre ce groupe d'ôtes de si petite entendue à deux nationalités différentes.

Je ne vois pas comment pourrait s'effectuer un partage équitable ; cependant je ne nierais pas que cette solution ne puisse être examinée. Si défectueuse qu'elle m'apparaisse, je la préférerais de beaucoup au maintien du *statu quo*. Il n'est pas admissible que les Nouvelles-Hébrides soient les seuls points du globe où les intérêts matériels ne soient garantis par aucun gouvernement, où la sécurité des personnes ne soit pas assurée d'une façon permanente et où la civilisation ne puisse être protégée par aucun organisme social.

Je me résume.

Il faut, au plus vite, mettre fin à un état de choses mal défini, précaire et dangereux, qui n'a que trop duré.

Comment ?

Le *condominium* est une erreur diplomatique. Le partage du territoire est une opération difficile, pour ne pas dire impossible, et une source de conflits pour l'avenir.

L'abandon par la France serait la négation même du droit et de la justice.

Reste une transaction sur les bases suivantes.

L'Angleterre consentirait à l'abrogation des engagements réciproques de 1878. Elle pourrait établir son protectorat sur les Banks et les Santa-Cruz. De son côté, la France prendrait possession des Nouvelles-Hébrides et s'obligerait à cesser la relégation dans les mers du Sud.

Un arrangement de cette nature donnerait satisfaction aux intérêts en cause, c'est-à-dire aux droits indiscutables de la France, aussi bien qu'aux justes réclamations des colonies australiennes en ce qui concerne la population pénale du Pacifique.

C'est, croyez-m'en, monsieur, la solution équitable qu'il faut s'appliquer à faire prévaloir.

Je ne doute pas qu'après avoir mûrement réfléchi, vous n'arriviez à cette conclusion.

Je me plais à espérer que vous userez de la légitime autorité dont vous jouissez dans votre pays pour faire accepter par les pouvoirs publics de la Grande-Bretagne une transaction dont le principal mérite est de terminer honorablement le conflit qui divise

nos deux nations, au grand dommage de l'œuvre civilisatrice entreprise par la France aux Nouvelles-Hébrides.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

John HIGGINSON

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 septembre 1887)

Nouméa, 1^{er} août 1887.

La question des Nouvelles-Hébrides. — Le Conseil général.

M. Duluc, frère du secrétaire général de la Société française de colonisation, vient d'être mis à la disposition de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides pour s'occuper du placement des libérés dans ces îles. Il est arrivé à Nouméa par le Sydney, paquebot des Messageries maritimes, le 20 juillet. On assure qu'il a été passé entre l'administration centrale de Paris et la Société de colonisation un traité par lequel il serait accordé de deux à trois cents condamnés à M. Higginson, qui est l'âme de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides. Ces condamnés seraient expédiés très prochainement aux Nouvelles-Hébrides. Les journaux de Nouméa sont muets à ce sujet, pour ne pas exciter les susceptibilités de l'Australie.

Le vaisseau-amiral *Nelson*, commandé par l'amiral Fairfax, accompagné de l'avis de guerre le *Drummond*, doit partir pour les Nouvelles-Hébrides, où il rencontrera à Port-Havannah le *Raven*, parti le 27 juillet 1887 de Nouméa. Ces deux navires se rejoindront dans les premiers jours d'août et mouilleront à Nouméa au retour.

.....

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 6 novembre 1887)

Nouméa, 5 septembre.

Encore un tour des missionnaires anglais !

Dès le 27 février 1883, le volcan de Tanna, île du groupe des Hébrides, avait été acheté aux chefs de cette île par la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, qui, désireuse de faire visiter les solfatares et de se rendre compte des moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour les exploiter utilement, avait confié cette mission à M. Imhaus, ancien administrateur de la Société.

Le 31 août dernier, le Calédonien *mouillait* à Port-Résolution et débarquait les personnes désireuses d'inspecter les solfatares. Mais les indigènes, sur l'instigation des missionnaires de l'Église presbytérienne de l'Australie du Sud, refusèrent passage aux explorateurs et à l'escorte de dix Canaques de Mélé, armés de carabines, qui les accompagnaient. MM. Imhaus et Gaspard ayant parlementé, les chefs reconnurent qu'ils avaient bien vendu le volcan, mais pas le soufre qui s'y trouvait, et exhibèrent une lettre écrite en anglais et signée des missionnaires presbytériens, où l'on faisait dire aux indigènes qu'ils refusaient aux étrangers l'accès du volcan, mais qu'ils leur vendraient les minerais de soufre rendus au bord de la mer.

Voici d'ailleurs la traduction de cette lettre :

« À la personne connue sous le nom de Petersen et à tous les étrangers que cela peut concerner :

» Nous, Nabot, Knawi et Naukauvet, chefs de Getofi, Gangaris et Niavis, chefs de Thug-Kamgien pour la tribu de Embikel, Nesuain-Kauvalak, Yatik-Akatu et Nehin, chefs

de la tribu de Nasep et autres, tous habitants de l'île de Tanna, donnons aux missionnaires établis à Wacici et à nos missionnaires, tous pouvoirs pour écrire en notre nom une lettre faisant connaître que nous refusons à tout étranger l'autorisation de passer pour prendre à Yahaoé, lieu où se trouve le volcan à Sulphur-Bay (Tanna), nos minerais de soufre ; mais nous voulons l'extraire nous-mêmes et le porter sur le rivage, où il sera vendu aux étrangers. Nous fixons ainsi le prix : un fusil pour le minerai contenu dans dix paniers en feuilles de cocotiers. Les présentes résolutions m'ont été communiquées par les indigènes désignés ci-dessus et d'autres encore.

» Signé : Watts, missionnaire de l'Église presbytérienne de l'Australie du sud. »

« Cet exposé a été fait en ma présence le 1^{er} août 1887 et m'a été expliqué en son temps par Gray (le Rév.)

» Signé : Arthur... (illisible). »

Une corbeille en branches de cocotiers contiendrait de 6 à 7 kg de minerai, ce qui, au prix d'un fusil Snider pour dix corbeilles, porterait le prix de la tonne à 7 ou 8.000 fr.

Grâce à l'énergie des représentants de la Compagnie, que de pareilles manœuvres n'intimidèrent pas, on arriva à s'entendre et on acheta, moyennant le prix de 1.785 fr., le droit d'établir des chemins des solfatares à la mer. La Société se rendit également acquéreur d'un terrain de quelques ares dans la baie, malgré la défense formelle faite par le missionnaire de céder cet emplacement aux Européens.

Voilà donc une affaire arrangée ; mais que penser de la conduite de ces missionnaires anglais ! Ils mettraient tout le Pacifique à feu et à sang pour s'assurer le moindre bénéfice commercial ou politique ! Ce sont des représentants du fanatisme mercantile et non des ministres de la religion.

— Le *Raven*, navire de guerre anglais, arrivé des Hébrides, mouillé à Nouméa le 4 septembre, nous apprend que trois Français et un Anglais ont été massacrés aux Hébrides par les naturels. Ils ont été mangés ; c'est la coutume.

L'Anglais a été tué à Santo (île du Saint-Esprit), les trois Français à Embrym.

Suite :

1894 (avril) : [Société française des Nouvelles-Hébrides](#)

MODIFICATIONS

[Société française des Nouvelles-Hébrides](#)

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1925)

Le capital a été porté à 4.200.000 fr. par l'émission de 200 actions de 500 fr. attribuées à la Compagnie calédonienne des Nouvelles Hébrides, en représentation de ses apports. — *Petites Affiches*, 22 janvier 1925.
